

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LOCQUELTAS         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| PLOUGOUMELEN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PÉLERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO               |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL    |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM              |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                  |
| MEUCON            | : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE               |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                         |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS            |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                    |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT               |
|                   | : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE                   |
|                   | : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN               |
|                   | : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT                      |
|                   | : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PÉLERIN                |
|                   | : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 |
|                   | : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC                     |
|                   | : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET                    |

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-09-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015 (article 107), le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Vous trouverez en annexe le Rapport d'orientation budgétaire 2024, le Rapport de Développement Durable 2023, ainsi que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2023.

Il vous est proposé :

- *de prendre acte de la présentation du Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, du Rapport de Développement Durable 2023, ainsi que du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2023, tels que joints en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Une nouvelle fois, de nombreux facteurs d'incertitude perturbent notre environnement économique et social.

Les finances publiques évoluent dans un contexte plus que jamais contraint et contrasté, avec une inflation persistante, un ralentissement de l'activité économique, et des zones de conflits impactant les économies nationales.

Ces éléments pèsent directement sur les résultats de notre agglomération au travers de la baisse annoncée sur 2023 et 2024 de la dynamique des recettes de la fraction de TVA qui représentent désormais près de 56 % des recettes fiscales brutes du budget principal de l'agglomération.

Les charges de fonctionnement vont quant à elles continuer de progresser. Il est peu probable selon les économistes que les prix reviennent à des valeurs avant inflation. Des paliers ont été franchis.

Néanmoins, notre territoire présente des indicateurs encourageants avec une situation de quasi plein emploi et une dynamique de population, lui permettant d'afficher ses ambitions.

Les projets structurants ne manquent pas comme le Pôle d'Echange Multimodal, les aménagements cyclables ou le Pôle numérique.

L'investissement public local est un carburant de l'économie.

Notre agglomération entend en prendre sa part dans la maîtrise de ses capacités financières.

## **PLAN**

|                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>I. - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL</b>    | <b>Page<br/>3</b> |
| <b>II. - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION</b>      | <b>5</b>          |
| <b>ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL</b> | <b>5</b>          |
| <b>A. SYNTHESE PROSPECTIVE</b>                                |                   |
| <b>B. PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT</b>                  |                   |
| <b>C. FOCUS SUR 2024</b>                                      |                   |
| <b>D. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT</b>                  |                   |
| D.1. - Les recettes fiscales                                  |                   |
| D.2. - L'évolution des dotations                              |                   |
| <b>E. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>                       |                   |
| E.1. - La politique des ressources humaines                   |                   |
| E.2. - Les charges de fonctionnement à caractère général      |                   |
| E.3. - Les autres charges de fonctionnement                   |                   |
| E.4. - Les reversements (AC, DSC et FNGIR)                    |                   |
| E.5. - Synthèse de l'évolution des recettes communautaires    |                   |
| <b>ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION</b>                         | <b>11</b>         |
| A. - Dette réelle                                             |                   |
| B. - Dette garantie                                           |                   |
| <b>ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET BUDGETS ANNEXES</b> | <b>13</b>         |
| <b>A. - LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE</b>           |                   |
| A.1. - Développement économique et touristique du territoire  |                   |
| A.2. - Logement et habitat                                    |                   |
| A.3. - Foncier & Urbanisme                                    |                   |
| A.4. - Environnement                                          |                   |
| A.5. - Politique de l'eau                                     |                   |
| A.6. - Développement culturel                                 |                   |
| A.7. - Développement sportif                                  |                   |
| A.8. - Mobilités du territoire                                |                   |
| A.9. - Solidarités                                            |                   |
| A.10. - Système d'information et aménagement numérique        |                   |
| <b>B. - LES BUDGETS ANNEXES</b>                               |                   |
| B.1. - Le budget annexe Déchets                               |                   |
| B.2. - Le budget annexe Transports                            |                   |
| B.3. - Le budget annexe Très Haut Débit                       |                   |
| B.4. - Le budget annexe Aéroport                              |                   |
| B.5. - Le budget annexe Zones d'Activités                     |                   |
| B.6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols      |                   |
| B.7. - Les 3 budgets annexes de l'eau et de l'assainissement  |                   |

## I. - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

### Projet Loi de Finances 2024

#### Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2024

| Prévisions économiques 2023 - 2024          | 2020    | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   |
|---------------------------------------------|---------|--------|--------|--------|--------|
| Indice des prix à la consommation en France | 0,20 %  | 1,60 % | 5,20 % | 4,90%  | 2,60 % |
| PIB en France (en volume)                   | -8,00 % | 6,80 % | 2,50 % | 1,00 % | 1,40 % |

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des **valeurs locatives** servant de base aux impositions directes serait revalorisé de l'ordre de 4,2 % (à confirmer) contre 7,10 % en 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on comptait 1254 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), et 227 communautés d'agglomération regroupant 23,898 millions d'habitants, soit 34 % de la population totale de la France.

Sur les 93 communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se classe en 30<sup>ème</sup> position en termes de population.

#### Mesures du Projet Loi de Finances (PLF) ayant un impact pour notre agglomération

##### Sources :

##### **Produit de fraction de TVA**

La Loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, les EPCI bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La loi de finances pour 2023 a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La suppression de la CVAE va être étalée sur 4 ans (jusqu'en 2027). A compter de 2023, les EPCI perçoivent une fraction de TVA permettant de compenser cette suppression.

La compensation perçue par les EPCI est basée sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances initiale avec des ajustements en cours d'année. La croissance de TVA évaluée initialement à + 6,1 %, ne sera finalement que de + 3,7 % en 2023.

Pour 2024, le produit de TVA prévisionnel au titre de 2024 serait de + 4,5 %.

##### **Evolution des dotations**

Le projet de loi de finances prévoit une augmentation de la DGF de 220 millions d'euros en 2024. La dotation d'intercommunalité augmenterait de 90 M€ financé en partie par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre. Ainsi la dotation d'intercommunalité devrait progresser de 4,1 % et la dotation de compensation diminuer de -1,3 %.

##### **Sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités**

Le PLF acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice.

##### **Verdissement des dotations d'investissement**

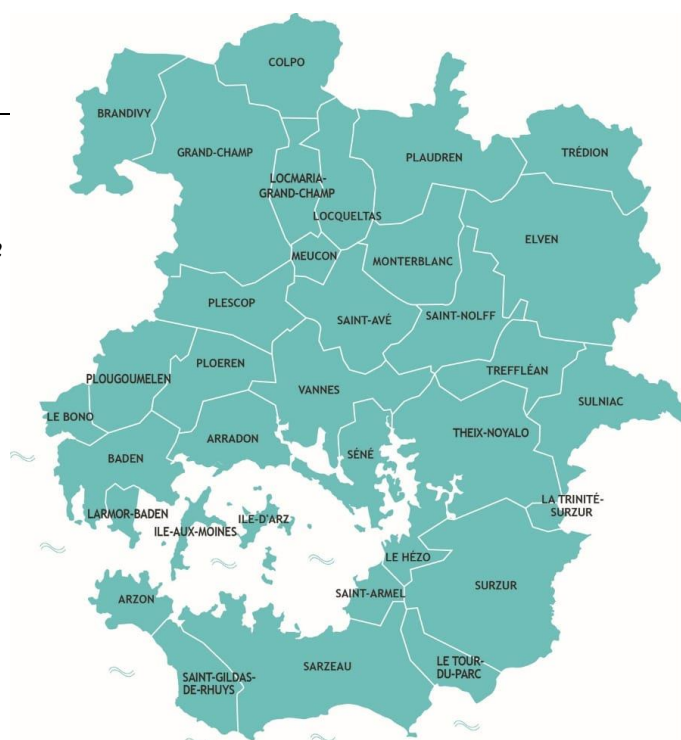
Pour accompagner les collectivités locales dans leur transition écologique et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, 30 % des projets éligibles à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) devront à compter de 2024 être considérés comme favorables à l'environnement.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de pérenniser le Fonds vert (créer en 2023) jusqu'à 2027 et de le renforcer à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024. Le soutien s'articule sur 3 dimensions :

- La performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage publics, etc.)
- L'adaptation au changement climatique (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte)
- L'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches)

## RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2023

|                                                  |                             |
|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Population DGF</i>                            | <b>201 730</b>              |
| <i>Population INSEE</i>                          | <b>178 424</b>              |
| <i>Nombre de communes</i>                        | <b>34</b>                   |
| <i>Superficie</i>                                | <b>807,4 km<sup>2</sup></b> |
| <i>Budget global consolidé</i>                   | <b>352 M€</b>               |
| <i>Dépenses d'équipement consolidées</i>         | <b>83 M€</b>                |
| <i>Dette consolidée en capital au 01/01/2023</i> | <b>71 M€</b>                |
| <i>Nombre d'emplois permanents au 01/01/2023</i> | <b>520</b>                  |
| <i>Nombre d'élus</i>                             | <b>88</b>                   |



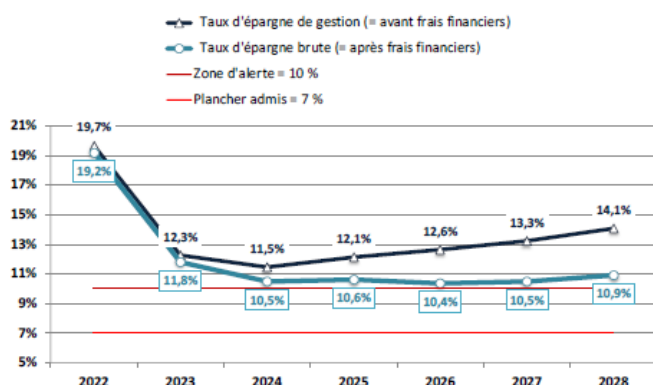
## II. - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION

### ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

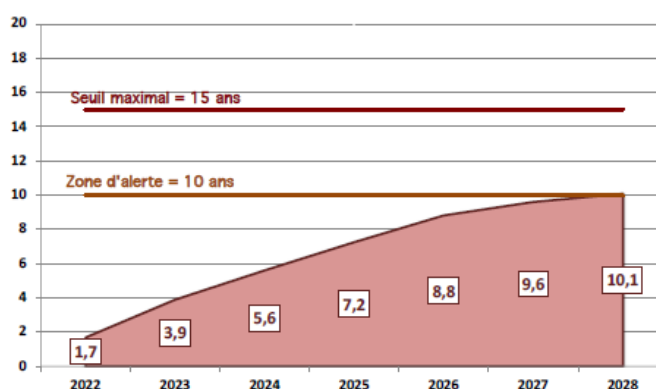
#### A. - SYNTHESE PROSPECTIVE

La prospective financière établit en début d'année 2023 (par le Cabinet Michel Klopfer) recense un volume d'investissement moyen annuel de 30,9 M€/an sur la période 2022/2028 avec une augmentation des charges de fonctionnement de +5,1% par an et des recettes de fonctionnement de + 3,9 % /an.

Evolution des taux d'épargne Golfe du Morbihan Vannes Agglomération



Evolution de la capacité de désendettement Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (en années)



Ce scénario fait ressortir :

- Un volume d'investissement de l'ordre de 193 M€ entre 2023 et 2028
- Un taux d'épargne stabilisé autour de 10,5 %
- Une capacité de désendettement dépassant les 10 ans à horizon 2028
- Une dette du budget principal de plus de 80 M€ en 2028
- Un taux de 23 % seulement d'autofinancement

#### B. - PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le plan pluri annuel d'investissements présenté couvre la période 2024 à 2028.

Il est organisé en politique publique en distinguant 3 rubriques :

- les dépenses récurrentes
- les fonds de concours
- les opérations en projet

# Plan pluriannuel d'investissements du budget principal

| Politique publique                                 | Dépenses 2024     | Dépenses 2025     | Dépenses 2026     | Dépenses 2027     | Dépenses 2028     | Totaux DEP 2024 - 2028 |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| Récurrent                                          | 8 640 000         | 8 200 000         | 8 200 000         | 8 200 000         | 8 200 000         | 41 440 000             |
| Fonds de concours                                  | 3 260 000         | 3 000 000         | 3 000 000         | 3 000 000         | 3 000 000         | 15 260 000             |
| <b>Projets par politique publique :</b>            |                   |                   |                   |                   |                   |                        |
| Aménagements Foncier et urbanisme                  | 700 000           | 1 950 000         | 1 535 000         | 1 500 000         | 1 500 000         | 7 185 000              |
| Développement culturel                             | 0                 | 0                 | 42 000            | 300 000           | 20 000            | 362 000                |
| Développement du territoire                        | 0                 | 1 368 000         | 7 585 000         | 150 000           | 6 150 000         | 15 253 000             |
| Développement économique et enseignement supérieur | 3 915 000         | 9 935 000         | 3 380 000         | 860 000           | 560 000           | 18 650 000             |
| Développement sportif                              | 265 000           | 305 000           | 5 250 000         | 5 250 000         | 0                 | 11 070 000             |
| Développement touristique                          | 1 170 000         | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 1 170 000              |
| Environnement                                      | 5 180 000         | 3 400 000         | 6 297 000         | 4 905 000         | 4 910 000         | 24 692 000             |
| Logement et habitat                                | 5 007 000         | 4 837 000         | 6 357 000         | 8 507 000         | 11 507 000        | 36 215 000             |
| Mobilités du territoire                            | 21 443 000        | 15 525 000        | 4 360 000         | 6 355 000         | 7 005 000         | 54 688 000             |
| Politique de l'eau                                 | 1 120 000         | 535 000           | 400 000           | 400 000           | 400 000           | 2 855 000              |
| Solidarités                                        | 2 420 000         | 650 000           | 2 000 000         | 0                 | 0                 | 5 070 000              |
| Système d'information et aménagement numérique     | 2 132 000         | 1 297 000         | 1 297 000         | 1 500 000         | 0                 | 6 226 000              |
| <b>TOTAL Projets</b>                               | <b>43 352 000</b> | <b>39 802 000</b> | <b>38 503 000</b> | <b>29 727 000</b> | <b>32 052 000</b> | <b>183 436 000</b>     |
| <b>Total Général</b>                               | <b>55 252 000</b> | <b>51 002 000</b> | <b>49 703 000</b> | <b>40 927 000</b> | <b>43 252 000</b> | <b>240 136 000</b>     |

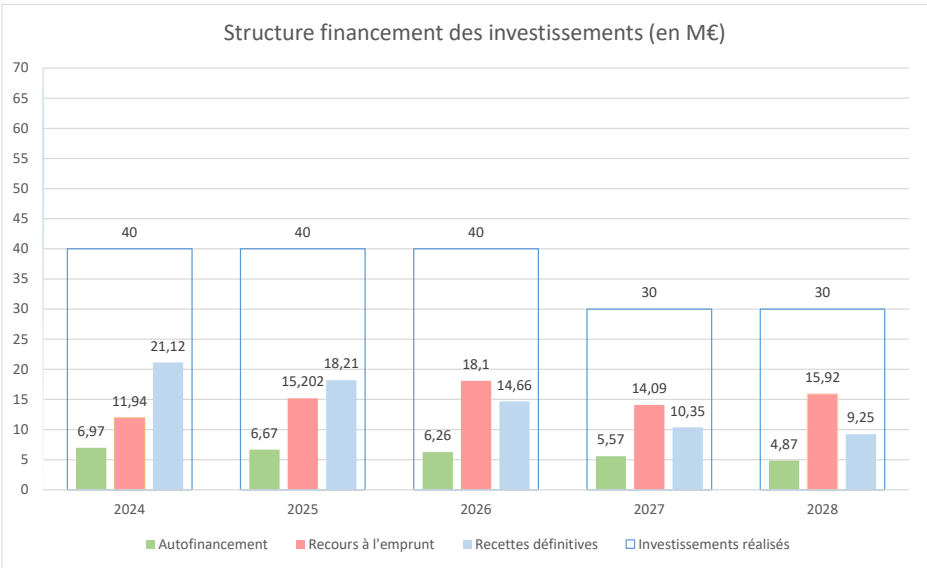
## C. - PROFIL D'ENDETTEMENT

La PPI prévoit sur le période 2024 - 2028 un volume d'investissement global de l'ordre de 240 M€.

La capacité à financer ces investissements s'élève à 180 M€.

La structure de financement de l'investissement sur la période serait de

- 17% par l'autofinancement
- 42 % par l'emprunt
- 41 % par les subventions, FCTVA et autres



Les montants inscrits en PPI ne correspondent pas à une réalité d'exécution budgétaire.

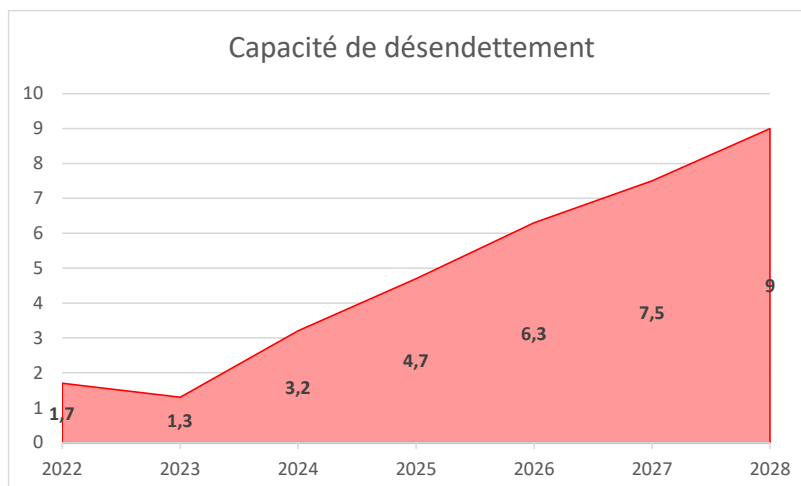
En priorisant les projets pour lesquels des marchés sont déjà notifiés, la collectivité s'apprête à inscrire près de 50 M€ d'investissement par an sur les 3 prochains exercices avant de redescendre autour de 40 M€/an à compter de 2027.

Ces enveloppes d'investissement seront précisées d'ici le vote du budget 2024, en intégrant les arbitrages nécessaires.

|                         | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|
| Inscriptions PPI        | 55   | 51   | 49   | 40   | 43   |
| Consommation année N    | 41   | 38   | 37   | 30   | 32   |
| Consommation N- 1 (RAR) | 11,0 | 12,5 | 11,7 | 10,8 | 9,0  |
| Réalisation effective   | 52,0 | 50,5 | 48,7 | 40,8 | 41,0 |

La capacité de désendettement se dégrade dès 2026 avec +1,6 ans par an et pour représenter 9 ans en 2028.

Cette situation est encore acceptable. La zone d'alerte des 10 ans n'est pas dépassée. Cependant, les marges de manœuvre se réduisent.



## D. - FOCUS SUR 2024

### Les chiffres clés du projet de budget

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Emprunt d'équilibre        | 12 M€   |
| Capacité de désendettement | 3,2 ans |
| Taux d'épargne brute       | 8,8 M€  |

### Principaux investissements 2024 - Budget Principal

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| ➤ Investissements récurrents | 8 640 000 € |
| ➤ Fonds de concours          | 3 260 000 € |

### Projets

|                                                             |              |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| ➤ Pôle d'échange multimodal                                 | 15 950 000 € |
| ➤ Aménagement cyclables                                     | 5 593 000 €  |
| ➤ Construction Campus Data-science et cybersécurité         | 3 000 000 €  |
| ➤ Fonds Chaleur                                             | 2 564 000 €  |
| ➤ Titres participatifs - Mrobian Habitat                    | 2 500 000 €  |
| ➤ Construction bâtiment Resto du cœur                       | 2 370 000 €  |
| ➤ Participation raccordement Bretagne Très haut Débit       | 1 997 000 €  |
| ➤ Travaux gestion des milieux aquatiques                    | 1 900 000 €  |
| ➤ Aménagement du terrain des gens du voyage de Plougoumelen | 1 300 000 €  |
| ➤ Travaux de branchement eaux pluviales                     | 900 000 €    |
| ➤ Aménagement de la maison France Services de Sarzeau       | 900 000 €    |

## D. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

### D.1.- Les recettes fiscales

L'année 2022 a connu une dynamique des recettes fiscales grâce à la fraction de TVA perçue (+ 9,82 %/2021). L'évolution de cette recette sera moindre sur 2023 (autour de + 4,4 %) en lien avec le ralentissement de l'économie. La perte d'autonomie fiscale s'accroît avec la suppression de la CVAE compensée par la fraction de TVA. Désormais, 56 % du panier de ressources dépend de cette ressource, dont la dynamique repose sur la santé de l'économie nationale.

|                                       | CA 2021             | CA 2022             | CA 2023<br>(prévisionnel) | BP 2024             | Evol. BP 2024/CA 2023 |             |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------|
|                                       |                     |                     |                           |                     | €                     | %           |
| CFE                                   | 13 069 060 €        | 13 487 719 €        | 14 393 906 €              | 15 012 844 €        | 618 938 €             | 4,3%        |
| CVAE                                  | 10 363 917 €        | 10 458 263 €        |                           |                     |                       |             |
| TASCOM                                | 3 100 978 €         | 3 706 600 €         | 3 673 000 €               | 3 746 460 €         | 73 460 €              | 2,0%        |
| IFER                                  | 724 178 €           | 799 974 €           | 834 380 €                 | 859 411 €           | 25 031 €              | 3,0%        |
| Allocation comp. - CFE - RCE          | 5 643 €             | 5 756 €             | 0 €                       |                     | 0 €                   | 0,0%        |
| Allocation comp. - CFE - DUS          | 1 556 274 €         | 1 641 502 €         | 1 867 890 €               | 1 905 248 €         | 37 358 €              | 2,0%        |
| <b>Total fiscalité " Economique "</b> | <b>28 820 050 €</b> | <b>30 099 814 €</b> | <b>20 769 176 €</b>       | <b>21 523 963 €</b> | <b>754 787 €</b>      | <b>3,6%</b> |
| TH + TFNB                             | 6 597 264 €         | 6 992 325 €         | 7 451 692 €               | 7 824 277 €         | 372 585 €             | 5,0%        |
| Fraction de TVA substitution TH       | 26 487 599 €        | 29 089 629 €        | 29 883 774 €              | 31 228 544 €        | 1 344 770 €           | 4,5%        |
| Fraction de TVA substitution CVAE     |                     |                     | 11 490 681 €              | 12 007 762 €        | 12 007 762 €          | 4,5%        |
| <b>Total fiscalité "Ménages"</b>      | <b>33 084 863 €</b> | <b>36 081 954 €</b> | <b>48 826 147 €</b>       | <b>51 060 582 €</b> | <b>13 725 116 €</b>   | <b>4,6%</b> |
| Taxe de séjour                        | 2 503 022 €         | 2 677 707 €         | 2 950 000 €               | 3 245 000 €         | 295 000 €             | 10,0%       |
| Taxe GEMAPI                           | 0 €                 | 1 803 092 €         | 1 800 000 €               | 1 800 000 €         | 0 €                   | 0,0%        |
| <b>TOTAL FISCALITE</b>                | <b>64 407 935 €</b> | <b>70 662 567 €</b> | <b>74 345 323 €</b>       | <b>77 629 545 €</b> | <b>3 284 222 €</b>    | <b>4,4%</b> |

Nb : le tableau identifie la « fraction de TVA » comme ressource de fiscalité « ménages » pour faciliter la comparaison avec les précédents exercices.

### D.2. - L'évolution des dotations

Après une baisse de 4,15% entre 2020 et 2021, compte tenu de la réforme de la dotation d'intercommunalité 2019, cette dotation progresse depuis 2022, confortée par un CIF désormais supérieur à 35 % (seuil pour le maintien de la dotation) et la dynamique de population. Cependant, la dotation de compensation continuerait de baisser de - 1,3 %.

|                             | CA 2021           | CA 2022           | CA 2023<br>(prévisionnel) | BP 2024           | Evol. BP 2024/CA 2023 |             |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------|-------------|
|                             |                   |                   |                           |                   | €                     | %           |
| Dotation d'intercommunalité | 4 232 374 €       | 4 280 772 €       | 4 323 854 €               | 4 501 132 €       | 177 278 €             | 4,1%        |
| Dotation de compensation    | 6 942 713 €       | 6 789 442 €       | 6 750 024 €               | 6 662 274 €       | -87 750 €             | -1,3%       |
| <b>TOTAL DOTATIONS</b>      | <b>11 175 087</b> | <b>11 070 214</b> | <b>11 073 878</b>         | <b>11 163 406</b> | <b>89 528 €</b>       | <b>0,8%</b> |

**Nota** : CIF (coefficient d'intégration fiscale) 2023 de GMVA 0,375333 - CIF 2023 moyen de la catégorie 0,395780

## E. - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le Budget 2024 intègre de nombreuses augmentations de périmètres, que ce soit par la prise en compte de nouveaux services (politique culturelle immatérielle, Bla Bla Car Daily, participation TER,...), la prise en compte de variations (DSP GMVT Ostréapolis, DSP Piscine de Surzur, Festival Vannes Echos Jazz...), ou encore des augmentations fortes subies (fluides, coût transport scolaire ...) ; les dépenses de fonctionnement vont subir une augmentation importante, de l'ordre de 7 %, soit près de 6 M€.

### E.1. - La politique des ressources humaines

La masse salariale du Budget Principal connaîtrait une augmentation de 10,2 %, soit 1,8 M€, par rapport au BP 2023. Trois facteurs interviennent dans cette évolution :

- Des mesures mécaniques (GVT ; report des décisions 2023 en 2024)
- Des mesures exogènes (augmentation cotisation CNRACL ; majorations de points d'indice)
- Des mesures endogènes (mutualisation DSI ; prime pouvoir d'achat ; création de poste)

## E.2. - Les charges de fonctionnement à caractère général

Les charges à caractère général augmenteraient de 21 % pour 2024.

L'augmentation des charges de fonctionnement est dû principalement la hausse des charges de fluide pour plus de 860 000 €, à des variations importantes (DSP GMVT Ostréapolis, DSP Piscine de Surzur, Festival Vannes Echos Jazz, CIAP/Pays d'Arts, Savoir rouler à vélo...), et des nouveaux services (politique culturelle immatérielle, Bla Bla Car Daily, participation TER,...) pour plus de 1 300 000 €.

## E.3. - Les autres charges de fonctionnement

### ► Contributions aux budgets annexes

Les contributions aux budgets annexes sont estimées comme suit :

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| - BA transports :      | 3 900 000 € (4 597 000 € au BP 2023). |
| - BA aéroport :        | 400 000 € (516 000 € au BP 2023).     |
| - BA très haut débit : | 331 000 € (329 000 € au BP 2023).     |

### ► Contributions aux satellites

L'Echonova : La contribution de l'agglomération est projetée à 565 500 € par an.

47° Nautik : Le versement de 420 000 € est fléché sur les prestations de nautisme scolaire.

SPL GMVT : versement de 2 000 000 €

Ostréapolis : Le versement de 170 000 € à la DSP GMVT Ostréapolis

### ► Principaux partenaires

Notre participation au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** s'est élevée à 5,756 M€ en 2023. L'évolution serait de + 2,5 % pour 2024 soit **5,9 M€**.

## E.4. - Les reversements (FNGIR, AC et DSC)

**FNGIR** : Le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources** issue de la réforme fiscale de 2010 est un montant figé qui représente **14,007 M€**.

**AC** : Les **attributions de compensations** évoluent lors de transferts de compétences.

La dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a eu lieu le 6 octobre 2023 pour acter la rétrocession de l'activité spectacle de l'Hermine à la commune de Sarzeau et l'intégration de la base de Kayak et Aviron de Vannes.

**DSC** : Une évolution des critères et des montants de la Dotation de Solidarité Communautaire a été validée au conseil communautaire du 3 février 2022, visant une simplification et une meilleure lisibilité.

### Les nouveaux critères

|                       |          |                     |          |
|-----------------------|----------|---------------------|----------|
| - Logement social     | : 36,0 % | Potentiel financier | : 10,0 % |
| - Revenu par Habitant | : 34,0 % | Insularité          | : 0,6 %  |
| - Longueur de voirie  | : 19,4 % |                     |          |

A l'application de ces nouveaux critères ont été associée la mise à jour annuelle des données de chaque commune sur la base des fiches DGF, ainsi que la mise en place d'un système de garantie en cas de baisse, limitant à -5% de la DSC (n-1) l'évolution pour chaque commune.

Concernant l'enveloppe relative aux dispositions spécifiques du contrat de ville, rendue obligatoire par l'article L.5211-28.-4 III CGCT, elle conserve un montant figé de 756 822 €.

| ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL09-DE                                         |                            |                             |                     |                |             |                   |            |                                     |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------|----------------|-------------|-------------------|------------|-------------------------------------|--------------------|
| mise à jour      lissage      refinancement      résultat      calcul montant final |                            |                             |                     |                |             |                   |            |                                     |                    |
|                                                                                     | DSC 2023<br>"droit commun" | DSC 2024<br>théorique (MAJ) | écart en %<br>/2023 | Garanties "5%" | Peréquation | DSC 2024 projetée | écart en % | DSC 2024<br>"Politique de la ville" | DSC 2024<br>TOTALE |
| Arradon                                                                             | 155 099 €                  | 165 931 €                   | 6,98%               | - €            | -1 005 €    | 164 926 €         | 6,34%      | - €                                 | 164 926 €          |
| Arzon                                                                               | 95 047 €                   | 87 157 €                    | -8,30%              | 3 137 €        | 0 €         | 90 294 €          | -5,00%     | - €                                 | 90 294 €           |
| Baden                                                                               | 151 445 €                  | 156 684 €                   | 3,46%               | - €            | -486 €      | 156 198 €         | 3,14%      | - €                                 | 156 198 €          |
| Brandivy                                                                            | 54 713 €                   | 57 648 €                    | 5,36%               | - €            | -272 €      | 57 376 €          | 4,87%      | - €                                 | 57 376 €           |
| Colpo                                                                               | 95 393 €                   | 97 794 €                    | 2,52%               | - €            | -223 €      | 97 572 €          | 2,28%      | - €                                 | 97 572 €           |
| Elven                                                                               | 238 942 €                  | 239 916 €                   | 0,41%               | - €            | -90 €       | 239 826 €         | 0,37%      | - €                                 | 239 826 €          |
| Grand-Champ                                                                         | 215 952 €                  | 226 322 €                   | 4,80%               | - €            | -962 €      | 225 360 €         | 4,36%      | - €                                 | 225 360 €          |
| Ile-aux-Moines                                                                      | 57 685 €                   | 57 444 €                    | -0,42%              | - €            | 0 €         | 57 444 €          | -0,42%     | - €                                 | 57 444 €           |
| Ile d'Arz                                                                           | 37 952 €                   | 39 707 €                    | 4,62%               | - €            | -163 €      | 39 544 €          | 4,19%      | - €                                 | 39 544 €           |
| Larmor-Baden                                                                        | 23 584 €                   | 23 862 €                    | 1,18%               | - €            | -26 €       | 23 837 €          | 1,07%      | - €                                 | 23 837 €           |
| La Trinité-Surzur                                                                   | 63 635 €                   | 66 534 €                    | 4,55%               | - €            | -269 €      | 66 265 €          | 4,13%      | - €                                 | 66 265 €           |
| Le Bono                                                                             | 72 831 €                   | 74 005 €                    | 1,61%               | - €            | -109 €      | 73 896 €          | 1,46%      | - €                                 | 73 896 €           |
| Le Hézo                                                                             | 26 210 €                   | 26 508 €                    | 1,14%               | - €            | -28 €       | 26 480 €          | 1,03%      | - €                                 | 26 480 €           |
| Le Tour du Parc                                                                     | 29 246 €                   | 28 784 €                    | -1,58%              | - €            | 0 €         | 28 784 €          | -1,58%     | - €                                 | 28 784 €           |
| Locmaria-G.-C.                                                                      | 67 695 €                   | 71 860 €                    | 6,15%               | - €            | -386 €      | 71 473 €          | 5,58%      | - €                                 | 71 473 €           |
| Locqueltas                                                                          | 68 266 €                   | 68 031 €                    | -0,34%              | - €            | 0 €         | 68 031 €          | -0,34%     | - €                                 | 68 031 €           |
| Meucon                                                                              | 68 599 €                   | 68 813 €                    | 0,31%               | - €            | -20 €       | 68 793 €          | 0,28%      | - €                                 | 68 793 €           |
| Monterblanc                                                                         | 121 869 €                  | 123 722 €                   | 1,52%               | - €            | -172 €      | 123 550 €         | 1,38%      | - €                                 | 123 550 €          |
| Plaudren                                                                            | 91 872 €                   | 95 851 €                    | 4,33%               | - €            | -369 €      | 95 482 €          | 3,93%      | - €                                 | 95 482 €           |
| Plescop                                                                             | 214 089 €                  | 218 688 €                   | 2,15%               | - €            | -427 €      | 218 261 €         | 1,95%      | - €                                 | 218 261 €          |
| Ploeren                                                                             | 219 064 €                  | 229 750 €                   | 4,88%               | - €            | -991 €      | 228 758 €         | 4,43%      | - €                                 | 228 758 €          |
| Plougoumelen                                                                        | 66 133 €                   | 73 659 €                    | 11,38%              | - €            | -698 €      | 72 961 €          | 10,33%     | - €                                 | 72 961 €           |
| Saint-Armel                                                                         | 29 902 €                   | 29 410 €                    | -1,64%              | - €            | 0 €         | 29 410 €          | -1,64%     | - €                                 | 29 410 €           |
| Saint-Avé                                                                           | 458 165 €                  | 452 944 €                   | -1,14%              | - €            | 0 €         | 452 944 €         | -1,14%     | - €                                 | 452 944 €          |
| St-Gildas-de-R.                                                                     | 55 040 €                   | 52 063 €                    | -5,41%              | 225 €          | 0 €         | 52 288 €          | -5,00%     | - €                                 | 52 288 €           |
| Saint-Nolff                                                                         | 120 036 €                  | 121 726 €                   | 1,41%               | - €            | -157 €      | 121 569 €         | 1,28%      | - €                                 | 121 569 €          |
| Sarzeau                                                                             | 287 290 €                  | 266 926 €                   | -7,09%              | 6 000 €        | 0 €         | 272 926 €         | -5,00%     | - €                                 | 272 926 €          |
| Séné                                                                                | 305 982 €                  | 311 380 €                   | 1,76%               | - €            | -501 €      | 310 879 €         | 1,60%      | - €                                 | 310 879 €          |
| Sulniac                                                                             | 143 078 €                  | 143 377 €                   | 0,21%               | - €            | -28 €       | 143 349 €         | 0,19%      | - €                                 | 143 349 €          |
| Surzur                                                                              | 169 763 €                  | 184 188 €                   | 8,50%               | - €            | -1 338 €    | 182 850 €         | 7,71%      | - €                                 | 182 850 €          |
| Theix-Noyalo                                                                        | 336 869 €                  | 331 034 €                   | -1,73%              | - €            | 0 €         | 331 034 €         | -1,73%     | - €                                 | 331 034 €          |
| Trédion                                                                             | 50 713 €                   | 52 469 €                    | 3,46%               | - €            | -163 €      | 52 306 €          | 3,14%      | - €                                 | 52 306 €           |
| Tréffléan                                                                           | 72 399 €                   | 77 597 €                    | 7,18%               | - €            | -482 €      | 77 115 €          | 6,51%      | - €                                 | 77 115 €           |
| Vannes                                                                              | 2 406 444 €                | 2 349 218 €                 | -2,38%              | - €            | 0 €         | 2 349 218 €       | -2,38%     | 756 822 €                           | 3 106 040 €        |
| TOTAL                                                                               | 6 671 000 €                | 6 671 000 €                 |                     | 9 362 €        | -9 362 €    | 6 671 000 €       |            | 756 822 €                           | 7 427 822 €        |

Au global, l'enveloppe DSC s'est élevée à 6 671 000 € + 756 822 €, soit 7 427 822 € pour 2023. Pour 2024, des arbitrages sont en cours.

## Synthèse de l'évolution des reversements communautaires au profit des communes

|                                                   | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |
|---------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Attribution de compensation - fonctionnement (AC) | 16 739 280        | 16 739 280        | 16 739 280        | 17 190 765        | 17 190 765        |
| Dotation de Solidarité Communautaire              | 7 778 927         | 7 778 927         | 7 427 822         | 7 427 822         | 7 427 822         |
| <b>Reversements communautaires (AC + DSC)</b>     | <b>24 518 207</b> | <b>24 518 207</b> | <b>24 167 102</b> | <b>24 618 587</b> | <b>24 618 587</b> |

|                                                   |             |             |             |             |             |
|---------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Attribution de compensation - investissement (AC) | 2 278 052 € | 2 278 052 € | 2 750 094 € | 2 735 644 € | 2 735 644 € |
|---------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|

## ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION

### A. - DETTE REELLE

La dette consolidée de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'élèvera à **78,958 M€** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 contre **71,017 M€** au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La dette issue du transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, représente près de 62 % de la dette en capital.

Afin de bien comprendre la situation de l'agglomération, il faut donc distinguer cette dette, transférée depuis les anciennes maîtrises d'ouvrage, et équilibrée par les ressources propres des budgets annexes, de la dette du budget principal et des autres budgets annexes.

Pour le budget principal et les autres budgets annexes, le capital de dette est de 29,945 M€, soit l'équivalent de 168 € par habitant contre une moyenne 2022 pour les agglomérations de 379 € par habitant.

Il y a eu 3 nouveaux emprunts contractualisés sur 2023 : 8 M€ sur le budget principal, 3 M€ sur le budget annexe transports, et 4 M€ sur le budget annexe assainissement (consolidé sur 2024). A noter que les conditions de financement se sont dégradées depuis près de 18 mois avec un renchérissement des coûts de crédits par pallier à chaque augmentation de taux directeurs des banques centrales.

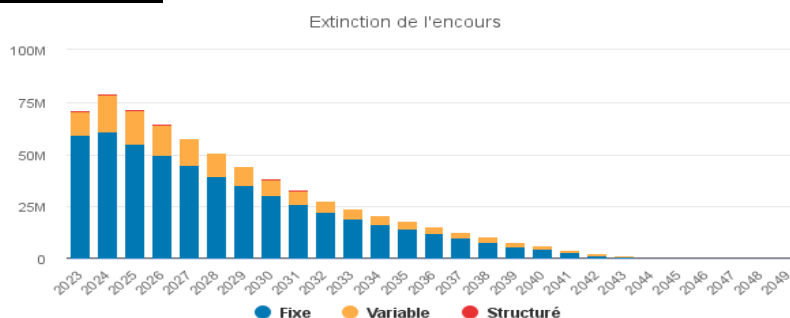
Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de l'ordre de 1,3 fin 2023 (pour le budget principal avant reprise des résultats), très loin de la moyenne pour les agglomérations de même strate.

La dette est composée à 76,90 % de taux fixe, de 22,86 % de taux variable, et de 0,24 % de taux structurés. Elle est classée A (c'est-à-dire le risque le moins élevé) pour 99,76% dans la classification de la **Charte Gissler**.

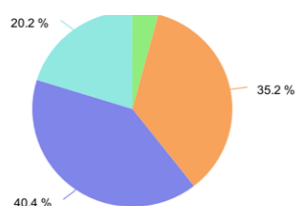
#### Etat de la dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2024

|                      |             |                     |
|----------------------|-------------|---------------------|
| Budget Principal     | 31,92 %     | 25 204 253 €        |
| BA Eau Potable       | 22,18 %     | 17 511 098 €        |
| BA Assainissement    | 39,90 %     | 31 501 837 €        |
| BA Transports        | 3,80 %      | 3 000 000 €         |
| BA Déchets           | 1,54 %      | 1 214 802 €         |
| Autres               | 0,66 %      | 526 199 €           |
| <b>Total encours</b> | <b>100%</b> | <b>78 958 189 €</b> |

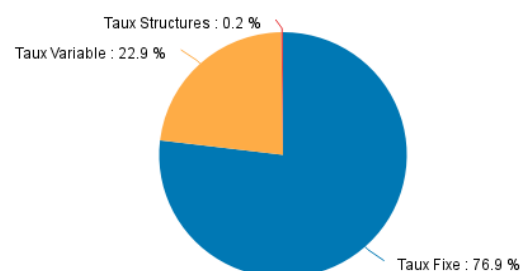
#### Plan d'extinction de la dette



#### Répartition de la dette par durée résiduelle

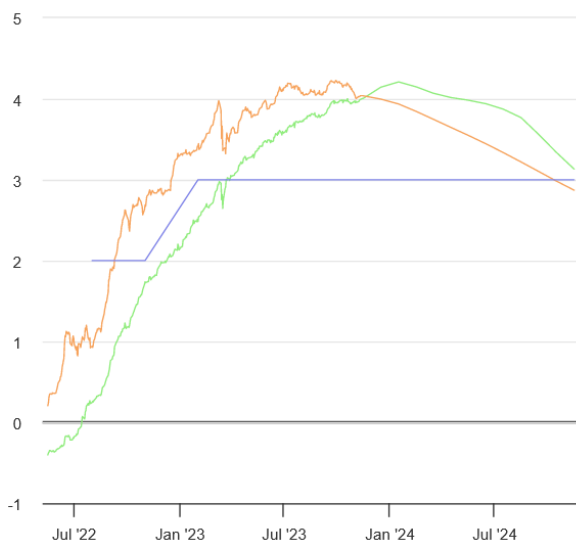


#### Composition de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024



| Durée résiduelle | Montant              |
|------------------|----------------------|
| < 5 ans          | 3 319 211,72         |
| 5 - 10 ans       | 27 813 614,46        |
| 10 - 20 ans      | 31 887 971,77        |
| 20 - 30 ans      | 15 937 391,34        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>78 958 189,29</b> |

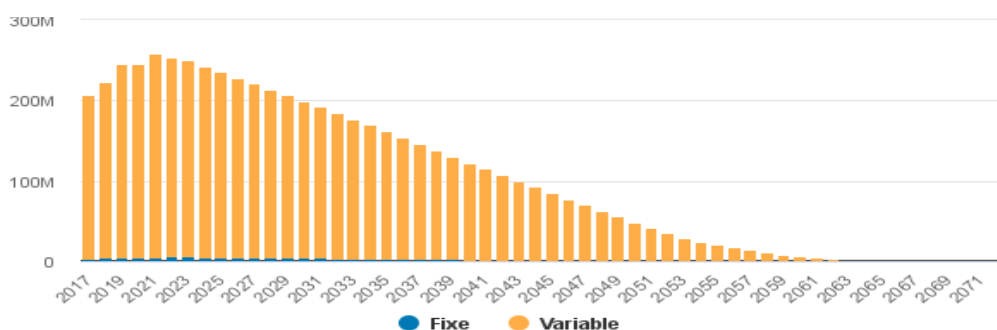
## Perspective d'évolution de taux pour la campagne d'emprunts 2024



| INDEX      |           |         |         |
|------------|-----------|---------|---------|
|            | Histo -6M | Dernier | Fwd +6M |
| EURIBOR03M | 3,358     | 4,002   | 3,984   |
| EURIBOR12M | 3,805     | 4,040   | 3,549   |
| LIVRETA    | 3,000     | 3,000   | 3,000   |

## B. - DETTE GARANTIE

A noter qu'à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, Vannes agglo se substituait aux communes à 100 % pour apporter sa garantie d'emprunt aux opérateurs dans le financement du logement social. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif de garanties d'emprunts s'applique sur les 34 communes. Au 01/01/2024, l'encours global en garantie s'élèvera à **242,8 M€**.



# ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES ET BUDGETS ANNEXES

## A. - LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

### A.1. - Développement économique et touristique

#### Développement économique et enseignement supérieur

##### Orientations 2024

- Organisation du coloc Datascience en juin 2024
- Projet Territoire d'Industrie Pays de Vannes en partenariat avec Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté dans le but d'accompagner le développement des entreprises industrielles du territoire sur les volets transitions énergétiques, foncier, compétences et innovation
- ZAE : Plan d'actions densification/optimisation foncière/extension
- Déploiement Info Services : Réaménagement ancienne trésorerie Sarzeau et implantation Rhuy's Info Services définitif place Marie LEFRANC
- Economie circulaire : Mise en œuvre plan d'actions entreprises et participation diagnostic Contrat d'Objectif Territorial

#### Développement touristique

##### Orientations 2024

- Adoption d'un nouveau schéma de développement touristique
- Mise en œuvre du programme d'actions du label « Pays d'Art et d'Histoire »
- Ajustement de la subvention à verser à la Société Publique Locale « Golfe du Morbihan-Vannes Tourisme »
- Versement de la redevance pour la délégation de service public GMVT pour gérer l'équipement Ostréapolis
- Inauguration du bâtiment « Ostréapolis »
- Inscription du patrimoine mégalithique au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Valorisation du parcours des mégalithes des landes de Lanvaux

### A.2. - Logement et habitat

##### Orientations 2024

- Nouvelles missions de l'Opération Rénovée liées au déploiement de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) avec une sous-traitance des audits énergétiques pour les propriétaires occupants au-dessus des plafonds de l'Anah
- En lien avec 6 communes de l'agglomération, acquisition d'un logiciel pour instruire les autorisations de changement d'usage et instaurer un numéro d'enregistrement afin d'encadrer le développement des meublés de tourisme

### A.3. - Foncier & Urbanisme

#### **Orientations 2024**

- Poursuite de la modification de droit commun n°1 du SCoT (enquête publique)
- Mise en œuvre de la révision des documents de planification « SCoT, PCAET, PLH, PPGDLSID, PDM »
- Sensibilisation aux problématiques d'aménagement et d'urbanisme dans l'objectif de déclinaison du ZAN et en préparation du SCOT
- Dernière année pour la mise en œuvre du PAT financé par le plan de relance
- Poursuite du programme « Petite Ville de Demain »
- Acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine foncier
- Instruction des dossiers de demandes d'enseigne et publicité sur les bâtiments commerciaux pour les communes (hors Ville de Vannes)

### A.4. - Environnement

#### **Orientation 2024**

- Lancement du contrat d'objectif territorial en lien avec l'ADEME afin de bénéficier de financements pour mener les actions climat-air-énergie et économie circulaire sur 4 ans (2024-2027)
- Lutte face au ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles
- Cartographie de l'érosion côtière afin de prendre en compte la projection du recul du trait de côte
- Etude de recomposition spatiale de la pointe de Penvins
- Diagnostic de vulnérabilité logements et petites entreprises
- Poursuite du PAPI d'intention et lancement du PAPI complet avec le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage
- Lancement d'une AMO afin de déterminer la stratégie et les actions à mener dans le cadre de la mobilisation du levier foncier pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Etude pour la structuration d'une filière amont bois-biomasse dans le cadre du développement du bois énergie
- Mise en place de l'observatoire des effets du changement climatique

### A.6. - Développement culturel

#### **Orientation 2024**

- Mise en œuvre à l'échelle communautaire du nouveau projet « Vannes Echos Jazz »
- Poursuite et développement des actions de valorisation et de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel

### A.7. - Développement sportif

#### **Orientations 2024**

- Lancement de la nouvelle stratégie nautisme avec la création d'un réseau des acteurs du territoire et un plan d'action pluriannuel
- Mise en œuvre du plan d'action « Terre de jeux 2024 »
- Déploiement du Savoir Rouler à Vélo pour les écoles

## A.8. - Mobilités du territoire

### **Orientations 2024**

- Renforcement du dispositif de location en moyenne et longue durée avec l'achat de nouveaux vélos
- Poursuite en année pleine du dispositif de covoiturage BlaBlacar Daily
- Organisation des Rencontres nationales Vélo et Territoire
- Création d'une alliance métropolitaine « Bretagne Sud Mobilités » ayant pour objectif de faire de l'axe ferroviaire Vannes-Lorient-Quimperlé, un axe quotidien avec une offre de TER à haut niveau de service.

## A.9. - Solidarités

### **Orientations 2024**

- Gestion des métaux du crématorium qui prévoit le reversement des recettes issues de la récupération des métaux lors des crémations à des associations d'intérêts général ou à des fondations reconnues d'utilité publique
- Ouverture du nouveau bâtiment pour les Resto du coeur

## A.10. - Système d'information et aménagement numérique

### **Orientations 2024**

- Mise en place de la mutualisation des DSI GMVA et Ville de Vannes
- Logiciel patrimoine
- Poursuite du déploiement du réseau Mégalis BTHD (Bretagne Très Haut Débit)

## **B. - LES BUDGETS ANNEXES**

### B.1. - Le budget annexe Déchets

#### **Evolution importante du taux de TEOM**

L'évolution des contraintes financières pesant sur le budget déchets ont rendu nécessaire dès 2022 de revoir le modèle de lissage de TEOM initial, tout en conservant la période de lissage et en recherchant plusieurs optimisations financières. Les nouvelles projections financières donnent un taux cible de convergence en 2024 de 11,82 %.

Le produit attendu de TEOM pour 2023 est de 29,957 M € contre 24,806 en 2022. Les prévisions 2024 tablent sur une évolution des bases de l'ordre de 4 % qui permettrait d'envisager un produit de **34,362 M€**.

En parallèle, la contribution au SYSEM est passée de 11,5 M€ en 2021 à 14,9 M€ en 2022, et à 18,3 M€ en 2023. Pour 2024, cette contribution devrait dépasser les 19 M€.

#### **Orientations 2024**

- Déploiement des outils pour permettre le tri à la source des biodéchets (composteurs individuels, composteurs collectifs, point d'apport et solution pour les administrations et les professionnels)
- Mise en place d'un service de collecte des cartons, des DIB et des biodéchets pour améliorer le tri et diminuer la production des Ordures ménagères pour les professionnels
- Responsabilité élargie des producteurs (REP) mégots et déchets abandonnés

## Principaux projets d'investissement 2024 avec un premier cadrage à 5 267 000 €

Près de 5,3 M€ sont prévus avec principalement

|                                                                             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Renouvellement du parc de véhicule de collecte                            | 1 200 000 € |
| - Renouvellement parc points d'apport volontaires (PAV)                     | 1 200 000 € |
| - Mise en œuvre du projet biodéchets                                        | 731 000 €   |
| - Acquisition de 4000 composteurs individuels et 100 composteurs collectifs | 226 000 €   |
| - Etudes et travaux sur les déchetteries                                    | 1 330 000 € |
| - Travaux de ré/aménagement sur les CED de Theix et Sarzeau                 | 400 000 €   |

### B.2. - Le budget annexe Transports

#### **Le versement mobilité (VM)**

Le périmètre du VM couvre l'ensemble du territoire communautaire.

Le taux de cotisation du VM est de 1,20 % depuis 2020.

Les recettes de VM ont retrouvé une très bonne dynamique après avoir subi les conséquences de la crise sanitaire. Elles devraient s'établir à près de 17 800 000 € en 2023, soit une augmentation de 2,9% par rapport à 2022. Les projections sur 2024 tablent sur une évolution de 2,8 % soit un produit de VM estimé autour de 18 300 000 €.

Une nouvelle DSP prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec des optimisations de coût avant des évolutions de réseau envisagées.

La contribution d'équilibre issue du budget principal devrait s'établir à près de 3,9 M€ en 2024, contre 4,597 M€ en inscription initiale du BP 2023.

#### **Investissements 2024**

La période actuelle s'inscrit aussi dans une phase de transition énergétique où coexistent plusieurs modes d'énergie. Pour 2024, des investissements de l'ordre de 6,3 M€ sont prévus avec principalement :

|                                                  |             |
|--------------------------------------------------|-------------|
| - Acquisition de quatre nouveaux bus électriques | 2 600 000 € |
| - Déploiement de la billettique                  | 670 000 €   |
| - Acquisition bus Ile d'Arz                      | 586 000 €   |
| - Voie transport en commun en site propre        | 1 000 000 € |
| - Réaménagement de la gare routière du FOSO      | 450 000 €   |
| - Aménagement parking, arrêt de bus...           | 260 000 €   |
| - Aménagement dépôt de Kerniol                   | 150 000 €   |
| - Mobilier urbain                                | 142 000 €   |

Tous les emprunts ont été remboursés en 2022. Mais un nouvel emprunt de 3 M€ vient d'être contracté au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, qui sera consolidé sur 2024.

### B.3 - Le budget annexe Très Haut Débit

Le développement de la fibre sur notre territoire demeure un enjeu important.

L'agglomération poursuit ses participations auprès de partenaires comme REV@ et Mégalis BTHD.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne l'agglomération sur le développement de la fibre dont l'essentiel des investissements sont désormais portés sur le budget principal via des subventions d'équipement.

Le budget THD nécessite une contribution d'équilibre du budget principal qui devrait être de 331 000 €, sensiblement équivalente à celle de 2023.

L'encours de la dette de ce budget sera de 282 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### B.4. - Le budget annexe Aéroport

La concession de l'aéroport a fait l'objet d'un renouvellement en 2021. Le contrat signé avec le nouveau délégataire prévoit le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal, qui s'établira à 400 k€ en 2024, montant en diminution conformément au contrat de DSP (contre 516 K€ en 2023).

**Pas d'encours de dette** sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2021.

#### B.5. - Le budget annexe Zones d'Activités

Dans le cadre de la gestion des zones d'activités d'entreprises, l'agglomération a décidé d'acheter à compter de 2020 l'intégralité des stocks de terrains communaux pour les zones en cours de commercialisation, et qui va se poursuivre encore sur 2024 notamment sur Kervendras à Sulniac, Lescoet à Elven et Kerovel à Grand-Champ pour 1,150 M€.

En dehors de ces rachats de stocks, 500 000 € sont prévus pour des acquisitions foncières en densification dans les ZAE.

Des travaux importants sont prévus en 2024 sur différentes zones (essentiellement sur Gohelis à Elven, Kerovel à Grand- Champ, Lescoet à Elven et Kerollaire à Sarzeau), pour un montant de 2,375 M€.

Les cessions foncières sont estimées à 3,477 M€ pour 2024.

**Pas d'encours de dette** sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2022. Il subsiste un emprunt revolving initialement de 10 M€ depuis 2021 sans tirage à ce jour (possibilité de tirage de 7 M€ sur 2024).

#### B.6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols

Ce budget de fonctionnement de l'ordre de 390 000 € a pour vocation de facturer la prestation des actes d'urbanisme du service autorisation des droits du sol de notre agglomération aux 2 intercommunalités voisines (Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté).

#### B.7. - Les 5 budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

L'évolution de la jurisprudence et des contrats sur les budgets eau et assainissement DSP nécessitent de supprimer ces deux budgets, et de les intégrer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au sein des budgets eau et assainissement Régie. Le budget assainissement non collectif perdure.

Dans le prolongement de la structuration budgétaire, il est rappelé que les communes de Berric, Lauzach, et la Vraie-Croix ont rejoints depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le SIAEP de Questembert.

La **compétence Eau potable** représente globalement un budget prévisionnel de 22,5 M€ en fonctionnement et de 17,9 M€ en dépenses d'équipement.

##### **Principaux investissements en eau sur 2024 avec un premier cadrage à 13 800 000 €**

- |                                                                                 |             |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Applicatif métier                                                             | 300 000 €   |
| - Maîtrise d'œuvre sur gestion relation clientèle digitalisée et interconnectée | 300 000 €   |
| - Dépenses d'équipement                                                         | 2 200 000 € |
| - Travaux de réseaux et usines                                                  | 9 730 000 € |

La **compétence Assainissement Collectif** représente globalement un budget prévisionnel de 24,3 M€ en fonctionnement et de 33,4 M€ en investissement

**Principaux investissements en assainissement sur 2024 avec un premier**

|                                                          |              |
|----------------------------------------------------------|--------------|
| - Participation aux travaux de la STEP de la Vraie-Croix | 900 000 €    |
| - Travaux de réseau (extension/réhabilitation)           | 16 230 000 € |
| - Travaux réhabilitation filière boues et autres         | 4 000 000 €  |
| - Travaux sur la STEP de COLPO                           | 2 660 000 €  |
| - Travaux sur les Stations                               | 1 950 000 €  |
| - Etudes schéma directeurs et autres études de zonage    | 850 000 €    |

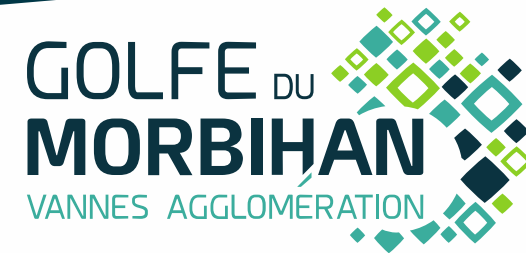
Les dépenses relatives à l'**assainissement non collectif** sont plus modestes avec un budget de fonctionnement prévisionnel de 330 k€.

L'encours de la dette sur le secteur eau et assainissement est particulièrement important (près de 49,01 M€), mais en corrélation avec les capacités budgétaires de ces budgets.

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 DECEMBRE 2023

Mise en ligne 20/12/2023



## Débat d'Orientation Budgétaire 2024

## Contexte général

Une nouvelle fois, de nombreux facteurs d'incertitude perturbent notre environnement économique et social.

Les finances publiques évoluent dans un contexte plus que jamais contraint et contrasté, avec une inflation persistante, un ralentissement de l'activité économique, et des zones de conflits impactant les économies nationales.

Ces éléments pèsent directement sur les résultats de notre agglomération au travers de la baisse annoncée sur 2023 et 2024 de la dynamique des recettes de la fraction de TVA qui représentent désormais près de 56 % de recettes fiscales brutes du budget principal de l'agglomération.

- Les charges de fonctionnement vont quant à elles continuer de progresser. Il est peu probable selon les économistes que les prix reviennent à des valeurs avant inflation. Des paliers ont été franchis.
- Néanmoins, notre territoire présente des indicateurs encourageants avec une situation de quasi plein emploi et une dynamique de population, lui permettant d'afficher ses ambitions.

## Synthèse prospective

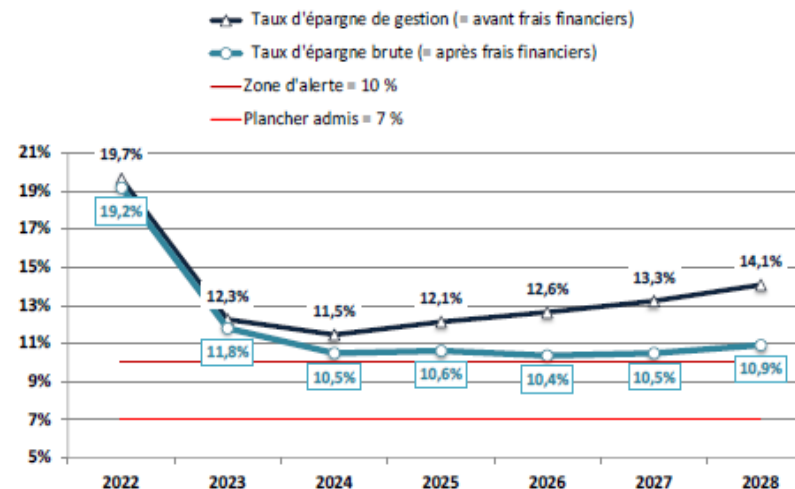
La prospective financière établit en début d'année 2023 (par le Cabinet Michel Klopfer)

- volume d'investissement moyen annuel de 30,9 M€/an sur la période 2022/2028
- une augmentation des charges de fonctionnement de +5,1% par an
- des recettes de fonctionnement de + 3,9 % /an.

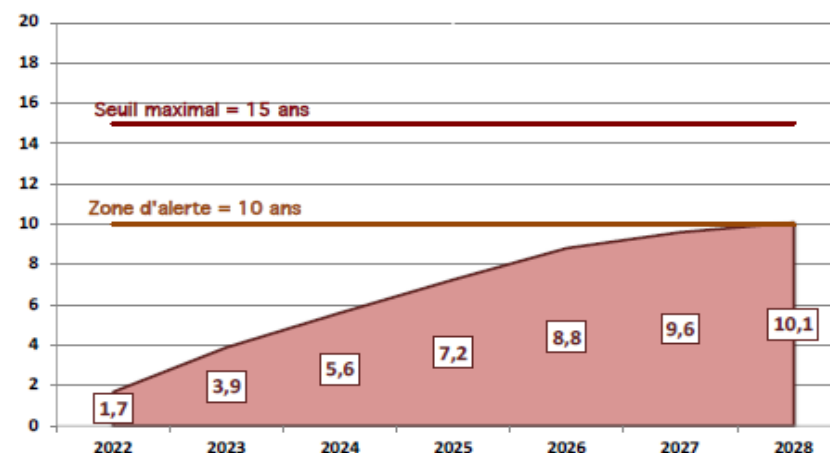
Ce scénario fait ressortir :

- Un volume d'investissement de l'ordre de 193 M€ entre 2023 et 2028
- Un taux d'épargne stabilisé autour de 10,5 %
- Une capacité de désendettement dépassant les 10 ans à horizon 2028
- Une dette du budget principal de plus de 80 M€ en 2028
- Un taux de 23 % seulement d'autofinancement

Evolution des taux d'épargne Golfe du Morbihan Vannes Agglomération



Evolution de la capacité de désendettement Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (en années)



## Cadrage plan pluri annuel d'investissement

Le cadrage du plan pluri annuel d'investissement présenté couvre la période 2024 à 2028

Il est organisé en politique publique en distinguant 3 rubriques :

- dépenses récurrentes
- fonds de concours
- opérations en projet

Ce projet de PPI prévoit sur la période 2024-2028 un volume d'investissement global de **240 M€**.

| Politique publique                                 | Dépenses 2024     | Dépenses 2025     | Dépenses 2026     | Dépenses 2027     | Dépenses 2028     | Totaux DEP 2024 - 2028 |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| Récurrent                                          | 8 640 000         | 8 200 000         | 8 200 000         | 8 200 000         | 8 200 000         | <b>41 440 000</b>      |
| Fonds de concours                                  | 3 260 000         | 3 000 000         | 3 000 000         | 3 000 000         | 3 000 000         | <b>15 260 000</b>      |
| <b>Projets par politique publique :</b>            |                   |                   |                   |                   |                   |                        |
| Aménagements Foncier et urbanisme                  | 700 000           | 1 950 000         | 1 535 000         | 1 500 000         | 1 500 000         | <b>7 185 000</b>       |
| Développement culturel                             | 0                 | 0                 | 42 000            | 300 000           | 20 000            | <b>362 000</b>         |
| Développement du territoire                        | 0                 | 1 368 000         | 7 585 000         | 150 000           | 6 150 000         | <b>15 253 000</b>      |
| Développement économique et enseignement supérieur | 3 915 000         | 9 935 000         | 3 380 000         | 860 000           | 560 000           | <b>18 650 000</b>      |
| Développement sportif                              | 265 000           | 305 000           | 5 250 000         | 5 250 000         | 0                 | <b>11 070 000</b>      |
| Développement touristique                          | 1 170 000         | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | <b>1 170 000</b>       |
| Environnement                                      | 5 180 000         | 3 400 000         | 6 297 000         | 4 905 000         | 4 910 000         | <b>24 692 000</b>      |
| Logement et habitat                                | 5 007 000         | 4 837 000         | 6 357 000         | 8 507 000         | 11 507 000        | <b>36 215 000</b>      |
| Mobilités du territoire                            | 21 443 000        | 15 525 000        | 4 360 000         | 6 355 000         | 7 005 000         | <b>54 688 000</b>      |
| Politique de l'eau                                 | 1 120 000         | 535 000           | 400 000           | 400 000           | 400 000           | <b>2 855 000</b>       |
| Solidarités                                        | 2 420 000         | 650 000           | 2 000 000         | 0                 | 0                 | <b>5 070 000</b>       |
| Système d'information et aménagement numérique     | 2 132 000         | 1 297 000         | 1 297 000         | 1 500 000         | 0                 | <b>6 226 000</b>       |
| <b>TOTAL Projets</b>                               | <b>43 352 000</b> | <b>39 802 000</b> | <b>38 503 000</b> | <b>29 727 000</b> | <b>32 052 000</b> | <b>183 436 000</b>     |
| <b>Total Général</b>                               | <b>55 252 000</b> | <b>51 002 000</b> | <b>49 703 000</b> | <b>40 927 000</b> | <b>43 252 000</b> | <b>240 136 000</b>     |

En priorisant les projets pour lesquels des marchés sont déjà notifiés, la collectivité s'apprête à inscrire près de 50 M€ d'investissement par an sur les 3 prochains exercices avant de redescendre autour de 40 M€/an à compter de 2027.

Ces enveloppes d'investissement seront précisées d'ici le vote du budget 2024, en intégrant les arbitrages nécessaires.

## Profil d'endettement

Plus de 240 M€ serait à financer sur la période 2024 – 2028, alors que la capacité à financer ces investissements s'élève à 180 M€.

La structure de financement de l'investissement sur la période serait de

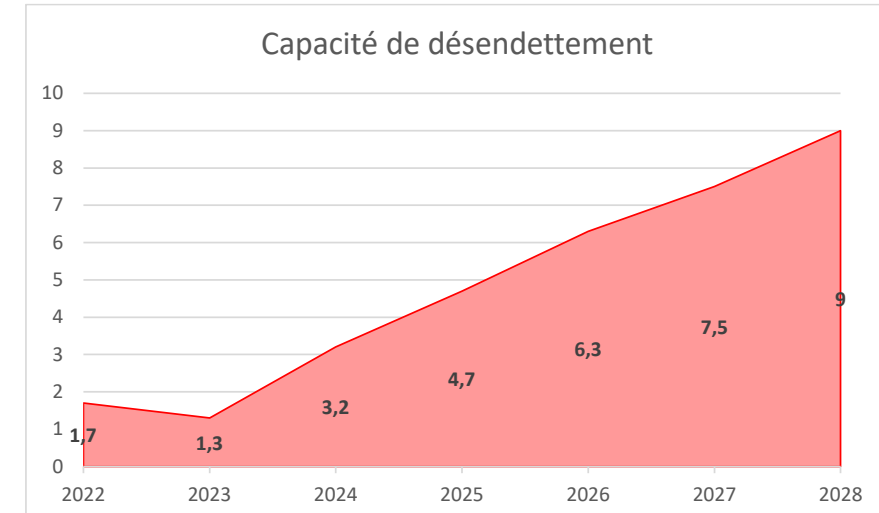
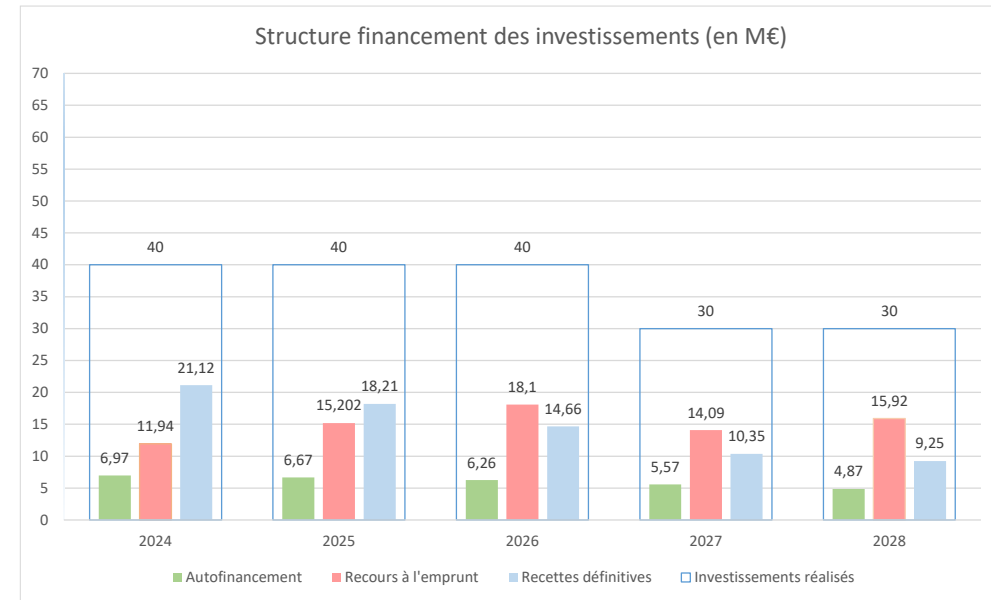
- 17 % par l'autofinancement
- 42 % par l'emprunt
- 41 % par les subventions, FCTVA et autres

Les montants inscrits en PPI ne correspondent pas à une réalité d'exécution budgétaire.

En estimant une capacité de réalisation annuelle de l'ordre de 75 % à laquelle s'ajoute les reports de N-1, c'est un volume de réalisation autour de 40 millions que le budget principal réaliserait sur les 3 prochains exercices avant de fléchir à partir de 2027.

La capacité de désendettement se dégrade dès 2026 avec +1,6 ans par an et pour représenter 9 ans en 2028.

Cette situation est encore acceptable. La zone d'alerte des 10 ans n'est pas dépassée. Cependant, les marges de manœuvre se réduisent.



## Focus sur 2024

### Principaux investissements 2024 – Budget Principal

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| ➤ Investissements récurrents | 8 640 000 € |
| ➤ Fonds de concours          | 3 260 000 € |

#### **Projets**

|                                                             |              |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| ➤ Pôle d'échange multimodal                                 | 15 950 000 € |
| ➤ Aménagement cyclables                                     | 5 593 000 €  |
| ➤ Construction Campus Data-science et cybersécurité         | 3 000 000 €  |
| ➤ Fonds Chaleur                                             | 2 564 000 €  |
| ➤ Titres participatifs – Morbihan Habitat                   | 2 500 000 €  |
| ➤ Construction bâtiment Resto du cœur                       | 2 370 000 €  |
| ➤ Participation raccordement Bretagne Très Haut Débit       | 1 997 000 €  |
| ➤ Travaux gestion des milieux aquatiques                    | 1 900 000 €  |
| ➤ Aménagement du terrain des gens du voyage de Plougoumelen | 1 300 000 €  |
| ➤ Travaux de branchement eaux pluviales                     | 900 000 €    |
| ➤ Aménagement de la maison France Services de Sarzeau       | 900 000 €    |

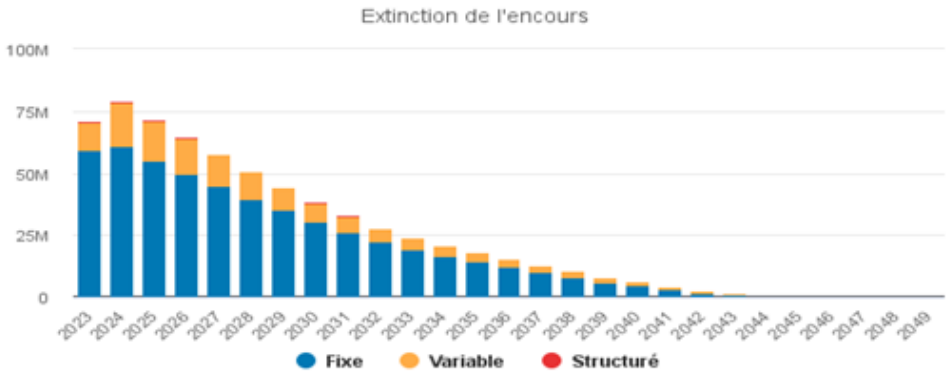
### Les chiffres clés du projet de budget

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Investissements prévisionnels  | 55 M€   |
| Emprunt d'équilibre            | 12 M€   |
| Capacité de désendettement     | 3,2 ans |
| Epargne brute (en réalisation) | 8,6 M€  |

## Gestion de la dette

### Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

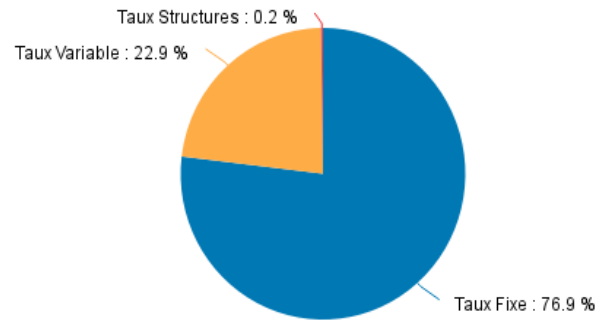
|                   |         |              |
|-------------------|---------|--------------|
| Budget Principal  | 31,92 % | 25 204 253 € |
| BA Eau Potable    | 22,18 % | 17 511 098 € |
| BA Assainissement | 39,90 % | 31 501 837 € |
| BA Transports     | 3,80 %  | 3 000 000 €  |
| BA Déchets        | 1,54 %  | 1 214 802 €  |
| Autres            | 0,66 %  | 526 199 €    |
| Total encours     | 100%    | 78 958 189 € |



- La dette totale, tous budgets confondus, représente 442€ / habitant (contre 402 € fin 2022)
- Près de 62 % du capital de la dette est issu du transfert des compétences Eau et Assainissement. Cette dette spécifique représente l'équivalent de 275 € / habitant (contre 283 € fin 2022), mais reste en rapport avec la capacité de désendettement moyenne des budgets concernés.
- La dette constituée par le Budget Principal et les autres Budgets Annexes représente 29,945 M€ (au 1<sup>er</sup> janvier 2024), soit l'équivalent de 168 € / habitant (moyenne des agglomérations en 2022 = 379 € / hab)
- La capacité de désendettement du Budget Principal était de 1,3 ans début 2023, très en dessous de la durée moyenne des intercommunalités (6,8 ans)

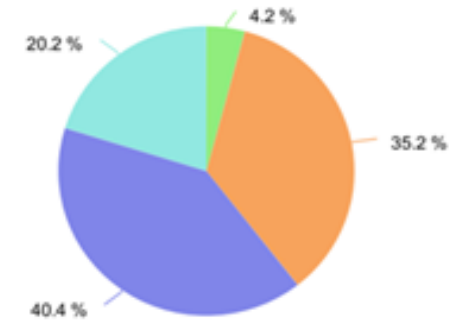
- 3 nouveaux emprunts ont été contractualisés sur 2023 : 8 M€ sur le budget principal, 3 M€ sur le BA transport, et 4 M€ sur le budget annexe assainissement (consolidé fin 2023).
- En 2023 les remboursements d'emprunt ont été de 9,01M€

## Composition de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024



*La dette est classée A (c'est-à-dire le risque le moins élevé) pour 99,80 % dans la classification de la Charte Gissler.*

## Répartition de la dette par durée résiduelle



| Durée résiduelle | Montant       |
|------------------|---------------|
| < 5 ans          | 3 319 211,72  |
| 5 - 10 ans       | 27 813 614,46 |
| 10 - 20 ans      | 31 887 971,77 |
| 20 - 30 ans      | 15 937 391,34 |
| TOTAL            | 78 958 189,29 |

- La dette est saine et la capacité d'endettement de l'agglomération reste très importante. Son encours est de 78,958 M€ en intégrant les 3 nouveaux emprunts pour 15 M€.

## Recettes de fonctionnement

### Budget Principal : recettes fiscales et dotations

La fiscalité « économique » serait en progression de + 3,6 %. La CVAE est supprimée, et devient une composante de fraction de TVA

La fiscalité « ménages » poursuivrait une assez bonne dynamique :  
+ 4,6 % au total, l'essentiel est porté par la fraction de TVA (système de compensation de la TH et désormais aussi de la CVAE)

La dotation de compensation continue de perdre 1,3 %, mais la dotation d'intercommunalité progresserait grâce notamment un CIF supérieur à 35 % (0,375333 pour 2023)

A ces perspectives de recettes, il convient d'ajouter la Taxe GEMAPI (effective depuis 2022) et les recettes de taxe de séjour (dont une partie est conservée par la communauté d'agglomération)

|                                       | CA 2021             | CA 2022             | CA 2023<br>(prévisionnel) | BP 2024             | Evol. BP 2024/CA 2023 |             |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|-------------|
|                                       |                     |                     |                           |                     | €                     | %           |
| CFE                                   | 13 069 060 €        | 13 487 719 €        | 14 393 906 €              | 15 012 844 €        | 618 938 €             | 4,3%        |
| CVAE                                  | 10 363 917 €        | 10 458 263 €        |                           |                     |                       |             |
| TASCOM                                | 3 100 978 €         | 3 706 600 €         | 3 673 000 €               | 3 746 460 €         | 73 460 €              | 2,0%        |
| IFER                                  | 724 178 €           | 799 974 €           | 834 380 €                 | 859 411 €           | 25 031 €              | 3,0%        |
| Allocation comp. - CFE - RCE          | 5 643 €             | 5 756 €             | 0 €                       |                     | 0 €                   | 0,0%        |
| Allocation comp. - CFE - DUS          | 1 556 274 €         | 1 641 502 €         | 1 867 890 €               | 1 905 248 €         | 37 358 €              | 2,0%        |
| <b>Total fiscalité " Economique "</b> | <b>28 820 050 €</b> | <b>30 099 814 €</b> | <b>20 769 176 €</b>       | <b>21 523 963 €</b> | <b>754 787 €</b>      | <b>3,6%</b> |
| TH + TFNB                             | 6 597 264 €         | 6 992 325 €         | 7 451 692 €               | 7 824 277 €         | 372 585 €             | 5,0%        |
| Fraction de TVA substitution TH       | 26 487 599 €        | 29 089 629 €        | 29 883 774 €              | 31 228 544 €        | 1 344 770 €           | 4,5%        |
| Fraction de TVA substitution CVAE     |                     |                     | 11 490 681 €              | 12 007 762 €        | 12 007 762 €          | 4,5%        |
| <b>Total fiscalité "Ménages"</b>      | <b>33 084 863 €</b> | <b>36 081 954 €</b> | <b>48 826 147 €</b>       | <b>51 060 582 €</b> | <b>13 725 116 €</b>   | <b>4,6%</b> |
| Taxe de séjour                        | 2 503 022 €         | 2 677 707 €         | 2 950 000 €               | 3 245 000 €         | 295 000 €             | 10,0%       |
| Taxe GEMAPI                           | 0 €                 | 1 803 092 €         | 1 800 000 €               | 1 800 000 €         | 0 €                   | 0,0%        |
| <b>TOTAL FISCALITE</b>                | <b>64 407 935 €</b> | <b>70 662 567 €</b> | <b>74 345 323 €</b>       | <b>77 629 545 €</b> | <b>3 284 222 €</b>    | <b>4,4%</b> |
| Dotation d'intercommunalité           | 4 232 374 €         | 4 280 772 €         | 4 323 854 €               | 4 501 132 €         | 177 278 €             | 4,1%        |
| Dotation de compensation              | 6 942 713 €         | 6 789 442 €         | 6 750 024 €               | 6 662 274 €         | -87 750 €             | -1,3%       |
| <b>TOTAL DOTATIONS</b>                | <b>11 175 087 €</b> | <b>11 070 214 €</b> | <b>11 073 878 €</b>       | <b>11 163 406 €</b> | <b>89 528 €</b>       | <b>0,8%</b> |
| Reversements FNGIR                    | 14 007 550 €        | 14 007 550 €        | 14 007 550 €              | 14 007 550 €        | 0 €                   | 0,0%        |
| Dotations aux Communes                | 24 857 038 €        | 24 909 612 €        | 24 618 587 €              | 24 618 587 €        | 0 €                   | 0,0%        |
| <b>TOTAL REVERSEMENTS</b>             | <b>38 864 588 €</b> | <b>38 917 162 €</b> | <b>38 626 137 €</b>       | <b>38 626 137 €</b> | <b>0 €</b>            | <b>0,0%</b> |
| <b>RESSOURCES GMVA</b>                | <b>36 718 434 €</b> | <b>42 815 619 €</b> | <b>46 793 064 €</b>       | <b>50 166 814 €</b> | <b>3 373 750 €</b>    | <b>7,2%</b> |

#### Légende :

CFE : Contribution Foncière des Entreprises

IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

TH : Taxe d'Habitation

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des  
Ressources

CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Baties

## Budgets Annexes : recettes fiscales

|                                    | CA 2021      | CA 2022      | CA 2023<br>(prévisionnel) | BP 2024      | Evol. BP 2024/CA 2023 |       |
|------------------------------------|--------------|--------------|---------------------------|--------------|-----------------------|-------|
|                                    |              |              |                           |              | €                     | %     |
| TEOM (BA Déchets)                  | 21 068 000 € | 25 026 695 € | 29 957 180 €              | 34 362 000 € | 4 404 820 €           | 14,7% |
| Versement Mobilité (BA Transports) | 15 300 420 € | 17 291 946 € | 17 800 000 €              | 18 300 000 € | 500 000 €             | 2,8%  |

## Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

- Le produit attendu de TEOM pour 2023 est de 29,957 M€ contre 24,806 M€ en 2022. Les prévisions 2024 tablent sur une évolution des bases de l'ordre de 4 % qui permettrait d'envisager un produit de 34,362 M€
- La période de lissage est conservée. Les nouvelles projections financières donnent un taux cible de convergence en 2024 de 11,82 %.

## Versement Mobilité

- Les recettes de VM ont retrouvé une très bonne dynamique après avoir subies les conséquences de la crise sanitaire. Elles devraient s'établir à près de 17,800 € en 2023, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2022.
- Les projections sur 2024 tablent sur une évolution de 2,8 % soit un produit de VM estimé autour de 18 300 000 €.

- Les ressources du Budget Principal de l'agglomération augmenterait de 7,2 % contre 9,3 % en 2023
- Le produit de la Taxe GEMAPI voté en 2022 serait reconduit pour 2024 (arbitrage à venir sur le montant)
- Une partie du produit de la taxe de séjour est désormais conservée par la communauté d'agglomération
- Les taux de TEOM vont connaître une nouvelle hausse sur 2024

## Dépenses de fonctionnement du Budget Principal

- Le Budget 2024 intègre de nombreuses augmentations de périmètres,
  - la prise en compte de nouveaux services (politique culturelle immatérielle, Bla Bla Car Daily, participation TER,...),
  - certaines variations (DSP GMVT Ostréapolis, DSP Piscine de Surzur, Festival Vannes Echos Jazz...),
  - des augmentations fortes subies (fluides, coût transport scolaire ...) ; les dépenses de fonctionnement vont subir une augmentation importante, de l'ordre de 7 %, soit près de 6 M€.
- Au sein de cette évolution, la masse salariale du Budget Principal connaîtrait une augmentation de 10,2 %, soit près de 1,8 M€, par rapport au BP 2023. Trois facteurs interviennent dans cette évolution :
  - Des mesures mécaniques (GVT ; report des décisions 2023 en 2024)
  - Des mesures exogènes (augmentation cotisation CNRACL ; majorations de points d'indice)
  - Des mesures endogènes (mutualisation DSI ; prime pouvoir d'achat ; création de poste)

➤ **Compte tenu de la bonne dynamique des recettes fiscales et des efforts d'optimisation de dépenses, l'épargne brute devrait se situer au niveau défini par la prospective financière et donc atteindre 6,2 M€ en 2024.**

## Enveloppes investissements 2024 avant arbitrages

|                         | BP 2023           | Cadrage 2024       | % évol BP 24 - BP 23 |
|-------------------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Budget Principal        | 33 496 000        | 55 252 000         | 65,0%                |
| BA Déchets              | 4 434 000         | 5 269 000          | 18,8%                |
| BA Transports           | 5 258 000         | 6 368 000          | 21,1%                |
| Budget ZAE              | 5 168 000         | 4 075 000          | -21,1%               |
| BA Aéroport             | 83 000            | 50 000             | -39,8%               |
| BA THD                  | 66 000            | 60 000             | -9,1%                |
| BA Eau Régie            | 13 727 000        | 17 900 000         | 30,4%                |
| BA Assainissement Régie | 21 306 000        | 33 400 000         | 56,8%                |
| BA SPANC                | 60 000            | 23 000             | -61,7%               |
| <b>TOTAL</b>            | <b>83 598 000</b> | <b>122 397 000</b> | <b>46,4%</b>         |

## Budgets Annexes

|                                                                 |             |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|
| ➤ Travaux sur les réseaux en Assainissement                     | 7 330 000 € |
| ➤ Travaux sur la STEP de COLPO et les Stations (Assainissement) | 9 990 000 € |
| ➤ Travaux de réseaux et usines en Eau potable                   | 9 730 000 € |
| ➤ Dépenses d'équipement en Eau potable                          | 4 400 000 € |
| ➤ Renouvellement de matériels et travaux déchèteries            | 5 300 000 € |
| ➤ Acquisition de bus électriques et autres équipements          | 3 998 000 € |
| ➤ Travaux de création de voiries bus et autres aménagements     | 1 860 000 € |
| ➤ Travaux et acquisition sur les zones d'activités              | 4 075 000 € |

- Des arbitrages doivent encore intervenir, avec l'exigence d'inscrire au budget des investissements réalisables dans l'année.

Mise en ligne 20/12/2023

# Rapport 2023

## sur la situation en matière de développement durable

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



© A. Lamoureux

## Sommaire

|                                                                                                                                                                                                                                              |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b><i>Introduction</i></b>                                                                                                                                                                                                                   | <b><i>2</i></b>              |
| <b><i>I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable</i></b>                                                                                                                                | <b><i>2</i></b>              |
| I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable                                                                                                     | 2                            |
| I.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable                                         | Erreur ! Signet non défini.2 |
| <b><i>II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable</i></b>                                                                                                                                                        | <b><i>44</i></b>             |
| II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération                                                                               | 44                           |
| II.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable | 51                           |
| <b><i>Conclusion</i></b>                                                                                                                                                                                                                     | <b><i>52</i></b>             |

## Introduction

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 impose aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 Juin 2011 précise le contenu attendu de ce nouveau document. Le présent rapport suit la trame proposée par l'Etat.

L'ensemble de l'action de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable s'inscrit en référence aux documents stratégiques de planification tels que les SCOT, PDU, PLH et PCAET, qui chacun déclinent dans leur thématique l'ambition générale d'un projet de territoire.

## I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable

### I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable

Le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » du Ministère définit le développement durable selon cinq finalités dont Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est inspirée pour définir sa politique. Chacun de ces thèmes est une sous partie à cette première partie du rapport.

Les actions recensées dans cette partie ont vocation à donner une idée de l'ampleur des responsabilités de la collectivité et de ses engagements, et font référence à de nombreux documents stratégiques adoptés ces dernières années (*Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial, Stratégie de développement culturel, schéma touristique...*).

## 1.1.a - Bilan des actions et politiques en matière de lutte contre le changement climatique

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 a prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Avec le PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie, en les nommant « **coordinatrices de la transition énergétique** » pour leur territoire.

Le PCAET est un document de planification territoriale, dont la finalité est à la fois stratégique et opérationnelle. Il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'adaptation du territoire au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; le développement des énergies renouvelables.



Le PCAET 2020-2025 a été approuvé au Conseil communautaire le 13 février 2020 avec un programme de 47 actions. L'année 2022 aura vu tout particulièrement la mise en œuvre des actions suivantes :

### L'agglomération et ses communes mobilisées pour la mise en œuvre du Plan climat (Action n° 46 du PCAET)

Le 22 avril 2021, le conseil communautaire a pris une délibération visant à proposer aux communes de signer avec l'agglomération une convention d'engagement sur les domaines du climat, de l'air, de l'énergie, et des ressources matière, permettant d'identifier les leviers concrets qu'elles peuvent actionner dans le cadre de leurs compétences, à partir d'une liste de proposition d'actions (non exhaustive) réparties sur 3 engagements :

- ➔ Je m'engage : J'adhère à la démarche.
- ➔ J'agis : Je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation ».
- ➔ Je m'adapte : Je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation ».

### L'agglomération s'est engagée dans le label « Climat Air Énergie » : ou comment piloter dans une logique d'amélioration continue sa politique énergie-climat (Action n° 44 du PCAET)

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, la démarche Cit'ergie a évolué vers le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Il est composé du label CLIMAT AIR-ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie) et du label ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Le Label Climat Air Énergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte en France 336 collectivités engagées.

Ce label est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le processus de labellisation constitue un atout pour les collectivités qui s'engagent dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Un état des lieux réalisé en 2020 avec le conseiller Cit'ergie mandaté par l'agglomération.

En 2021 un Comité de pilotage commune PCAET/Cit'ergie a été constitué. Il lui a été présenté l'évaluation des engagements de l'agglomération dans les 6 domaines de références du label. Cette mesure s'est avérée suffisante pour proposer de monter un dossier de demande de labellisation. Un auditeur externe a été mandaté par le Comité National du Label pour vérifier et modifier le cas échéant les éléments de notation. Suite à cet audit un dossier de demande de labellisation au niveau niveau 2 a été constitué et proposé au CNL et validé fin 2021.

Comme en 2022, l'état d'avancement des actions programmées pour l'année en cours (2023) et l'élaboration de la feuille de route 2024 ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en COPIL en décembre 2023, et constitueront un des éléments permettant l'évaluation à mi-parcours du PCAET qui elle sera conduite en 2024. Le COPIL a réuni les vice-présidents de l'agglomération, les élus communaux et les échanges doivent ainsi permettre d'avancer vers l'écriture d'un projet de territoire, horizon 2050 a intégré dans le futur SCOTaec.

### « GMVA Energie positive » : l'outil juridique et financier de l'agglomération pour investir dans la production d'énergies renouvelables (Action n° 41 du PCAET)

Le conseil communautaire du 19 décembre 2019 a arrêté sa stratégie en matière énergétique et a, notamment, décidé la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) « holding » avec la société d'économie mixte « 56 Energies » afin d'investir conjointement sur les projets d'énergies renouvelables majeurs du territoire. Cette SAS porte la dénomination « GMVA Energie positive ».

Cet outil est rentré au capital de la société de projet du parc éolien situé sur Locqueltas et Plaudren. Il est également l'outil qui va porter 4 projets d'ombrières photovoltaïques en 2024 (Echonova, Chorus, Bilaire, Montaigne).

### Création de l'outil SPL Golfe Energies Renouvelables

Les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le PCAET se basent sur un développement fort de la filière bois énergie.

Afin de massifier les projets sur le territoire, l'agglomération et les communes portent la création d'une société publique locale pour porter les projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur pour le compte des collectivités, et structurer la filière.

Les orientations majeures traitées par la SPL concerneront :

- La **conduite d'opération** de construction de chaufferies et réseaux.
- La **vente de chaleur** projet / projet (enjeu prix).
- La **structuration de filière amont** Bois sur le territoire (définition du niveau d'intervention ex. création plateforme stockage bois, etc.)

### Des missions de conseil en énergie pour les entreprises et collectivités

- Mission de Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Deux Conseillers

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes d'agir concrètement sur la gestion de leur patrimoine en mettant en place une politique énergétique. Les missions principales du CEP sont d'assurer le suivi et l'analyse des consommations de fluides, notamment au travers d'un bilan énergétique annuel (consommations, émissions de CO2, préconisations d'actions ou de travaux), d'assurer des diagnostics thermiques de bâtiments, et d'accompagner des projets de construction neuve ou de rénovation sur l'aspect énergétique.

L'édition en 2022 d'un cahier des charges type pour les projets de construction et rénovation de bâtiment appuie les communes adhérentes dans leur choix en matière de sobriété d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Le recrutement du 2eme CEP a été réalisé en 2023. Ses missions de conseil sont orientées vers les communes (1/2 ETP) et vers les entreprises du territoire (1/2 ETP).

Le recrutement en 2022 d'un chargé de projet énergie et suivi des installations de chauffage - ventilation a permis de compléter les missions des 2 CEP pour l'optimisation énergétique des installations du patrimoine de l'agglomération, notamment dans le cadre du plan de sobriété approuvé fin 2022.

- Mission de conseil en énergies renouvelables solaire pour les activités économiques et les collectivités - Un chargé de mission

Le « cadastre solaire » a été mis en ligne en septembre 2019, ainsi que le dispositif d'accompagnement via les conseillers énergie France Rénov' pour les particuliers et le recrutement d'un conseiller dédié aux entreprises, dans le cadre de la politique de développement de l'économie circulaire de l'agglomération.

Le chargé de mission a accompagné les entreprises sur des solutions de production d'énergie renouvelable solaire, en réalisant notamment des notes d'opportunité.

En 2023, une trentaine d'entreprises ont ainsi été accompagnés sur leurs projets visant à réduire les consommations et/ou à produire de l'énergie renouvelable. Le territoire est site pilote d'un projet européen LIFE Circul'Energies visant au développement des projets d'efficacité énergétique et photovoltaïque sur 2 Zones d'activité.

Des recherches prospectives ont été réalisées afin d'identifier les enjeux de la révision du S3REnR (le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables), les zones d'accélération d'énergie renouvelable pour l'ensemble des communes - soit un potentiel de puissance installé sur le territoire sur l'ensemble de ces zones de 160GWh (= objectif PCAET 2030).

Une première grappe de projets photovoltaïques au sol est préparée en 2023 sur le patrimoine Eau et Assainissement avec 5 sites solarisés (STEP et unités de production d'eau potable). Les travaux sur ces sites seront engagés en 2024.

- Mission de conseil en énergies renouvelables thermiques pour les activités économiques - et les collectivités - Un chargé de mission

Pour développer la chaleur d'origine renouvelable, la stratégie énergie arrêtée en conseil communautaire de décembre 2019 prévoit de mettre en place un contrat chaleur renouvelable territorialisé. Cet outil de financement est proposé par l'ADEME et permet de faire émerger les projets au travers de deux leviers :

- Le financement de l'animation territoriale assurée par l'EPCI auprès des différents acteurs locaux : communes, entreprises, bailleurs sociaux, administrations, associations...
- Le soutien à l'investissement par les aides aux études et aux travaux, versé aux porteurs de projets.

Des projets de chaleur ont été identifiés permettant d'atteindre sur 3 ans les niveaux minimums exigés par l'ADEME. Le programme de projets proposé compte 14 installations (8 en bois biomasse et 6 en solaire thermique) pour une production estimée à 11 500 MWh).

En 2023, 21 dossiers ont été accompagnés dont 11 dossiers ont été subventionnés dans le cadre de ce dispositif : 3 installations bois et 8 études et AMO.

### Developper la production d'énergie éolienne (Action n°26 du PCAET)

L'agglomération a participé aux travaux d'un projet de parc sur les communes Locqueltas/Plaudren. En 2022 la prise de participation au projet s'est concrétisée avec la constitution de la SAS Parc Eolien de Poulgat.

En coopération avec les communes un suivi des initiatives des développeurs éoliens est réalisé.

### Animer les réseaux d'acteurs (Action n°43 d PCAET)

Création du "Club climat" avec les élus des communes de GMVA. Il se veut être un lieu d'information, d'échanges et de retours d'expériences sur les actions entreprises sur le territoire sur les axes du PCAET. La fréquence des rencontres est de l'ordre de trois par an.

En 2023, 4 réunions du Club climat ont été organisées :

- Autoconsommation collective et projet photovoltaïques
- Visite des installations Le Sourn
- Adaptation aux effets du changement climatique - ilots de chaleur
- Zones d'accélération EnR

### Evaluation PCAET

L'année 2024 doit permettre d'initier l'évaluation à mi-parcours du PCAET et sera menée en partenariat avec les différents acteurs locaux.

La politique de l'habitat contribue à l'aménagement durable du territoire à travers notamment la construction de 1 700 logements, dont 390 logements sociaux et la lutte contre l'étalement urbain et la recherche de densité (réduction de la taille des parcelles...).

### L'Opération Rénovée : 11 ans de conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements



En 2012, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé un guichet unique de la rénovation énergétique des logements : l'Opération Rénovée.

Ce dispositif est soutenu par la Région Bretagne et l'ADEME depuis 2016 et fait l'objet depuis 2020 d'une convention avec la Région pour le déploiement du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique.

**L'Opération Rénovée est le service France Rénov' et les conseillers répondent aux missions d'Accompagnateur Rénov'.**

Tous les propriétaires occupants de l'agglomération peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement, de conseils techniques et d'aides financières pour réaliser leurs travaux.

L'animation de l'Opération Rénovée est réalisé en régie par la Direction Habitat - Logement.

Une plateforme web dédiée au dispositif : [www.operation-renovee.bzh](http://www.operation-renovee.bzh)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Opération Rénovée concerne également les travaux d'adaptation aux besoins liés au vieillissement ou aux handicaps. Les propriétaires souhaitant coupler ces travaux avec des travaux d'économie d'énergie ont désormais un seul interlocuteur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'agglomération a revu ses aides financières aux travaux permettant d'encourager davantage la rénovation performante, globale et qualitative. En plus de l'aide définie suivant le gain énergétique (minimum de 25%), l'agglomération peut apporter deux aides complémentaires :

- Une aide à l'atteinte du niveau BBC rénovation grâce à la mise en œuvre d'un projet de travaux de rénovation globale (pour les propriétaires occupants Anah et PO+)
- Une aide au recours aux matériaux biosourcés (pour tous les propriétaires occupants)

Fin novembre 2021, l'agglomération propose une nouvelle organisation pour la réalisation des diagnostics énergie pour les ménages au-dessus des plafonds de l'Anah, avec le choix entre deux prestations possibles suivant le logement concerné et projet envisagé par le ménage : une visite conseil ou un audit énergétique. Cette réorganisation permet de mieux articuler l'intervention de l'agglomération avec les aides nationales (MaPrimeRénov' notamment).

### Quelques chiffres :

De janvier à novembre 2023, l'Opération Rénovée, c'est :

- 264 diagnostics énergétiques réalisés
  - 177 évaluations énergétiques pour des ménages Anah
  - 57 visites conseils pour des ménages hors Anah
  - 30 Audits énergétiques pour des ménages hors Anah ayant un projet de rénovation globale ou un projet de rénovation complexe
- 167 dossiers de travaux d'économie d'énergie déposés
  - Coût moyen des projets : 28 200€
  - 55% des projets comportent des travaux d'isolation de toiture
  - Gain énergétique moyen réalisé : 52%
  - 55% de propriétaires très modestes ou modestes (sous les plafonds Anah)
  - 10 dossiers ont été déposés pour l'obtention de la nouvelle aide rénovation globale avec atteinte de l'étiquette BBC rénovation
  - 49 dossiers ont été déposés pour l'obtention de l'aide aux matériaux biosourcés

**La formation des entreprises du bâtiment dans le domaine de la rénovation thermique :**

Septembre 2022, l'agglomération s'est adossé à DOREMI pour favoriser la création de groupements d'artisans formés sur la rénovation globale. L'objectif est de permettre aux propriétaires de l'Opération Rénovée souhaitant engager des rénovations énergétiques d'ampleur pour pouvoir s'appuyer sur des groupements existants et apportant une réponse globale à leur projet pour faciliter la coordination pendant les travaux.

### Le financement de la rénovation thermique de 103 logements locatifs sociaux

Huit résidences appartenant à Morbihan Habitat ont été accompagnées financièrement par l'agglomération pour améliorer la performance énergétique de 103 logements locatifs sociaux au total. L'agglomération a octroyé une subvention totale de 103 000 € pour ces 8 opérations à Morbihan Habitat.

### La prise en compte du surcoût d'acquisition de logements locatifs sociaux bénéficiant du niveau BBio -10%

La délibération des prix plafond d'acquisition en VEFA a été révisée en mars 2023. Désormais, Le prix plafond pour toute opération VEFA pouvant justifier d'un niveau BBio -10% est fixée 1 900 € HT/m<sup>2</sup> de SHAB soit un prix supérieur au prix plafond de base. Cette augmentation de plafond permet ainsi de valoriser les opérations plus économes énergétiquement et de prendre en compte le surcoût potentiel.

### Une aide spécifique attribuée aux opérations en renouvellement urbain et/ou en acquisition/amélioration

Au cœur du quartier du Pouffanc à Séné, une opération de renouvellement urbain portée par Morbihan Habitat et la ville de Séné (22 logements locatifs sociaux) a bénéficié d'aides à l'investissement en complément des aides classiques PLH (44 000€ de subventions complémentaires) tel que le prévoit le PLH.

### 2023 : premières opérations en bail réel solidaire sur le territoire

Grâce à l'obtention au printemps 2022, de prêts dérogatoires de la Banque des Territoires, l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de l'agglomération va pouvoir financer les premières opérations en Bail Réel Solidaire (BRS) à Vannes et Sarzeau pour plus de 100 logements. D'autres opérations BRS sur d'autres communes sont en cours.

Le principe de cette accession abordable : le ménage en achète uniquement le logement et loue le terrain à l'OFS pour un loyer faible, en signant un BRS. Ainsi le foncier reste durablement maîtrisé par la collectivité pour permettre à des ménages de se loger.

L'OFS de l'agglomération est un outil d'aménagement supplémentaire pour permettre aux ménages de se loger à proximité de leur lieu de travail en limitant leur temps de déplacement.

- A titre d'exemple, sur les premières ventes BRS dans l'agglomération, l'âge moyen des acquéreurs est de 33 ans et la distance moyenne entre le bien acheté et le lieu de travail est de 4,6 km.

## L'agglomération s'engage pour les mobilités alternatives

### UN NOUVEAU PLAN DE MOBILITE

Pour être parfaitement en accord avec la Loi d'Orientation sur les Mobilités mais également la loi Climat et le SRADDET, les élus de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ont souhaité que l'actuel Plan de Déplacements Urbains en vigueur depuis 2020 soit révisé, simultanément au SCoT-AEC et aux PLH et PPGDLSID 2025-2030, raison pour laquelle une procédure de consultation a été initiée courant 2023 pour que les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce Plan de Mobilité soient confiées à une équipe pluridisciplinaire.

Afin d'alimenter le diagnostic de ce document d'orientation majeur pour le territoire, il a été convenu par ailleurs d'initier une nouvelle enquête ménages déplacements, permettant d'établir une photographie précise de la manière dont les habitants se déplacent sur le territoire (la dernière enquête de cette nature remonte à 2008).

L'objectif de finalisation de ce document est fixé à fin 2025.

## EN MATIERE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

### *Le renouvellement de la Délégation de Service Public de transport*

La délégation de Service Public actuelle arrivant à échéance le 31/12/2023, l'agglomération a finalisé la procédure de renouvellement.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble du service de transports publics collectifs à l'échelle du territoire sera géré de la manière suivante :

- la gestion de la totalité du réseau KICEO et la production des lignes régulières urbaines, ainsi que le transport à la demande seront confiées à TRANSDEV par le biais d'une Concession de Service Public pour une durée de 8 ans
- la production des lignes périurbaines et scolaires sera confiée à deux opérateurs interurbains CTM et Auray Voyages, au moyen de Marchés publics allotis
- le concessionnaire urbain aura pour mission de coordonner les deux modes de gestion et assurera un rôle transversal concernant, par exemple, l'information-voyageurs, la vente des titres de transports, ou encore l'inscription des élèves.

Etant donné cet important volet de renouvellement, aucune adaptation de réseau n'a été entérinée en 2023 sur le périmètre de la concession. Seule l'amélioration de la desserte d'Elven, en partenariat avec la Région Bretagne (ligne mutualisée BreizhGo), a été mise en œuvre en septembre 2024.

En effet, la Région Bretagne et l'agglomération se sont engagées depuis 2016 à coordonner leurs politiques de transports collectifs, pour optimiser l'organisation des services en évitant les doublons, pour un coût partagé entre les deux collectivités.

En partenariat avec De l'Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté, la ligne BreizhGo n°4 Ploërmel/Vannes a fait l'objet d'une étude de renforcement d'offre intégrant la desserte d'Elven à l'échangeur du Lamboux.

Cette nouvelle desserte, qui vient en complément de la ligne de bus 20 du réseau Kicéo transitant par le bourg, ouvre de nouvelles perspectives de déplacements pour les Elvinois, mais également pour les habitants des communes alentour, qui pourront venir se stationner à l'aire de covoiturage pour ensuite finir leur trajet en car jusqu'à Vannes.

A noter que la future concession prévoit d'ores et déjà des évolutions tant sur le réseau urbain que périurbain, lesquelles seront déployées à compter d'avril ou septembre 2024.

### *Des travaux d'aménagement de voiries dédiées au bus*

Plusieurs chantiers d'aménagement de voiries dédiées au bus ont été mis en œuvre durant l'été 2023. L'objectif de ces aménagements est de créer des couloirs réservés aux transports collectifs sur les axes les plus congestionnés par le trafic automobile, notamment en centre-ville et sur les axes majeurs de la ville-centre. Ces aménagements permettront de redonner de la vitalité au réseau de bus et de lui assurer plus de régularité et de ponctualité.

4 secteurs ont été traités en priorités :

- Prolongement de la voirie bus existante boulevard de la Résistance
- Pérennisation de la voie temporaire bus de la place de la Libération au giratoire du Palais des Arts
- Création d'une voie bus avenue Raymond Marcellin (devant l'UBS entre le giratoire de Tohannic et le giratoire d'Arcal)
- Création d'une voie dédiée aux bus sur le secteur de Tohannic (et mis aux normes d'accessibilité de l'arrêt Université)

Le coût des travaux de ces 4 aménagements est de 1,6 M€ TTC hors mobilier urbain, dont 80% sont pris en charge par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, soit 1,3 M€.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération continuera de déployer en 2024 des voiries bus, notamment sur la ville-centre, là où les difficultés de circulation sont les plus prégnantes.

---

### *L'acquisition de 8 nouveaux bus électriques*

Pour maintenir un parc de qualité, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se porte chaque année acquéreur d'autobus qu'elle met à disposition du délégataire en charge du réseau de transports urbains. La préservation de la qualité de l'air est également un enjeu fort pour l'agglomération. Fin 2022, pour compléter ses 9 premiers bus électriques, l'agglomération a délibéré en faveur de l'acquisition de 4 nouveaux bus électriques avec 4 bornes de charge puis en mai 2023, elle a à nouveau proposé d'engager une nouvelle commande de 4 bus électriques avec 4 bornes de charge.

Ces 8 nouveaux bus électriques seront mis en service début décembre 2023 et mi-mars 2024.

D'ici 2031, l'agglomération renouvellera son parc d'autobus à raison de 4 véhicules « propres » par an.

---

### *Des tarifs qui n'augmentent pas faisant, plus que jamais, du bus un mode de déplacement économique.*

Alors que beaucoup de prix flambent, en particulier ceux de l'essence, l'agglomération a fait le choix de protéger le pouvoir d'achat de ses habitants en n'augmentant pas le prix des titres de transport Kicéo.

---

### *La gratuité du réseau de transports durant la Semaine Européenne de la Mobilité*

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, toutes les lignes du réseau Kicéo ont été rendues accessibles gratuitement du 16 au 22 septembre. L'occasion pour tous les usagers de tester le bus au quotidien.

## EN MATIERE DE DEPLACEMENTS DOUX

**Les actions en faveur des modes doux**, comme l'attribution de fonds de concours aux communes en faveur d'aménagements cyclables se sont poursuivies en 2023. Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a poursuivi les études portant sur les itinéraires intercommunaux de sa compétence, qu'elle portera financièrement à 100% en sa qualité de maître d'ouvrage.

---

### *La poursuite du développement d'infrastructures cyclables*

Après avoir réalisé la section Arradon Botquelen Vannes en 2022, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a réalisé un itinéraire cyclable de 3 km fin 2022 - début 2023 sur la commune de Surzur. Elle a également lancé en octobre 2023, les travaux de création d'une voie destinée aux cyclistes et piétons entre Vannes et Plescop. Un nouvel itinéraire cyclable de 1,9 km va ainsi être aménagé par l'agglomération entre le rond-point de Sainte Anne et celui de Kerluherne. Ce chantier comprendra plusieurs phases de travaux en intégrant la réalisation de 2 passerelles. Ce vaste chantier permettra aux cyclistes et piétons de circuler de façon sécurisée et agréable sur un axe particulièrement emprunté (environ 10 000 automobilistes y transitent chaque jour). La fin des travaux est prévue pour 2025.

Outre cet aménagement majeur, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé fin 2023 un aménagement cyclable entre la commune de Ploeren et la ville de Vannes, entre la rue Pierre de Ronsard et le pont de Luscanen pour commencer. Cet aménagement prévoit la construction d'une voie verte en enrobé, qui permet la mixité des cycles et des piétons.

A l'issue de cette première phase de travaux et en fonction de la maîtrise du foncier, une seconde section sera aménagée entre le pont de Luscanen et la rue Yves Guillou.

---

### *Des services vélos aux usagers qui évoluent*

En 2023, outre l'aménagement d'infrastructures cyclables fondamentales pour sécuriser la pratique du vélo, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a mis en place début 2023, un service de location de vélos en moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire. Ce dispositif composée de 450 vélos à assistance électrique, cargo, pliants ou sans assistance, vise à développer les mobilités alternatives à la voiture et à faire du vélo un moyen de déplacement accessible à tous. Devant le succès de ce dispositif qui démontre la volonté de nos concitoyens à modifier leurs pratiques de déplacement, l'agglomération a prévu au dernier trimestre 2023 de racheter des vélos pour compléter la flotte et répondre au mieux aux besoins des usagers.

En 2023, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a également reconduit son dispositif d'aide à l'achat d'un vélo cargo électrique en tenant compte des revenus de chaque foyer. Sur la base du quotient familial, une aide de 800 € maximum peut être attribuée. Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> novembre, 57 vélos cargo (tant à usage personnel (49) que professionnel (8)) ont été subventionnés pour un montant de près de 40 000€.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a par ailleurs poursuivi son prêt vélo gratuit auprès des étudiants (50 vélos renouvelés à l'occasion de l'acquisition des 450 vélos mentionnés ci-dessus), et a donc une nouvelle fois attribué les vélos aux étudiants lors de leur rentrée universitaire.

Le dispositif de Vélos en Libre-Service 100% électrique de Golfe du Morbihan Vannes-agglomération, mis en œuvre en 2018, s'éteindra quant à lui le 31 décembre 2023. Ce service, mis en œuvre dans le cadre de l'actuelle DSP transports qui arrivera à échéance à la même date, enregistrait en effet trop peu de location/vélo/jour pour un service de cette nature et ne correspondait finalement pas aux attentes des usagers du territoire. Face à ce constat, l'agglomération entend se concentrer sur le dispositif de location moyenne et longue durée, plus pertinent et plus adapté aux besoins exprimés.

---

### Opérations marquages de vélo

Comme les années précédentes, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est également illustrée dans le marquage de vélo, pour favoriser l'usage du vélo en ville en proposant des opérations de marquage visant à lutter contre le vol. Des opérations ont eu lieu au sein d'associations et lors de la semaine de la mobilité, et ce dans plusieurs communes du territoire. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a également prêté la machine de marquage à l'association Vélo motive qui a elle aussi mené des opérations en faveur du public.

## EN MATIERE D'INTERMODALITÉ

---

### Le Pôle d'Echanges Multimodal sur les rails

Le projet de réaménagement du pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vannes s'est poursuivi en 2023. Les travaux de construction ont démarré en janvier 2023 et se sont achevés à l'automne côté Nord-gare, avec la requalification de la rue de Strasbourg et la création d'un giratoire en bas de l'avenue du Président Wilson durant l'été.

En novembre 2023, le chantier a commencé côté Sud de la gare. De nombreux travaux seront engagés sur environ deux années, avec dans un premier temps :

- le réaménagement du parking de la gare à l'entrée de l'avenue Favrel et Lincy (qui impliquera la mise en place de solutions de stationnement provisoires dans le secteur)
- la gare routière actuelle sera transférée vers une gare routière provisoire, installée à proximité de l'hôpital.

Pour accompagner ce chantier d'ampleur, afin de faciliter les déplacements à vélo jusqu'à la gare ou depuis la gare, l'agglomération mettra à disposition fin 2023, 20 nouvelles consignes vélos à proximité du

bâtiment voyageurs, complémentaires aux arceaux déjà présents. Ces consignes individuelles offriront un abri sécurisé pour le vélo-accessible 7j/7, 24H/24H. Un dispositif que la collectivité a souhaité gratuit pour les usagers, pour une utilisation de 7 jours consécutifs maximum.

Enfin, fin février 2023, l'agglomération a mis en service « une navette de bus spéciale » qui dessert la gare pour les usagers quotidiens du train. Ce service gratuit permet aux usagers de stationner leur véhicule sur le parking de Bilaire (gratuit - 400 places) et de rejoindre la gare via un véhicule spécialement affrété (arrêt P2 Bilaire). Cette navette circule du lundi au vendredi, de 5h30 à 8h30, avec un passage toutes les 10 minutes. Le soir, les retours se font sur les lignes régulières du réseau Kicéo (lignes 4 ou 7). Cette navette propose également un arrêt à l'hôpital Chubert afin de permettre aux salariés de l'hôpital de se rendre facilement sur leur lieu de travail. Un dispositif qui permet d'accéder facilement au secteur gare sans se préoccuper de son stationnement.

La mise en œuvre opérationnelle du PEM sera effective en 2025.

---

### *Alliance historique en Bretagne Sud pour défendre des projets communs*

Face à une mobilité qui s'est complexifiée ces dernières années, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, en lien avec la Région Bretagne, partagent la nécessité d'avoir une vision globale de la mobilité pour les décennies futures afin d'améliorer significativement les conditions de déplacements de leurs habitants.

Pour cela, elle se sont engagées sur une nouvelle forme de coopération, des outils financiers et une imbrication resserrée de leurs politiques de mobilités respectives, en créant une alliance métropolitaine avec pour objectif de faire de l'axe ferroviaire Vannes-Lorient-Quimperlé, un axe quotidien avec une offre de TER à haut niveau de service pour atteindre les objectifs ambitieux de décarbonation qui ont été fixés dans le secteur des transports. Toujours dans une logique multimodale, cette alliance a pour objectif de défendre les projets visant à mieux connecter les différents réseaux de transports collectifs entre eux.

Pour sceller cette alliance, les collectivités ont partagé le principe d'un protocole d'accord et de coopération, engageant les parties à participer d'une part à la préparation d'une nouvelle gouvernance des mobilités en Bretagne Sud à travers la constitution future d'un Syndicat Mixte « Bretagne Mobilités », et d'autre part au financement commun d'un service BreizhGo Express Sud, fondé sur le développement de l'offre TER à horizon 2025-2026.

---

### *Un nouveau partenariat avec Blablacar Daily*

En matière de covoiturage, l'agglomération a mené trois opérations de comptages sur ses aires en 2023 pour mesurer l'appétence des citoyens à ce besoin. La hausse des prix du carburant et la reprise d'une activité présentielle plus importante a marqué également la reprise des besoins en covoiturage.

Que ce soit pour des raisons économiques ou écologiques, la solution covoiturage rencontre en effet de plus en plus d'adeptes pour les trajets quotidiens domicile-travail. Afin d'encourager ce mode de déplacement sur son territoire et d'inciter les automobilistes à partager leurs trajets, l'agglomération a décidé d'apporter un soutien financier aux covoitureurs via l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent au minimum 1,50€ à chaque covoiturage et le trajet est gratuit pour le passager.

L'objectif est de réduire l'autosolisme et multiplier par 3 le nombre de trajets en covoiturage sur une année.

Outre ce dispositif, l'agglomération a poursuivi son partenariat avec Ouest Go, plate-forme régionale, bretonne et ligérienne, de mise en relation entre covoitureurs, les trois actions « infrastructures - sensibilisation - mise en relation » étant indissociables pour mener une politique efficace en matière de covoiturage.

L'agglomération encourage également l'intermodalité, en incitant les automobilistes à laisser leur véhicule en entrée de ville pour reporter leur trajet final vers le bus : le parking-relais en entrée Ouest de l'agglomération est à cet égard opérationnel.

---

### *Le conseil en mobilité*

Le Conseil en Mobilité de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a poursuivi ses actions de suivi auprès des entreprises et des administrations. Une vingtaine d'entreprises et d'administrations sont aujourd'hui accompagnées dans l'élaboration de leur plan de mobilité ou leurs démarches en faveur des mobilités alternatives.

Enfin, GMVA a révisé en décembre 2022 puis en juin 2023 son Plan de Mobilité Interne, en instaurant notamment le Forfait Mobilités Durables pour ses salariés, afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs pour se déplacer.

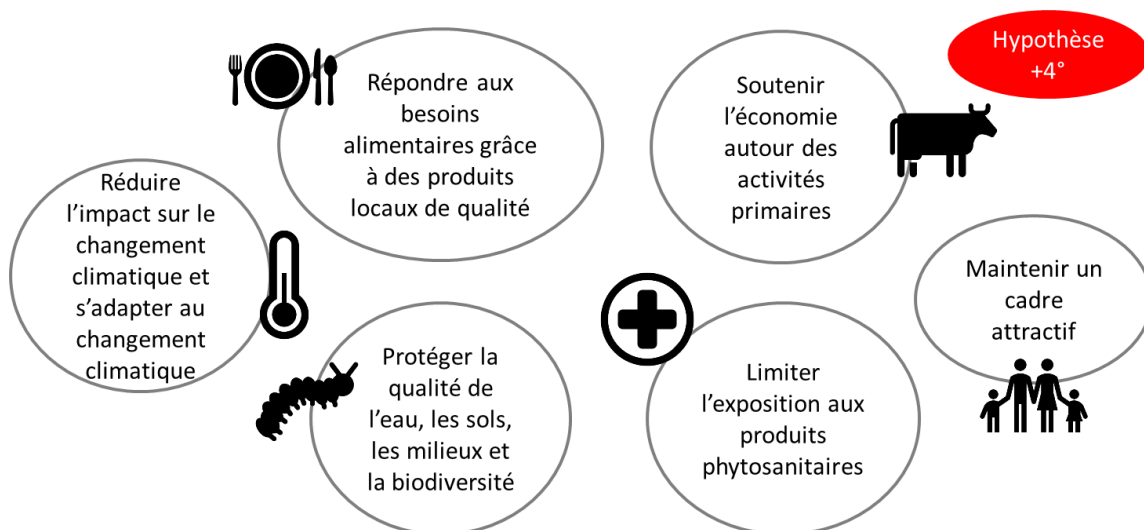
## I.1.b - Bilan des actions et politiques en matière de la protection de la biodiversité et des ressources

### L'agglomération labellisée « Projet Alimentaire territorial »

Fin 2021, l'agglomération a été labellisée Programme Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 dit PAT émergeant. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines etc. A ce titre l'agglomération et ses partenaires ont pu bénéficier pour 12 actions des financements au titre de la mesure 13B du Plan de Relance. 2022 a permis d'engager de façon opérationnelle ses actions (vergers du climat, installation agricole sur l'île d'Arz, référentiel microferme, expérimentation légumineuses, agroforesterie, sensibilisation au mieux manger et local etc.). En 2023 la plupart des actions ont été finalisées.

#### 1. Stratégie activités primaires, alimentaire et foncier

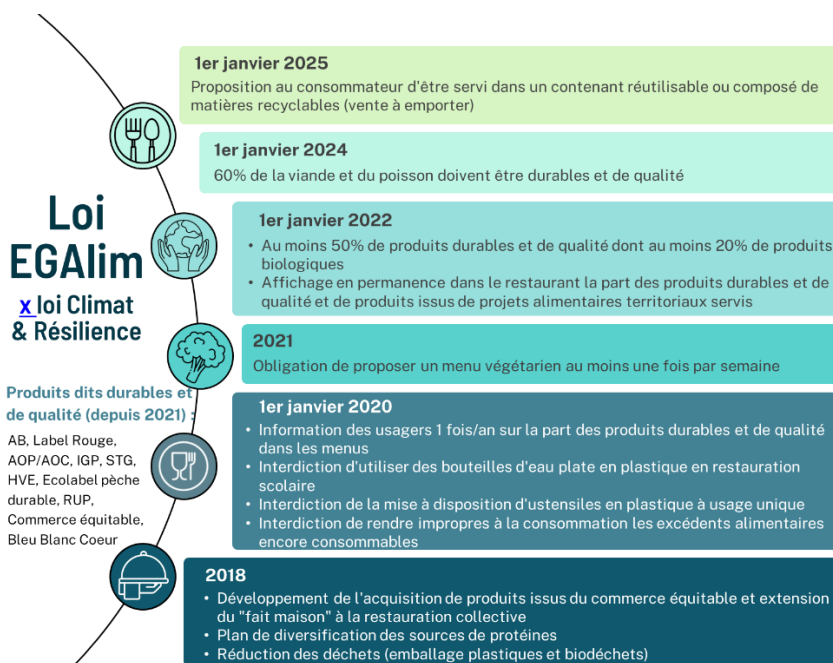
Dans le cadre du PAT, l'agglomération conduit en 2023, le premier diagnostic agricole, alimentaire et foncier à son échelle. Ce diagnostic a pour finalité de doter l'agglomération d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions validé pour début 2024. L'agglomération a fait le choix d'une approche systémique permettant d'intégrer une approche activité primaires, climat, alimentaire, qualité de l'eau et foncier.



#### 2. Restauration collective communale

Dans le cadre du PAT et de la mise en œuvre des objectifs EGALIM (50% de produits locaux dont 20% de produits bio et sous signe de qualité) dans la restauration collective, l'agglomération a mis en place réseau d'échanges regroupant les gestionnaires de la restauration et élus. 2023 a vu la réalisation d'un diagnostic afin de réaliser un état des lieux de la restauration scolaire et de proposer des actions qui s'inscriront dans la stratégie de PAT en vue de la labélisation de niveau 2 prévue pour fin 2024.

La mise en place du réseau a permis d'organiser une action de formation à l'utilisation de la plateforme Ma Cantine développé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Ma cantine est un outil pour accompagner les acteurs de la restauration collective à proposer une alimentation de qualité, saine et durable. On y trouve un certain nombre de ressources pour accompagner les gestionnaires de restauration collective dans la mise en œuvre d'EGALIM. C'est également l'outil permettant aux collectivités de télédéclarer leurs achats.



### 3. Projet « De la fourche à l'assiette »

Dans le cadre de son Programme Alimentaire Territorial, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé sa seconde édition du Défi Cantine « *De la fourche à l'assiette* » en avril 2023.

Les restaurations scolaires de Baden et Locqueltas bénéficient actuellement d'un accompagnement spécifique pendant 1 an avec pour objectifs de :

- Impliquer les équipes et les enfants dans une démarche active et collective ;
- Faire une analyse approfondie du gaspillage alimentaire et des relevés d'achats ;
- Favoriser les circuits courts, en bio et local et ainsi respecter la réglementation ;
- Former le personnel aux nouvelles pratiques culinaires ;
- Apporter un soutien à la rédaction du cahier des charges en approvisionnement.



Plusieurs missions se sont réalisées depuis le démarrage :

- La phase de diagnostic par le GAB 56 portant sur : une visite sur place pour évaluer le temps du repas et la configuration de l'espace, un temps d'échange avec le personnel de restauration et les élus concernés et enfin l'analyse des factures des achats alimentaires du restaurant sur un mois représentatif
- La tenue d'une première semaine de pesée. Pendant 4 jours consécutifs, les cantines ont été accompagnées par des agents de GMVA pour peser leurs déchets. L'objectif : évaluer le gaspillage alimentaire pendant le repas, aussi bien les restes de repas dans les assiettes que les restes de repas non servis par le personnel.
- En octobre s'est tenu une réunion de présentation des diagnostics. C'était également l'occasion de proposer des pistes d'actions pour les 2 communes.

Les prochaines étapes :

- Une seconde pesée s'effectuera au printemps 2024. Cela permettra de comparer le gaspillage alimentaire sur les 2 périodes.
- Une réunion de restitution à destination des 34 communes du territoire se tiendra en juin 2024. L'objectif sera notamment de présenter les résultats de ce défi.

## Mieux connaître les effets du changement climatique et des évènements météorologiques

Cet Observatoire est un projet qui s'inscrit dans l'action 45 du PCAET : mieux faire connaître aux citoyens le changement climatique, les évènements météorologiques et leurs effets sur le territoire. Une étude de préfiguration menée par Clim'actions Bretagne Sud en 2022 a permis de cibler les données prioritaires à relayer pour faire de l'observatoire un outil participatif. L'observatoire sera fonctionnel en 2024 et l'année 2023 a permis de consolider les partenariats territoriaux autour de ce projet (Clim'actions, PNR, etc.).

Les étudiants de l'IUT de Vannes ont participé à l'élaboration de cet outil.

## Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de l'agglomération

La fin de l'année 2022 est marquée par la nécessité de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique, qui doit permettre au-delà des objectifs de réduction de 15% des consommations énergétiques sur 2 ans, de mettre en œuvre les objectifs de sobriété inscrits dans le PCAET. Une action transversale doit permettre une bonne mise en œuvre de ce plan de sobriété et son suivi. L'année 2023 a permis la mise en œuvre de ce plan de sobriété avec des gains inédits sur le patrimoine de la collectivité (indépendamment des conditions météorologiques (Hiver 2021-2022/ hiver 2022-2023) :

- moins 5,8% électricité
- moins 17,5% Gaz naturel

## Mobiliser la ressource « bois énergie » et structurer la filière à 2030

L'étude prévue à l'action 24 du PCAET a été engagée et un comité de pilotage été constitué.

Cette étude a été menée en 2022 et une action pilote sur la commune de Locqueltas a été menée en 2023 afin d'analyser les enjeux de mise en œuvre de plan de gestion durable des haies bocagères communales, le potentiel de production en bois énergie, et les besoins (stockages, etc.).

## Une politique de gestion intégrée de l'eau, patrimoine commun à préserver

En matière d'eau et d'assainissement, 2023 constitue la 4ème année d'exercice de la compétence au sein de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Après une année 2022 marquée par la sécheresse, l'année 2023 a été moins extrême et a permis à la Direction de poursuivre une politique à plus long terme avec notamment, un travail approfondi d'état des lieux sur les différents schémas directeurs lancés sur les 3 axes de la compétence : Eau Potable, Assainissement Collectif et Eaux Pluviales.

### Eau potable

La sécheresse de l'année 2022, très impactante, a mis en avant la nécessaire solidarité départementale. Dans la continuité, des actions communes ont été lancées en 2023 : formalisation d'un schéma de coopération à l'échelle des 4 principaux producteurs d'eau du département, intégration de GMVA au collège eau potable de Eaux et Vilaine, refonte de la grille tarifaire au sein d'Eaux et Vilaine, participation active à l'Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE)...

En parallèle, des projets structurants au sein de l'agglomération se sont poursuivis : modernisation des réservoirs du secteur de Vannes et de l'usine de Noyal, étude de faisabilité visant à sécuriser la ressource, la production et la distribution de l'eau potable, renouvellement des réseaux de distribution....

### Assainissement collectif des eaux usées

Sur le volet assainissement collectif en 2023, le renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées s'est maintenu. Ce programme permet de fiabiliser les systèmes d'assainissement sous un angle opérationnel de la lutte contre les eaux claires parasites, surchargeant, en période de fortes pluies les systèmes d'assainissement.

Sur cette thématique, d'autres projets structurants ont abouti :

- Nouvel arrêté d'autorisation de rejet de la station de Beauregard à Saint-Avé
- Lancement de la consultation des entreprises pour la modernisation et l'amélioration des performances environnementales de la Step de Plescop et de celle de Colpo,
- Mise en œuvre de la nouvelle filière de traitement visant à améliorer les performances environnementales de la step de Ploeren
- Programme de gros entretien sur les STEP de Tohannic : renouvellement de toute la filière d'aération,
- Planification de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur certaines de ses installations : installations de eau potable de Cran à Tréffléan , STEP de Tohannic à Vannes, STEP Colpo, STEP Ploeren, usine d'eau potable du Liziec à Vannes, STEP Kerlore Elven...
- Formalisation de l'état des lieux associé au schéma directeur intercommunal des eaux usées dont certains secteurs, notamment le cœur d'agglomération, verront apparaître des stratégies opérationnelles dès 2024.

### Assainissement non collectif des eaux usées

L'année 2023 constitue la première année d'harmonisation de cette compétence à l'échelle du territoire. Ainsi, pour ce service totalement en régie, les fréquences de contrôle, les tarifs, le mode de facturation et le règlement de service sont aujourd'hui harmonisés.

### Eaux pluviales urbaines

Depuis janvier 2020, la compétence « eaux pluviales urbaines » est basée sur un conventionnement entre GMVA et les communes.

2023 a permis de formaliser le diagnostic du territoire en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Il servira de base à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions en 2024 afin de répondre aux enjeux très transversaux de cette compétence : quantité et qualité de l'eau disponible, maîtrise du ruissellement et des d'inondations...

La mise en place du règlement de gestion en 2022 a permis de lancer une politique opérationnelle et de rendre systématique la gestion des eaux pluviales dans l'ensemble des nouveaux projets.

En parallèle, l'agglomération s'est engagée auprès des autres territoires « moteurs » sur la thématique, au sein de Redagio dont les objectifs sont :

- ✓ La montée en compétence et la construction d'une culture commune « eaux pluviales » de tous les acteurs intervenant sur des projets d'aménagement ;
- ✓ La sensibilisation et la fédération de l'ensemble des acteurs du grand Ouest de l'aménagement, de la gestion des milieux aquatiques et des domaines limitrophes pour un changement de pratiques vers la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales ;
- ✓ La promotion des bonnes pratiques

### Qualité des eaux de littorales

Dans le cadre de la démarche itérative des profils conchylicoles et des profils de vulnérabilité des eaux de baignade, des suivis de la qualité bactériologique de différentes masses d'eau et de rejets issus des exutoires pluviaux littoraux sont opérés.

### Prévention des inondations

Coté Prévention des Inondations (PI), 2023 a permis de déposer les dernières demandes d'autorisation simplifiées de système d'endiguement. Ces demandes ont été faites pour les sites de Banastère, du Rohaliguen, de Saint-Jacques, de Kermor et de Penvins.

Sur le volet de l'acculturation au risque Inondations, les premiers repères de crues ont été installés sur certaines communes soumises au risque d'inondation par les cours d'eau (Vannes, Saint-Nolff et Plescop). Des repères de submersion marines vont prochainement être installés à Vannes, Séné et Arradon.

L'étude « aléas » visant à mieux connaître les zones à risque a été finalisée et a été diffusée aux communes.

La stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte a été validée en conseil communautaire en juin. Sa mise en œuvre a commencé avec le déploiement de stations CoastSnap sur 4 sites sensibles et le lancement de l'étude visant à cartographier le recul du trait de côte à 30 et 100 ans sur l'ensemble des communes littorales de l'agglomération. Cette étude permet aux communes listées au décret érosion de la loi climat et résilience de disposer des éléments nécessaires à la modification de leurs documents d'urbanisme.

### Grand cycle de l'eau

Du côté du Grand cycle de l'eau, les actions opérationnelles sur les bassins versants sont principalement menées au travers de trois dispositifs :

- le contrat territorial de Bassin versant des côtières du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénérif 2023-2027
- le dispositif PAEC-MAEC 2023-2027, intégré à la boîte à outil du contrat territorial
- le dispositif Breizh Bocage, levier complémentaire au contrat territorial

#### Les actions menées sur les bassins versants :

Le contrat territorial des bassins versants du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénérif a démarré en 2022. Il s'agit d'un programme d'actions de 6 ans, multithématiques et multi-acteurs, en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques prévue sur la période 2022-2027.

##### ➤ Milieux aquatiques

#### Travaux Milieux aquatiques

Après des premiers sites vitrines réalisés sur les communes de Saint-Avé et Plescop en 2022, les travaux Milieux aquatiques ont été poursuivis. La dynamique est lancée sur les 5 bassins versants couverts par un programme de travaux : Loc'h, Sal, Vincin, Bilair et Plessis. C'est près d'un 1,3 millions d'euros d'investissement pour environ 8,5 km de linéaires restaurés qui ont été réalisés sur cette deuxième année de travaux en 2023.

Plusieurs types de travaux sont menés dans un objectif de rétablir les différentes fonctionnalités du cours d'eau. Par exemple, la renaturation, technique ambitieuse : remise dans le talweg consistant à replacer le cours d'eau en fond de vallée, dans son point bas d'origine, pour le reconnecter à son espace de fonctionnalité (habitat humide, annexes hydrauliques, nappe d'accompagnement). Ou encore des travaux diversification qui permettent de créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore et de diversifier les habitats déjà existants.

#### Grande continuité écologique :

Au niveau de l'Étang de la Forêt à Brandivy, les différentes études sur le devenir du site de l'étang de la Forêt sont lancées :

- poursuite de l'inventaire faune-flore lancé en 2022
- étude sur les vocations environnementales pour le rétablissement de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) sur le cours principal du Loc'h
- étude sur les vocations touristiques, sportives et l'exploitation du site
- lancement d'ici fin 2023 de la mission de médiation-concertation

Concernant les gros ouvrages hydrauliques, la stratégie d'intervention de GMVA sur les ouvrages a été validée début 2023. Une première étude va être lancée d'ici la fin de l'année sur 7 ouvrages en vue de rétablir la continuité écologique.

##### ➤ Agricole

L'animation-coordination des partenaires agricoles - Chambre d'agriculture, GAB 56, CIVAM - pour la mise en œuvre des actions individuelles et collectives s'est poursuivie.

Une vingtaine d'actions collectives ont été organisées sur 2023 portant sur différentes thématiques : Adaptation des systèmes fourragers à la sécheresse, Pâturer c'est gagner, Démonstration interculture estivale, création d'un groupe Abattage à la ferme...

Une dizaine d'accompagnement individuels ont été réalisés.

L'agglomération est co-porteur, avec AQTA et le PNR, du PAEC 2023-2027. En tant que chef de file, l'agglomération assure la coordination des différents acteurs. Les diagnostics pour les MAEC Systèmes ont été réalisés par la Chambre d'agriculture, GAB 56, CIVAM AD 56, CER France, INNOVAL.

Les MAEC Biodiversité (hors Ligneux) sont portées par le Parc Naturel Régional.

Les techniciens Bocage d'AQTA et de GMVA assurent la réalisation des diagnostics et plans de gestion des MAEC Ligneux (= Bocage).

A l'échelle du PAEC, le bilan de la 1<sup>ère</sup> campagne de MAEC peut être fait : 123 exploitations engagées dans au moins une MAEC, dont 111 en MAEC Système et 42 en MAEC Biodiversité.

Sur le captage prioritaire de Noyalo, la démarche de protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Noyalo a été poursuivie avec la définition de la zone à protéger. L'arrêté préfectoral a été pris en février 2023. L'ensemble des agriculteurs du bassin versant en ont été informés. La zone à protéger retenue correspond au bassin versant topographique sur lequel le plan d'actions est établi en vue d'améliorer la qualité des eaux du captage vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Sur l'AAC de Noyalo, un travail pour diagnostiquer le niveau de risque parcellaire de transfert des pesticides est en cours à l'échelle du sous-bassin versant de Tregat, en amont d'une retenue d'eau pour l'alimentation en Eau potable. Après une phase diagnostic, il s'agit de faire le point sur les pratiques agricoles et de construire des plans d'actions individuels, partagés collectivement.

#### ➤ Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau physico-chimique et des teneurs en pesticides s'est poursuivi. Les résultats sont régulièrement partagés avec les acteurs du contrat territorial.

#### ➤ Bocage

La stratégie territoriale bocagère 2023-2027 de l'agglomération a été validée, s'inscrivant dans le cadre technique et financier du programme Breizh Bocage 3.

Les campagnes de travaux bocagers ont été poursuivies avec près de 13 km de réalisés à l'hiver 2022-2023 et un prévisionnel de 16 km pour les travaux 23-24.

Les copeaux de bois pour le paillage des plants sont fournis par la SCIC Argoat Bois Energie, avec un approvisionnement en local par des agriculteurs de Sérent et de Surzur.

Au titre de la première campagne des MAEC « ligneux », 6 accompagnements ont été réalisés par le technicien Bocage, soit près de 40 km de haies engagées dans un plan de gestion des haies sur 5 ans.

Fin 2023, une chargée de mission MAEC Ligneux vient en renfort sur 6 mois pour accompagner une trentaine d'agriculteurs souhaitant s'engager dans cette MAEC Ligneux.

Un stage de 2 mois sur la commune de Locqueltas a été mené pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion pluri-annuel du bocage de bords de route, travail à finaliser pour estimer le volume de bois mobilisable en bois énergie.

Le travail de sensibilisation des élus communaux lors des révisions de PLU sur le sujet de la protection des haies à travers les documents d'urbanisme s'est par ailleurs poursuivi.

#### ➤ Animation auprès des scolaires

Lancée en 2019, les actions d'animation portée par Eau & Rivières de Bretagne auprès des scolaires sur le cycle de l'eau sur le bassin versant du Plessis ont continué de se dérouler. Le cycle de 3 demi-journées d'intervention auprès de 6 classes a été complété par un temps d'animation autour d'un camion « La maison des économies d'eau ». Il s'agit d'une exposition itinérante sous la forme d'une grande remorque représentant les pièces d'une maison ayant un point d'eau et permettant de sensibiliser aux économies d'eau domestique.

## **I.1.c - Bilan des actions et politiques en matière de cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations**

### **Le soutien aux acteurs sociaux de l'économie sociale et solidaire**

La particularité du développement durable est de se situer au carrefour des 3 piliers que sont l'économie, le social et l'environnement. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération investit auprès de sa population en soutenant un tissu local de proximité, porteur d'actions au bénéfice des populations les plus en difficultés et en favorisant la lisibilité de l'économie sociale et solidaire avec notamment le développement d'une politique d'achat socialement responsable.

En 2022, une analyse des besoins sociaux du territoire a permis de mieux identifier les difficultés de la population. Ainsi la pauvreté touche particulièrement les personnes seules et encore plus fortement les familles monoparentales. Ces ménages représentent respectivement 39% et 8% des foyers de GMVa. L'une des tendances lourdes de l'évolution de la pauvreté est son « rajeunissement ». Pour GMVa, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans s'élève ainsi à 18,3 % (contre 9.7% pour l'ensemble de la population).

En 2023, il est confirmé une évolution géographique notable de la répartition des populations les plus en difficulté : leur nombre tend à diminuer sur la ville centre et à augmenter sur le reste du territoire communautaire.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est particulièrement attentive à proposer un développement socialement équitable ; elle accompagnera l'évolution des réponses à apporter auprès des publics particulièrement vulnérables.

#### *Entraide alimentaire*

##### **AMISEP**

Cette association gère une épicerie sociale et solidaire, structure d'aide alimentaire dont la mission est de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation d'exclusion et de précarité. Elle y contribue au moyen d'une aide alimentaire participative de qualité d'une part et par des actions d'accompagnement social d'autre part. Une participation financière de 10% est demandée.

##### **Secours catholique**

Cette association gère une épicerie sociale et solidaire : elle propose des produits de première nécessité, des produits frais et surgelés et des produits d'hygiène. Une participation financière est demandée, entre 10% et 20% selon la nature des achats.

##### **Les Restos du cœur**

L'association apporte une aide aux personnes démunies : accueil et aide alimentaire, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour favoriser la réinsertion sociale.

##### **Banque alimentaire**

Elle récupère les denrées des grandes surfaces et des gros producteurs pour les mettre à disposition des CCAS et des associations de l'aide alimentaire. Elle bénéficie également des denrées du programme national alimentaire.

#### *Public vulnérable - inclusion*

##### **SOS Familles Emmaüs Pays de Vannes**

L'association réalise des avances remboursables sans frais et sans intérêt aux personnes en difficultés financières momentanées. Les remboursements sont adaptés au budget des bénéficiaires, en général, deux ans.

##### **Solidarités Meubles**

Solidarités Meubles est un collectif de 10 associations morbihannaises dont l'objet est de collecter et distribuer des meubles, et venir en aide aux personnes les plus démunies par la collecte et l'attribution de meubles d'occasion et appareils électroménagers neufs.

##### **LA TILMA**

La Tilma répond à une nécessité d'hébergement temporaire et d'accompagnement social pour les femmes enceintes et les jeunes mamans en situation de solitude et/ou de précarité.

#### **Iris Cinéma**

L'objectif est de faciliter l'accès à la culture des personnes âgées isolées ou résidant au sein des établissements et de créer des échanges entre les clubs, les structures EHPAD, et Résidence autonomie qui se retrouvent lors des séances.

#### **Sauvegarde 56**

Cette association accompagne des populations étrangères dans leurs droits et leur vie quotidienne

#### **Centre d'études et d'actions sociales du Morbihan**

Cette association développe une offre d'apprentissage du français et d'alphabétisation à l'égard des personnes d'origine étrangère.

#### **TIMAD**

Ce collectif porte un projet inter-associatif d'hébergement temporaire d'urgence pour des familles en situation de précarité ; il met à disposition des logements temporaires pour personne sans domicile.

#### **COMPAGNONS BATISSEURS**

Cette association accompagne les personnes fragilisées sur l'amélioration de leur habitat et leur insertion socioprofessionnelle ; elle participe à la lutte contre le mal logement.

#### **Vacances et Famille**

Soutien à la parentalité au travers d'un projet de départ en vacances familiales

#### **ADOMTOM**

Travail de traduction de concept culturel afin de faciliter l'accès aux soins, à l'éducation, à la culture et à l'emploi des populations d'origine étrangère; faciliter les relations entre les usagers et les services

#### **Liberty Max**

Association LGBTQIA+, féministe, inclusive et inter-sectionnelle du bassin vannetais œuvrant à la connaissance et au respect de la diversité des relations amoureuses, des orientations sexuelles, des identités de genre et de sexe.

#### **La clef de phare**

Association qui œuvre en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie culturelle du département

#### **La Cimade**

Accueil et accompagnement des personnes étrangères/sensibilisation du public/plaidoyer institutionnel pour améliorer l'accès aux droits des personnes étrangères

#### *Insertion*

#### **NOVITA**

Lutte contre la privation d'emploi de longue durée

#### **POLE E2S**

Sensibiliser les citoyens à l'ESS et renforcer la connaissance de l'ESS par les partenaires publics.

#### *Accès aux droits*

#### **La maison du Droit**

Elle exerce une mission de service public afin de garantir un accès égal aux droits pour tous/toutes. L'association propose aux particuliers une information juridique gratuite et un accompagnement dans leurs démarches ainsi que la possibilité de résoudre leurs litiges par la voie amiable.

#### **Centre d'Information Du Droit des Femmes et des Familles**

L'association œuvre à l'accompagnement global et personnalisé des femmes par la mise à disposition de toutes les informations utiles dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial,

et au développement d'une démarche de développement local et de travail en complémentarité et en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et associatifs.

### *Solidarité internationale*

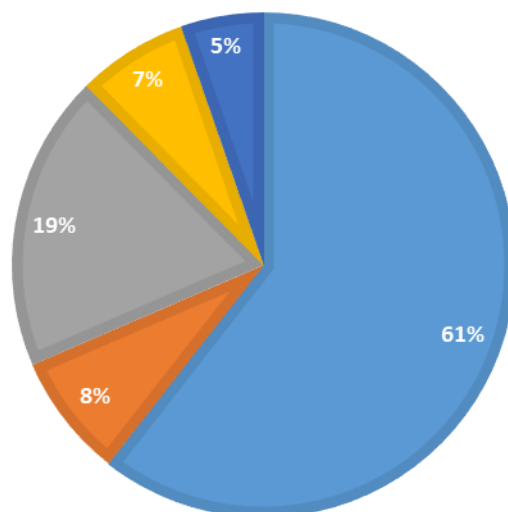
#### **SITALA**

Cette association propose un programme d'échanges interculturels et d'éducation par la culture entre le France et le Burkina Faso.

Son projet vise au développement d'actions croisées auprès de la jeunesse de ces deux pays. Ces dernières reposent sur une dynamique interculturelle et citoyenne forte au service d'une éducation à la citoyenneté internationale.

#### **SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX DE L'ACTION SOCIALE**

■ ENTRAIDE ALIMENTAIRE   ■ INSERTION   ■ PUBLIC VULNERABLE  
■ ACCES AUX DROITS   ■ SOLIDARITE INTERNATIONALE



## I.1.d - Bilan des actions et politiques en matière de d'épanouissement des êtres humains

### La culture : un accès facilité aux œuvres et aux pratiques pour les résidents

En matière culturelle, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération porte une politique dont l'objectif principal vise pour les résidents du territoire l'accès aux œuvres et aux pratiques.

Cette politique se décline par :

- de l'ingénierie culturelle (coordination de réseaux : Médiathèques du Golfe ; écoles de musique du territoire ; diffuseurs du spectacle vivant...),
- la conduite d'actions culturelles de proximité (médiathèques / programme « Déclic Tribu » ; Ecoles de musique / programme « Déclic Tempo » ; milieu scolaire / programme « Déclic Mômes »),
- du soutien aux initiatives associatives (manifestations d'intérêt communautaire) ;
- des aides à la création artistique (soutien aux projets d'artistes),
- la gestion directe ou indirecte d'équipements culturels structurants (L'Echonova - salle de Musiques Actuelles / Réseau des médiathèques de Rhuys / Conservatoire de la presqu'île de Rhuys).

Complémentairement, sur une démarche qui se place au cœur des droits culturels, la collectivité s'est engagée dans un soutien au patrimoine culturel immatériel et aux cultures bretonnes, en appui sur les vecteurs de sauvegarde retenus par l'UNESCO (préserver, transmettre, valoriser...). A cet effet, GMVa a organisé en mars 2023 ses premières assises des cultures bretonnes.

La politique culturelle s'attache à une irrigation du territoire par le développement d'une offre de service sur les différents bassins de vie identifiés par le SCoT. Ce schéma tend à privilégier une offre culturelle au plus près de chez soi, sur les communes qui constituent en périphérie de l'agglomération de Vannes des pôles de gravité pour la population (communes d'Elven, Grand-Champ, Sarzeau, Ploeren, Theix-Noyal). Les dynamiques de réseau associent les opérateurs culturels dans un projet commun de territoire.

L'activité directe du service touche environ 17.000 scolaires (enseignement élémentaire), 650 élèves au Conservatoire de Rhuys, 30.000 lecteurs actifs pour le réseau des médiathèques du Golfe (33 médiathèques en réseau - 450.000 documents en prêt - 1 millions de prêt/an), 20.000 spectateurs à l'Echonova.

La crise sanitaire a profondément marqué le secteur culturel en modifiant le rapport aux usagers. La lecture publique s'est accrue (augmentation du lectorat et des emprunts, notamment en ressources numériques) là où le spectacle vivant en salle (plutôt tourné vers l'émergence artistique) se confronte à une raréfaction des publics au profit des festivals (têtes d'affiche sur concerts multiples).

Cette nouvelle donne amène à réinterroger l'offre et les cibles de publics (recherche d'élargissement et de rajeunissement). Trois axes de développement se font jour :

- Un renforcement de l'offre de lecture publique avec la perspective d'un schéma de lecture publique à l'échelle de l'EPCC pour accentuer les mutualisations afin d'améliorer accessibilité et offre de service.
- Un soutien plus marqué au Patrimoine Culturel Immatériel, apprécié comme un facteur d'identité et d'attachement au territoire.
- Un rapport plus inclusif aux publics dans les salles de spectacle avec le développement de projets d'éducation artistique et culturelle comme vecteur d'appropriation du spectacle vivant.

Enfin, la direction culture accompagne des initiatives qui concourent à sensibiliser aux effets du réchauffement climatique (contribution aux actions de Clim'actions, accompagnement du festival « La P'art belle », programmation de spectacle en « circuits courts » pour restreindre les déplacements ; recours moindre à la communication papier ; efforts de rééquipements avec des matériels moins consommateurs d'énergie ; temps forts culturels en relation avec le climat...).

## Un développement de l'offre sportive et l'amélioration de son accessibilité pour nos concitoyens

**Le développement sportif** fait l'objet de projets communautaires qui visent au développement de l'offre et à l'amélioration de son accessibilité (information, coût, transports).

Pour 2023, en matière de sport, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est impliquée sur la pratique du nautisme, de la natation et du vélo pour l'ensemble des enfants du territoire.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est intervenue sur la prise en charge des séances et du transport pour les cycles de natation et de nautisme. La quasi-totalité des classes du CP au CM2 ont pu ainsi bénéficier de ces actions en 2023. Sur les 5 sites nautiques du territoire (Vannes pour l'aviron, Baden, Arradon, Séné et Sarzeau) ; ainsi que sur les 5 Aquagolfe communautaires concernant la natation scolaire.

La politique de sport et de loisirs passe également par le financement de manifestations qui bénéficient à l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nouveau dossier de demande de subvention invite les associations organisatrices à présenter leurs actions en matière de développement durable.

Enfin, en matière d'équipements sportifs, l'agglomération a redéfini son schéma directeur des équipements afin d'aider à la réalisation d'équipements jugés prioritaires sur notre territoire.

Afin d'améliorer le maillage de l'agglomération, la collectivité a décidé d'augmenter significativement le montant des fonds de concours dédiés aux équipements sportifs listés.

Parmi les projets qui verront le jour en 2024, la rénovation énergétique d'Aquagolfe Grand-Champ, les études sur le devenir de l'étang de la forêt à Brandivy, le remplacement des chaudières gaz par des chaudière bois sur Aquagolfe Surzur, sont ceux qui auront le plus d'impact positif sur le développement durable.

### **I.1.e - Bilan des actions et politiques en matière de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

#### **Une approche intégrée de gestion des ressources : le programme « Territoire Econome en Ressources »**

Depuis janvier 2021, l'agglomération a lancé le programme d'actions Territoire Econome en Ressources (TER). D'une durée de 3 ans, le TER porte sur 2 ressources identifiées comme prioritaires (biomasse et minérale) et s'articule autour de 5 axes, avec un total de 28 actions. Cette troisième et dernière année du programme marque la construction et l'aboutissement de plusieurs actions, détaillées ci-après.

#### **L'axe Biomasse**

- **Définition et expérimentation d'un schéma de gestion des biodéchets**

Les élus ont voté le schéma territorial de gestion des biodéchets en décembre 2022.

Ce schéma privilégie lorsque cela est possible le compostage individuel ou collectif, ou au cas contraire la mise en place d'une collecte spécifique en points d'apport volontaire ou en bacs en pied d'immeuble.

Une phase d'expérimentation a débuté à l'automne 2023 sur la commune de Saint-Avé avec les objectifs suivants :

- Tester différents outils de collecte des biodéchets (abri-bacs, composteurs grutables, collecte en bacs).
- Approfondir la pratique du compostage individuel et collectif.
- Evaluer l'adhésion des usagers pour déterminer les dispositifs à déployer sur l'ensemble du territoire.

A l'issue cette expérimentation, différentes solutions seront déployées sur le territoire.

- **Construction de l'usine de méthanisation à Elven**



Les travaux de construction de l'usine Métha'Elven ont commencé au 1<sup>er</sup> semestre 2022 dans la zone du Gohélis. L'objectif : produire, à terme, l'équivalent de la consommation en gaz de 1 800 foyers sur la commune, soit 40% de gaz produit localement. Cette usine est alimentée par les effluents de huit exploitations agricoles elvinoises et également des déchets d'entreprises agroalimentaires du secteur. Sur les 26 000 tonnes de déchets acceptés à l'année, deux-tiers correspondra au fumier de porcs, de volailles et de bovins de fermes locales. Côtés entreprises agroalimentaires, le gisement concerne des boues et graisses ainsi que des rebuts de productions carnés ou non. Le coût total de ce projet est de 9.4 M€.

La mise en service de l'installation avec les premiers apports d'intrants a été réalisée début juin 2023 suivie ensuite des premières injections sur le réseau GRDF.

#### **L'axe minéral :**

- **Le PEM de la gare de Vannes**

Dans le cadre de la construction du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Vannes, un diagnostic ressources a été réalisé en fin d'année 2022 par l'entreprise Murmur réemploi. Le dossier de consultation des entreprises s'est finalisé fin mars 2023, parmi les matériaux à réemployés in-situ on y retrouve : les pavés (cf. photo) et les rails pour la création des aires de stationnement. De nombreux matériaux seront récupérés par la Ville de Vannes tels que des dalles, pavés, bordures, arbres, etc. Tout au long des travaux, un accompagnement sera mené par le service Préservation des ressources et sensibilisation.



#### - Le futur Campus Datascience & Cybersécurité à Vannes

Avant la phase travaux prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024, l'agglomération a procédé à l'enlèvement du mobilier professionnel présent dans les locaux. En partenariat avec l'association Economie circulaire 56 de Vannes, plus de 700 mobiliers ont été vendus à destination des particuliers et professionnels.



Parallèlement à cette manifestation, GMVa et la maîtrise d'œuvre, en charge de la réhabilitation, réfléchissent à réemployer une dizaine de matériaux dans le cadre du nouveau projet et autant d'éléments proposés à la revente par le biais de plateformes physiques comme les matériauthèques, de plateformes en ligne ou sur des futurs projets locaux de maîtres d'ouvrage publics et/ou privés.

#### - Expérimentation de la collecte d'huîtres pendant la Semaine du Golfe

Lors de la Semaine du Golfe, l'agglomération a souhaité tester la collecte des coquilles d'huîtres dans les espaces restauration des différents ports. Avec près de 800kgs de coquilles récupérés cette expérimentation se révèle encourageante. Les coquilles vont désormais être nettoyées et broyées / concassées par l'Usine de Kervellerin basée à Cléguer afin d'être valorisées dans différentes filières. Cette opération répondait à un triple enjeu pour l'agglomération : diminuer le volume d'ordures ménagères, développer une économie circulaire en valorisant des déchets et encourager la filière initiée autour du béton coquiller. Ainsi, suite à ce premier test, l'opportunité de renouveler ce dispositif durant les fêtes de fin d'année a été validée.



### L'axe animation

#### - Seconde journée Territoire Economie en Ressources



Le 13 octobre s'est tenue la seconde journée du programme d'actions Territoire Econome en Ressources, à l'Espace Montcalm de Vannes.

Cet évènement a rassemblé 84 participants issus des collectivités du territoire, d'entreprises et associations et d'institutions partenaires. La première partie a permis de présenter le bilan de l'année et demie écoulée en matière d'économie circulaire, de découvrir les initiatives sur le territoire et de faire le point sur les projets et perspectives de GMVA et des acteurs locaux. En seconde partie, les participants ont pu assister à des temps de découverte et d'échange en petits groupes autour de quatre ateliers : Le retour d'expérience du Tribunal de Pontivy en matière de déconstruction sélective, Le réaménagement et la végétalisation des cours d'écoles, L'intégration de la sobriété dans les projets d'une commune et un atelier participatif « Voyageons ensemble jusqu'en 2050 ».

**- Agissons pour le climat le samedi 14 octobre sur le port de Vannes**

La journée « Agissons pour le climat » est née de la volonté de l'agglomération et d'une trentaine de partenaires de mobiliser les habitants pour agir face aux enjeux du changement climatique. Le souhait de la collectivité étant de proposer un évènement ludique et ouvert à tous pour sensibiliser le public aux différentes problématiques écologiques au travers d'expositions, jeux, ateliers et démonstrations.



Toute la journée, le public a déambulé dans le village pour découvrir les initiatives des 25 partenaires institutionnels et associatifs, répartis sur 6 thématiques (climat, biodiversité, solidarité et sobriété, mobilité, alimentation et énergie/habitat).

Les visiteurs ont ainsi pu découvrir les structures partenaires, participer à des ateliers/jeux et être orientés pour rechercher des indices du jeu de piste programmé l'après-midi.

Au total, plusieurs centaines de personnes sont passées sur le village et 170 joueurs ont participé au jeu grandeur nature concocté par Clim'actions Bretagne et la société Gnome Prod.

**L'axe sensibilisation**

**- Le concours d'Eloquence**

Mercredi 17 mai, à l'Echonova, s'est déroulé le concours d'Eloquence. 23 jeunes finalistes, issus de 5 collèges, lycées et école, sont devenus orateurs pendant 3 minutes environ en s'emparant des enjeux climatiques. Cet évènement s'est orchestré par GMVA et Clim'actions. En amont, supervisés par leurs enseignants, les élèves ont suivi des ateliers sur l'art oratoire avec des professionnels de l'association « OGMA oralité ». Des tournois de présélection se sont déroulés pour ne retenir qu'une poignée de candidats.

Chaque finaliste est monté sur la scène de l'Echonova pour présenter devant le public (205 élèves et une trentaine d'adultes) leurs créations, avec des mots forts sur le changement climatique.

**- La Semaine européenne de la réduction des déchets du 11 au 25 novembre**

Depuis plus de 10 ans, le Syssem (Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan) et ses trois collectivités membres : Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne proposent des animations à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Jeux collaboratifs, conférence, escape game... de nombreuses activités ont été proposées du 11 au 25 novembre sur le thème "Halte aux emballages".

L'occasion de promouvoir les alternatives aux produits à usage unique que nous utilisons au quotidien. Pour découvrir la programmation, c'était [ICI](#).



En parallèle, du 15 au 26 novembre, une opération de collecte de jouets d'occasion s'est organisée sur le territoire. « Laisse parler ton cœur » initié par l'éco-organisme Ecosystem permet de donner une seconde vie à vos peluches, poupées, jeux de société, de construction, vidéo, en les offrant à des familles dans le besoin.

### Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le programme d'actions a été validé en décembre 2021, pour une durée de 6 ans. 15 actions sont proposées sur 10 axes thématiques :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire, alimentation et produits locaux
2. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
3. Augmenter la durée de vie des produits
4. Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
5. Réduire les déchets des entreprises
6. Réduire les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics
7. Réduire les déchets marins
8. Etre éco-exemplaire
9. Sensibiliser
10. Utiliser les instruments économiques

Le rapport annuel de la première année a été présenté et communiqué en Avril 2023.

Les actions lancées en 2022 se sont poursuivies en 2023.

#### L'axe « Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets » :

En termes de réduction à la source des biodéchets, la mise en place de composteurs en pied d'immeuble, la distribution de composteurs individuels et le broyage des végétaux à domicile se poursuivent. Plus de 2000 composteurs individuels ont été distribués en 2023 soit environ 29 000 foyers équipés. 12 nouvelles résidences ont été équipées de composteurs collectifs en pied d'immeuble.

L'agglomération a poursuivi l'expérimentation du compostage partagé sur espace public avec l'installation d'un site dans le quartier de Tohannic à Vannes et du Poulfanc à Séné.

Une centaine d'habitants ont bénéficié du service de broyage de végétaux à domicile, pour un volume de plus de près de 700m3 de végétaux broyés pour valorisation sur place.

#### L'axe : « Augmenter la durée de vie des produits » :

- L'agglomération soutient financièrement la matériauthèque Mat'Low située à Vannes. Lancé par l'association Economie circulaire 56, ce projet a ouvert ses portes en janvier 2023 au grand public. L'activité principale est de vendre à bas coût des matériaux de second œuvre pour la construction de son habitat et sera à terme un lieu de pour apprendre, réparer, louer et expérimenter de nouvelles idées.
- Une zone de gratuité s'est ouverte sur la déchèterie de Tohannic, à Vannes, au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Ouverte aux horaires de déchèterie, cette zone permet aux particuliers de déposer et/ ou récupérer gratuitement ce type d'objets : livres, vaisselles et petits objets.
- Depuis 2021, l'agglomération a conventionné avec 2 associations du territoire pour récupérer des vélos en déchèterie. Toutes les deux semaines environ, Répavélo, basé dans le quartier de Kercado à Vannes, et l'AMISEP, basé à Séné, viennent collecter les vélos sur les déchèteries de Vannes et d'Arradon. L'année 2023 a permis d'associer une dernière structure : l'association AcsoMur de Vannes.

### L'axe « Réduire les déchets des entreprises » :



Le service poursuit la mise à disposition de bacs de collecte carton et Déchets Industriels Banals (DIB) pour les entreprises issues des zones d'activités.

En 2023, le service a continué à se développer en intégrant au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 les zones d'activités de la Presqu'île de Rhuys.

Ce sont 600 entreprises situées dans les Parcs d'activités, qui bénéficient d'une collecte spécifique, l'objectif est de limiter :

- L'apport de gros cartons au centre de tri des déchets recyclables, qui perturbent le process
- L'apport de gros volumes de plastiques non valorisables à l'unité de valorisation organique

Les bacs cartons sont collectés tous les 15 jours, avec une dotation maximale de 4 bacs de 770 litres. La mise à disposition est facturée 50€ par an par bac carton. Les bacs DIB sont collectés chaque semaine avec une dotation maximale de 4 bacs de 360 litres.

### L'axe : « Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » :

L'agglomération a mis à disposition du matériel de gestion des déchets pour 302 manifestations et dont des bacs de tri qui ont permis le tri de 380 m3 déchets recyclables.

### L'axe : « Sensibiliser » :

La sensibilisation des scolaires via le bus environnement ou des interventions en classe permet de maintenir cette dynamique pédagogique propre à notre territoire. Une convention a été signée avec l'association Clim'actions pour compléter cette offre d'animations autour de la thématique de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 1 924 élèves du CE2 au CM2 lors des animations et près 800 élèves ont bénéficié de la visite du centre de tri.

#### **- Concours vidéo « Partage ton regard sur le changement climatique »**

Cette année, le concours vidéo a mis l'accent sur le changement climatique. Le principe : proposer une vidéo de 30 secondes à 1 minute en invitant les personnes âgées de plus de 15 ans à transmettre son ressenti sur le réchauffement climatique. Deux jeunes femmes ont remporté ce concours, pour visualiser leur vidéo, c'est [ici](#).



### Collectes : une démarche d'amélioration continue

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la **compétence collecte des déchets ménagers et assimilés**, le traitement étant délégué au SYSEM.

Les actions d'optimisation du service se poursuivent avec l'implantation sur le territoire de la presqu'île de Rhuys de conteneurs enterrés dédiés aux ordures ménagères résiduelles, au verre et aux emballages et papiers. 41 conteneurs supplémentaires ont été mis en place durant l'année 2023.

Ces équipements permettent de rationaliser le service, tout en offrant une meilleure intégration paysagère que les bacs collectifs. Ils permettent également de sécuriser les collectes.

Suite à l'étude d'harmonisation du service et de son financement mené en 2018, la réflexion se porte désormais sur l'optimisation des collectes et le développement de nouvelles filières de tri.

En 2023, sur les secteurs de Rhuys qui ne sont pas desservis par des Points d'Apport Volontaire, 300 bacs collectifs ont été supprimés et les usagers ont été dotés de bacs individuels. Plus de 3000 foyers sont concernés par cette évolution.

Ce changement de modalité de stockage est suivi d'une harmonisation des fréquences de collecte avec le reste du territoire. Ainsi les fréquences de collecte des Ordures Ménagères passe de 2 à 4 collectes par semaines, en fonction des saisons, à 1 collecte hebdomadaire toute l'année et une collecte tous les 15 jours pour les déchets triés (bac jaune).



Cette harmonisation impose aussi de :

- Réviser les circuits de collecte des bacs sur Rhuys
  - Informer les usagers des nouvelles modalités de tri et de stockage des déchets ménagers (OMR et tri avec EcT) et de profiter de ce porte à porte pour sensibiliser au tri des biodéchets obligatoire à partir du Janvier 2024.
  - Refaire un point avec les professionnels sur leur production de déchets et leur application du tri en application du décret 7 flux.
- 
- Validation du schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets (2023-2027)

Suite à la validation du schéma de tri des biodéchets fin 2022, la distribution de composteurs est passé d'une moyenne de 1000 par an à 3000 sur l'année 2023.

Une expérimentation, sur la commune de Saint Avé, de différents outils permettant le tri en milieu urbain et sur différents types d'habitats a été mise en place. Une 20ème de point d'apport volontaire, abris-bac et composteurs collectifs, ont été déployés ainsi que des bacs dans différentes administrations (EPHAD, cantines, collège). Les premières collectes ont eu lieu en Novembre.

### Déchèteries : Réaménagement et sécurisation des installations

Les déchèteries constituent pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération un réseau majeur devant permettre d'atteindre les performances de valorisation fixées par la loi de transition écologique pour la croissance verte de 2015.

Les améliorations se sont poursuivies :

- Bonus/malus pour prestataires et suivi en régie des performances de tri :  
Ce système d'incitation financière pour les prestataires et d'émulation pour les agents d'accueil en régie permet chaque année de détourner de l'enfouissement environ 1000 tonnes de déchets non-valorisables. La part de non-valorisable par rapport aux flux recyclables de chaque site est suivie finement et des ratios minimums et maximums sont définis. Ce système mobilise les opérateurs pour orienter au mieux l'utilisateur vers les flux recyclables.
- La montée en puissance des filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP), avec l'ajout des REP ASL (articles de loisirs et de sport) et ABJ (article de Bricolage et Jardinage) ainsi que la préparation à la mise en place de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment pour l'année 2024.
- Poursuite des travaux d'adaptation des déchèteries : la déchèterie de Tohannic fera l'objet d'un réaménagement en 2024 suite à la validation de l'AMO au 4ème trimestre 2023.
- Le contrôle d'accès va être déployé sur l'ensemble du parc de déchèteries dans les prochaines années avec dès la fin 2023 la mise en place des barrières avec contrôle d'accès sur la déchèterie d'Arradon.
- L'étude concernant l'aménagement des futurs sites se poursuit.

## L'agglomération engagée en faveur d'une économie responsable

Les domaines d'actions considérés en matière d'« économie responsable » ont été les suivants :

- Poursuite des actions de la **Stratégie Communautaire de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SCDEII)** de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération qui s'articule autour **de 5 ambitions** :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Consolider le tissu économique et travailler à sa diversification
- Contribuer à la construction d'un territoire innovant
- Positionner le territoire dans les dynamiques européennes et internationales
- Affirmer la collectivité comme pilote du développement économique

**Et de 19 actions cadres** dont certaines en lien direct avec le développement durable, telles que :

- Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale
- Maintenir une offre commerciale « équilibrée »
- Soutenir l'activité et le développement de l'ESS
- Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire

- **Accompagnement des entreprises**

- Etude sur les gisements potentiels en densification dans les parcs d'activités du territoire pour optimiser au mieux l'usage du foncier et répondre à des objectifs de sobriété foncière.
- Instauration de seuils minimum de densité en construction de bâtiments à vocation économique.
- Sensibilisation sur les enjeux et mise en œuvre de cahiers des charges de parc d'activités incluant des objectifs élevés au niveau environnemental et énergétique à l'image du PA du Poteau Nord à Saint-Avé.
- Organisation de démarches interclubs d'entreprises pour faciliter les synergies locales et appui à la mise en place de nouveaux réseaux.
- Labélisation « Territoires d'Industrie » pour la période 2023/2027 avec un dossier fortement orienté vers l'industrie verte et 3 axes principaux de développement durable (développement des compétences, sobriété foncière et transition énergétique).
- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle de requalification du PA de Kermelin à Saint-Avé pour améliorer le fonctionnement de la zone avec notamment :
  - Augmenter la part des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
  - Améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant un traitement à la parcelle,
  - Envisager des actions de production énergétique en valorisant notamment les surfaces de toiture,
  - Optimiser au mieux l'usage du foncier et mutualiser certains équipements
- Finalisation de l'inventaire des Zones d'Activités pour limiter la vacance de locaux d'activités.
- Suivi de la démarche Life Circul Energy et mise en œuvre du programme sur les parcs d'activités du Landy à Theix-Noyalo et du Prat à Vannes.
- Evolution du dispositif financier **PASS COMMERCE ET ARTISANAT** permettant le renforcement des activités en centre-bourg **avec le renforcement des critères liés aux transitions** :
  - Un soutien aux investissements réduisant les impacts environnementaux (déchets, énergie, eau)
  - La possibilité pour le commerçant/artisan d'être accompagné par le Conseil en Energie Entreprise ou le Chargé en économie circulaire pour l'éclairer sur les choix techniques à retenir afin d'aboutir à une réduction significative des consommations énergétiques ou de sa production de déchets.

- **Accompagnement des activités primaires en production alimentaire**

- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs sur des activités de production alimentaire.
- Aide à l'installation des jeunes aquaculteurs. 3 demandes reçues en 2023 et préparation du renouvellement de la convention avec le CRC Bretagne Sud.
- Dans le cadre du PAT et du PCAET et dans la continuité des actions préalables à destination des entreprises du territoire, poursuite des actions pour faire connaître les produits bio locaux aux opérateurs économiques :
  - Distribution de paniers bio en entreprises. Expérimentation sur le Pôle Ouest de Vannes avec recensement des entreprises intéressées et des producteurs potentiels.
  - Mise en place d'une carte de fidélité auprès des points de vente ayant au moins 50% de vente de produits biologiques certifiés. Expérimentation sur 1 mois.

- **L'offre de services économie circulaire**

Lancé en septembre 2019 par la Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation, [ce dispositif](#) permet d'accompagner les entreprises dans la transition écologique en s'articulant sur trois volets : l'optimisation des déchets, l'énergie et la mobilité.

Depuis le lancement, ce sont près de 300 entreprises qui ont bénéficié d'un premier échange avec la Direction au sujet de l'économie circulaire. Les thématiques principales sont :

- Près de la moitié des demandes sur l'optimisation des ressources (diagnostic en entreprises) ;
- 90 entreprises ont bénéficié de conseils auprès du service énergie pour développer notamment l'énergie solaire au sein de leurs bâtiments ;
- 50 entreprises ont demandé des conseils, via la DEEFI, auprès de la Direction Mobilités pour être accompagnés par exemple dans la construction d'un plan de mobilité.

- **Etude filière sur les déchets coquillés et premières actions - CIRCLE**

GMVA est partenaire du projet [INTERREG CIRCLE](#) pour l'expérimentation du béton coquillier sur le parvis de son futur site d'interprétation de l'huître : Ostreapolis.

Une étude filière sur les opportunités d'utilisation de déchets coquillés sur le territoire de GMVA avait été menée en 2022. Les résultats de cette étude ont d'ailleurs été présentés à Norwich (Angleterre) devant les partenaires et le public international, présents au comité de pilotage final du projet européen Circle.



Suite à cette étude, un plan d'actions associé a été proposé et ce dernier préconisait une augmentation de la collecte auprès des consommateurs. De ce fait, deux actions phares ont été menées en 2023 :

1. L'organisation d'une collecte de déchets coquillés lors de l'événement de la Semaine du Golfe, avec une soixantaine de points de collecte mis en place par le service déchet, et la valorisation de plus de 800 kg de déchets coquillés.
2. L'organisation d'une collecte dans plusieurs déchèteries du territoire en décembre avant de récolter le gisement important des fêtes de fin d'année (en préparation).

- **Communication - sensibilisation sur l'économie circulaire**

Afin de faire connaître l'offre de services économie circulaire et sensibiliser les entreprises au développement durable et aux concepts de l'économie circulaire, des prises de paroles devant les publics professionnels du territoire sont privilégiées.

Une intervention d'une ½ journée a également eu lieu devant la promotion 5 d'Incub'Activ, l'incubateur de projets d'entreprises innovants de l'agglomération, afin de travailler sur l'axe environnemental des différents projets.

- **L'installation des entreprises en parc d'activités**

En amont de l'acquisition d'un terrain en zone d'activités économiques et de la construction d'un nouveau bâtiment, le service Energie et le chargé d'économie circulaire sont consultés pour accompagner l'acquéreur dans l'efficacité énergétique et l'économie de ressource.

- **Bourses d'échanges de ressources inter-entreprises**

Cette année, la démarche d'écologie industrielle et territoriale a été relancée. Trois ateliers de bourse d'échanges de ressources sont menés en ce dernier quadrimestre, en partenariat avec l'entreprise Ty Waste. Le but de la démarche est de permettre aux acteurs économiques de se rencontrer et de développer des synergies inter-entreprises, tout en favorisant le réemploi par la mutualisation de biens et de services.

Le premier atelier organisé au sein de Rhuys Info Services de Sarzeau, a réuni 17 organisations et permis d'identifier plus de 200 ressources et d'amorcer une dizaine de synergies (mutualisation de salles, échanges de matériaux, valorisation de matières...).

- **Projet « Boîte à dons ».**

Afin de favoriser le réemploi sur le territoire, GMVA a expérimenté le dispositif de « boîte à don » (aussi appelé « cabine de gratuité ») dans trois campings du territoire de l'agglomération : Le camping les Mouettes à Sarzeau, le Camping Mané Guernehué à Baden et le Camping La fontaine du Hallate à Plougoumelen.

L'objectif de ces infrastructures est de donner une seconde vie aux objets en bon état, mais se retrouvant autrement dans les points de collecte de déchets des hébergements touristiques suite aux passages des vacanciers.

Cette action a permis le réemploi de nombreux objets : livres & magazines, vêtements, matériel de camping, jeux et jouets de plage, vaisselle, ustensiles de cuisine, petit électroménager, etc. Dans un souci de cohérence, les « cabines » ont été fabriquées à partir de bois de palettes réemployés par Acsomur, une entreprise à but d'emploi labellisée *Territoire zéro chômeur longue durée*.

L'expérimentation s'étant révélée concluante, elle sera étendue à d'autres campings en 2024.

- **Démarche Innov'Services :**

Maillage du territoire en services de proximité à destination des citoyens, entreprises et acteurs locaux opérationnels : Le Loch Info services à Grand-Champ, Argoët Info services à Elven, Rhuys Info Services (Sarzeau) et Ty Info Services (multi-sites sur l'Ouest du territoire et les îles).

Ces services proposent un accompagnement aux démarches administratives et numériques (Label France services), un appui aux recherches d'emploi ou de compétences (Point Accueil Emploi), des permanences de partenaires et des actions collectives. Des bureaux, salles de réunion, matériels informatiques (visio-conférence, ordinateurs, scan, imprimante) sont mis à disposition des entreprises ou salariés permettant ainsi de faciliter le télétravail et de limiter les déplacements vers Vannes et sa périphérie.

Les conseillères « Info services » accompagnent également les usagers dans leurs demandes d'aide MaPrimeRénov' et des agents « Opération Rénovée » assurent des permanences dans les Info Services tous les mois depuis octobre 2023.

- **Soutien au Pôle E2S**

GMVA soutient financièrement le Pôle E2S, modèle économique répondant aux enjeux des transitions écologiques et solidaires, dont l'ambition est de structurer, promouvoir et accompagner des porteurs de projets répondant aux critères de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire du Pays de Vannes.

- **Appel à projet « Innov'Campus »**

Dans le cadre de sa démarche de promotion de l'enseignement supérieur auprès du milieu économique, l'agglomération a lancé l'édition 2023-2024 de son appel à projets « Innov'Campus » une démarche de

soutien et d'accompagnement à destination des étudiants et établissements de l'enseignement supérieur de son territoire.

« Innov'Campus » offre deux entrées spécifiques selon les publics :

- Innov'Campus Etudiants : pour soutenir les projets et les initiatives étudiantes (hors projets tutorés obligatoires).
- Innov'Campus Etablissements : pour soutenir les événements portés par les établissements du supérieur.

Avec pour objectif d'accompagner les initiatives novatrices et amplificatrices pour le territoire, Innov'Campus vise à soutenir financièrement des projets et événements s'inscrivant dans les ambitions de territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

- Renforcer la cohésion de notre territoire,
- Développer un territoire d'équilibres,
- Accompagner les transitions

Deux thématiques seront mises en avant dans cette nouvelle édition Innov'Campus.

- Un volet « économique » : à ce titre, le projet impliquera à minima une entreprise du territoire,
- Un volet « citoyen » faisant écho aux compétences traitées par l'agglomération de Vannes (développement économique, habitat et urbanisme, aménagement numérique, enseignement supérieur, économie circulaire, déchets, mobilité...).

- **Campus DataScience et Cybersécurité**

Le chantier de réhabilitation de l'ex site de la CCI du Morbihan privilégie une approche durable avec le réemploi de matériaux existants (ardoises, vitrage, chemins de câbles, faux plafond...).

## Bilan des actions et politiques en matière de tourisme responsable

Les domaines d'actions considérés en matière de « tourisme responsable » ont été les suivants :

- **Le schéma de développement touristique**

En 2022, l'agglomération a mené des actions en terme d'aménagement et de développement touristique avec pour ambition un tourisme respectueux de l'environnement, accessible à tous et permettant des retombées économiques sur le territoire. Une évaluation du schéma a été réalisée et une réflexion a été lancée pour élaborer un 2<sup>ème</sup> schéma touristique.

- **Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan :**

Pour les 7 EPCI constitutifs de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, l'année 2023 a été employée à la préparation de la stratégie pluriannuelle renouvelée. Les 2 axes forts retenus sont la mobilité douce touristique et la valorisation des patrimoines.



- **Mobilités touristiques :**

L'agglomération porte une politique volontariste en faveur du développement de chemin de randonnée sous toutes ses formes (à pied, à vélo, etc ...).

Plusieurs **éco-compteurs** ont été mis en place sur le territoire afin de mesurer les flux touristiques et se donner la possibilité d'adapter l'offre en conséquence.

Parallèlement, deux liaisons maritimes estivales « les Petits Passeurs », proposent des traversées entre St Armel et Séné, et Vannes et Séné, d'avril à septembre. Le taux de fréquentation est en augmentation, et la clientèle à vélo de plus en plus importante. Le partenariat avec le réseau de Bus Kicéo pour vendre des tickets combinés bus+bateau a été réédité afin de développer l'intermodalité. Une AMO pour la construction de bateaux électriques pour assurer les liaisons maritimes estivales est en cours, en lien avec les communes concernées.



Par ailleurs, le service tourisme et patrimoine a poursuivi son accompagnement auprès des communes pour le développement de circuits de randonnée afin de faciliter l'itinérance sur le territoire, et a travaillé sur la mise en place de circuits labellisés « Tourisme handicap », notamment un circuit autour de la base de loisirs de Brandivy.

## • Valorisation des patrimoines :

Dans le cadre de la candidature Pays d'Art et d'Histoire, l'inventaire participatif patrimoine s'est poursuivi en partenariat avec la Région Bretagne. Environ 150 bénévoles sont inscrits dans la démarche et ont pu bénéficier de formations. En 2022 des ateliers ont été organisés pour définir les orientations/actions de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. L'extension du label vient d'être attribué en 2023 et la prise de compétence est effective au sein de GMVa.



du

En lien avec l'Etat, la Région, le Département, d'autres collectivités locales et de nombreux partenaires institutionnels ou privés, GMVa s'engage dans la candidature de « Carnac et les rives du Morbihan » à son inscription au **patrimoine mondial de l'UNESCO**.

Le dépôt de candidature a été effectué en 2023, de même que la délimitation du Bien et l'adoption de la charte fédératrice. Un plan de gestion lie les partenaires qui s'engagent à réaliser une trentaine d'actions durable autour de ce patrimoine de valeur Universelle et Exceptionnelle.



Le projet de parcours des mégalithes de Lanvaux financés par la Région Bretagne a été lancé : les panneaux ont été rédigés et ont été implantés en 2023. Une attention particulière est déployée sur ce territoire, en parallèle de la démarche UNESCO voisine.

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), ouvert en 2022 à l'hôtel de Limur à Vannes, propose une scénographie présentant l'histoire et les richesses patrimoniales du territoire. Il constitue un point d'ancrage pour permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir la diversité patrimoniale de l'agglomération, dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.



En octobre 2023, le jeu d'enquêtes autour des patrimoines, MYS'TERRE du Golfe, a vu les deux aventures (voyages dans les landes de Lanvaux et le secret des eaux ensorcelées) qu'il propose au public depuis 2020 être digitalisées. La transformation du jeu en application vise à rafraîchir les scénarii et moderniser l'usage pour attirer de nouveaux publics. Une saison 3 est en préparation pour 2024.



- **OSTREAPOLIS :**



Cet équipement a pour objectif de proposer aux publics une immersion ludique et scientifique, qui permet de sensibiliser les visiteurs au métier, au produit et à son environnement.

Réceptionné fin 2023, l'équipement a fait l'objet d'une délégation de service public pour 5 ans, auprès de Golfe du Morbihan Vannes tourisme qui l'exploitera à compter de son ouverture en 2024. L'expérimentation du béton coquillé sur le parvis d'OSTREAPOLIS et l'installation de façades en tuiles chaulées constituent deux innovations volontaristes. Un partenariat avec l'Université Bretagne Sud permettra à GMVa de cofinancer une thèse hébergée dans l'équipement qui comprend un volet scientifique



- **Appel à projets**

L'agglomération a clôturé en 2023 son appel à projet « hébergement touristique » doté de 3 volets : services à l'itinérance, innovation et démarches éco-responsables. 36 porteurs de projets ont été accompagnés. De même, ont été mis en place, en 2022, un dispositif d'aides visant à la mise en accessibilité (label tourisme handicap) des locations meublées et chambres d'hôtes labellisées/classées, ainsi qu'un dispositif d'aides aux communes pour la réhabilitation ou la création d'aires de camping-car (3 dossiers accompagnés à ce jour).

- **Stations vertes** : 8 communes du territoire sont labellisées Station Verte (1<sup>er</sup> label éco tourisme) à ce jour. La labellisation constitue un creuset d'échange de pratiques et de développement d'actions qui situent la découverte des offres et savoir-faire locaux au cœur de la démarche.



- **Signalisation touristique** : un marché pour la mise en place de la signalisation touristique routière permet le déploiement progressif de panneaux.
- **La SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme**, créée en 2022 pour rassembler l'office de tourisme communautaire et le parc des expositions Le Chorus, constitue le bras armé de l'agglomération en matière touristique, dont elle met en œuvre en pleine synergie avec les équipes de GMVa, une partie de la stratégie, sur la base d'une feuille de route volontariste, adoptée en 2023. Elle se met en route vers une Destination Innovante et Durable (DID).

## L'agglomération, centre de ressources pour un « urbanisme durable »

En matière d'aménagement durable du territoire, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération œuvre principalement à travers, l'élaboration du SCOT, l'urbanisme réglementaire, le conseil aux particuliers et aménageurs, l'assistance aux communes pour la révision des PLU et les études environnementales annexes.

La réflexion conduite par la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, en matière d'aménagement du territoire, contribue - dans chacune de ses actions - à l'aménagement durable du territoire.

### SCOT

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre son Schéma de cohérence territoriale approuvé le 13/02/2020. Véritable projet de territoire, ce document vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'énergie et de climat.

Le SCOT fixe ainsi les orientations et objectifs d'aménagement du territoire en visant :

#### 1° / Une gestion économe et la sobriété foncière

Le SCOT dans son DOO se fixe des objectifs ambitieux en termes de consommation du foncier. Ces objectifs sont déclinés en densité de logements à produire, enveloppes foncières et principes d'aménagement favorisant les centralités en vue d'une limitation des déplacements. Il est prévu également une optimisation du foncier économique. Ainsi le SCOT conduit à diviser par 2 la consommation foncière pour les 15 prochaines années.

#### 2° / Accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales

Le projet vise à accélérer la transition environnementale et prend la mesure du changement climatique. Il entend accélérer la stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques et aux défis environnementaux en en faisant une opportunité pour repenser l'aménagement du territoire : développement du potentiel énergétique du territoire, développement des énergies renouvelables, réduction des consommations par la poursuite des démarches de rénovation énergétique du bâti existant, valorisation des ressources du territoire ...

En août 2021 est intervenue la loi Climat résilience, instaurant une Conférence régionale des SCOT. Cette conférence permet aux SCOT de faire des propositions de territorialisation de l'objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) auprès de la Région Bretagne mais aussi d'identifier des projets d'envergure nationale et régionale qui feront l'objet d'une solidarité foncière régionale.

A ce titre, l'agglomération a participé activement aux travaux de la Conférence qui ont permis d'aboutir à la mise en œuvre de l'objectif de sobriété foncière de la loi Climat et Résilience dans le SRADDET. La territorialisation de la consommation d'espaces agricoles et forestiers se traduit par un objectif pour le SCOT de GMVA de consommation maximale de 426ha.

En 2023, l'agglomération a mis en révision son SCOT afin d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de la loi Climat et Résilience. Cette révision est l'occasion d'intégrer également les nouveaux contenus assignés aux SCOT depuis l'ordonnance de 2020 notamment sur le recul du trait de côte, la sobriété foncière, la logistique, la biodiversité, etc. Dans ce cadre, l'agglomération a fait le choix d'élaborer un SCOT valant PCAET dit SCOT-AEC. Cette décision permettra de mieux traduire dans l'aménagement de son territoire les objectifs et actions liés aux PCAET. Cette réflexion est menée conjointement à la révision du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains. L'année 2023 a été une année de préparation et lancement des révisions dont les travaux et réflexions seront menées jusqu'en 2026.

### Conseils en Aménagement et planification

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération apporte une ingénierie aux communes qui le souhaitent pour l'élaboration et les évolutions de leurs documents d'urbanisme.

Les services de GMVA accompagnent par ailleurs des communes dans leurs projets d'opérations d'aménagement qu'ils soient communaux ou portés par des initiatives privées.

En particulier, dans les lotissements à usage d'habitation, ils proposent aux communes de travailler sur les notions de densité afin de respecter les objectifs du SCoT et de la loi Climat et Résilience, tout en préservant le "bien vivre ensemble".

De la même façon, le service a soutenu les démarches communales visant à préserver les centralités des bourgs et des villes. Ainsi, le service accompagne plusieurs communes :

- Dans des études prospectives visant à définir une stratégie de dynamisation de leur centralité,
- Dans des projets plus opérationnels pour mettre en œuvre la stratégie définie au préalable avec des opérations immobilière ou d'aménagement.

Par ailleurs, le service aménagement et planification a initié une étude sur l'optimisation des zones d'activités économiques communautaires, en lien avec la DEEFI. Dans ce cadre, il s'agit en particulier d'intégrer les orientations définies par le SCOT et le PCAET visant à intégrer les questions environnementales dans la conception des aménagements et des projets d'implantation. Il s'agira notamment de poser des exigences en matière de densification de la zone, de gestion des eaux pluviales, de qualité d'insertion architecturale et paysagère et de performance énergétique des bâtiments permettant de traduire concrètement les orientations des documents de planification communautaire.

La loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, fixe notamment l'objectif "Zéro Artificialisation Nette" à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, le service informe régulièrement les élus communaux des stratégies à développer pour permettre l'atteinte de ces objectifs fixés par la loi, dans le respect des documents supra-communaux.

Le service, en collaboration avec les architectes conseil du service ADS et en partenariat avec la commune de Plescop poursuit l'accompagnement du projet Arbenn, issu de l'Appel à Projet *Innove la Ville - Habitons l'anthropocène* visant à produire une opération d'aménagement exemplaire sur l'agglomération.

### **Avis techniques sur les avant-projets d'aménagement**

Par ailleurs, les équipes du Pôle Aménagement & Développement Economique élaborent pour le compte des communes des avis techniques et propositions d'amélioration en incluant une approche d'urbanisme durable sur les avant projets d'opérations d'aménagement ou dossiers déposés en instruction.

Ces avis, pouvant comprendre une esquisse illustrant les propositions, sont destinés aux élus pour les aider dans le dialogue avec les promoteurs et aménageurs.

### **Programme « Petites villes de Demain » (PVD)**

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Sur GMVA, les 3 pôles d'équilibre identifiés dans le SCOT ont candidaté au programme et ont été retenus. Il s'agit des communes de ELVEN, GRAND-CHAMP et SARZEAU.

La convention d'adhésion a été signée le 5 octobre 2021 pour un programme d'une durée de 6 ans.

La convention ORT (sous la forme d'un Avenant à la Convention ORT « Action Cœur de Ville » de la Ville de Vannes) a été signée en Avril 2023 par l'ensemble des partenaires (communes PVD, Ville de Vannes, GMVA, Etat, Banque des Territoires et Région Bretagne) pour une durée de 5 ans.

La convention a fixé quatre grandes orientations stratégiques :

- 1 : S'inscrire dans une trajectoire de mobilités actives et décarbonnées ;
- 2 : Renforcer l'attractivité du centre-bourg (services, commerces et nature en ville) ;
- 3 : Offrir des équipements publics adaptés à tous et soucieux des normes environnementales ;
- 4 : Développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat.

Un plan d'actions pluri-annuel a été défini autour de ces 4 axes par chaque équipe municipale. L'objectif de GMVA est d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur stratégie de revitalisation de centres-bourgs.

En 2023, deux études communes aux trois Petites Villes de Demain du territoire initiées en 2022 ont été achevées :

- une étude pré-opérationnelle OPAH cofinancée par l'ANAH qui a conclu à la non nécessité de mettre en place une OPAH sur les trois PVD
- une intervention du CEREMA qui a permis d'aborder et d'apporter des pistes méthodologiques ainsi que des préconisations d'aménagement pour optimiser les déplacements et les mobilités sur les centres-burges

Une étude plan de référence urbain pour les communes de Sarzeau et Elven, cofinancée par la Banque des territoires et la Région Bretagne a été lancée en 2023 (fin d'étude prévu au printemps 2024)

D'autres actions et études, propres à chaque commune, sont actuellement en cours ou proches d'être lancées : Etude d'extension de la salle du Carré d'Arts et Schéma Directeur Immobilier Energétique à Elven (co-financement Banque des Territoires dans les deux cas), étude sur la création d'un tiers lieu au sein de l'opération de renouvellement urbain les Balcons de Guenfrou et étude de programmation de la nouvelle médiathèque à Grand-Champ, lancement d'une AMO pour la création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé à Sarzeau etc

### **Service « Autorisation Droit des Sols » pour le compte des communes**

Le service ADS instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des 34 communes de l'agglomération, ainsi que pour les communes dépendant de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, soit 59 communes au total.

Pilote en matière de dématérialisation, GMVA - avec les communes - est inscrit depuis plusieurs années dans un vaste chantier de dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec comme objectifs une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

Dans ce cadre, GMVA est désormais régulièrement mise en lumière sur l'état d'avancement de la dématérialisation.

En ce sens, de nouveaux services ont été raccordés au portail. Par ailleurs, l'ensemble des communes ont été raccordées à Plat'AU (plateforme développée par l'Etat) en 2023, ce qui permet un partage et un horodatage automatisés des pièces des dossiers pour tous les acteurs de la chaîne d'instruction et du contrôle de légalité.

Par ailleurs, la signature électronique des actes d'urbanisme, déjà déployée pour la ville de Vannes, a été étendue aux communes qui ont délégué la signature des lettres de 1<sup>er</sup> mois à GMVA, soit 19 communes.

Enfin, le nombre de dossiers déposés de façon dématérialisé ne cesse d'augmenter :

En 2023, environ 80% des certificats d'urbanisme et 50% des permis de construire et déclarations préalables ont été déposés sur le guichet numériques par les professionnels et les particuliers.

L'année 2024 constituera un temps de finalisation et de consolidation du projet « démat ADS » avec des questions liées à la dématérialisation des dossiers d'enseignes et de publicité, à l'archivage numérique des dossiers, au déploiement de la signature électronique aux élus de toutes les communes.

### **Se préparer au BIM et au PLU 3D**

En lien avec la dématérialisation des actes ADS et pour anticiper la numérisation des métiers de l'urbanisme (BIM...), l'agglomération s'est dotée des outils nécessaires à une « approche 3D » des documents d'urbanisme comme des opérations d'aménagement.

Les modélisations 3D permettent en effet une meilleure réflexion et prise en compte des notions liées à l'orientation du bâti, à la mitoyenneté, à la densité/intimité, aux règles de hauteur, aux formes urbaines, à l'ensoleillement/ombre portée, ... notions essentielles pour concevoir un urbanisme et des aménagements de qualité et durable pour nos concitoyens.

## 1.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions citées précédemment, diffèrent d'un projet à l'autre et d'un service à l'autre. Pour autant, plusieurs pratiques sont communes et répondent directement aux « éléments déterminants » définis dans le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie.

### 1.2.a - L'organisation du pilotage des actions et des politiques publiques

Toute action ou politique publique de la communauté d'agglomération provient d'une délibération votée en Conseil Communautaire. Elles émergent et sont étudiées au sein des **commissions permanentes** (*aménagement et développement économique, attractivité et services à la population, environnement - déchets - eau - assainissement, mobilité et grands projets, ressources communautaires*) puis du **Bureau Communautaire** qui rassemble tous les mois, tous les vice-présidents et les maires.

Les projets (*Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Energie Territorial, Programme Local de Prévention Déchets, PAPI, Stratégie de gestion locale du trait de côte...*) donnent lieu à la création d'un comité de pilotage spécifique, souvent aidé d'un comité technique composé d'agents et de partenaires de la communauté d'agglomération.

### 1.2.b - La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et des politiques publiques

En 2023, l'agglomération poursuit la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de communication qui s'appuie sur les valeurs suivantes : préservation de l'environnement, esprit d'équipe et innovation. Diverses actions sont mises en place pour développer l'information de tous les publics et améliorer la notoriété de la communauté d'agglomération auprès de ses habitants. Par ailleurs, une attention est portée pour optimiser les supports et volumes imprimés et favoriser le développement de la communication digitale et des réseaux sociaux.

### 1.2.c - La transversalité des actions et des politiques publiques

La présentation et la discussion de la plupart des projets et actions en Bureau communautaire, donc en présence de l'ensemble des vice-présidents et des maires, assurent une forte transversalité dans leur pilotage politique.

Concernant l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelles de ces actions, les services recherchent au quotidien le travail en transversalité, aisé à la naissance de la structure, mais plus difficile aujourd'hui avec sa montée en puissance (*augmentation du nombre de services, d'agents...*).

Les réunions inter-directions permettent de partager les projets pour leur donner une dimension transversale. Afin d'améliorer le fonctionnement de la collectivité, une formation dédiée à cette transversalité et au développement du « mode projet » a démarré en octobre 2022 pour l'encadrement.

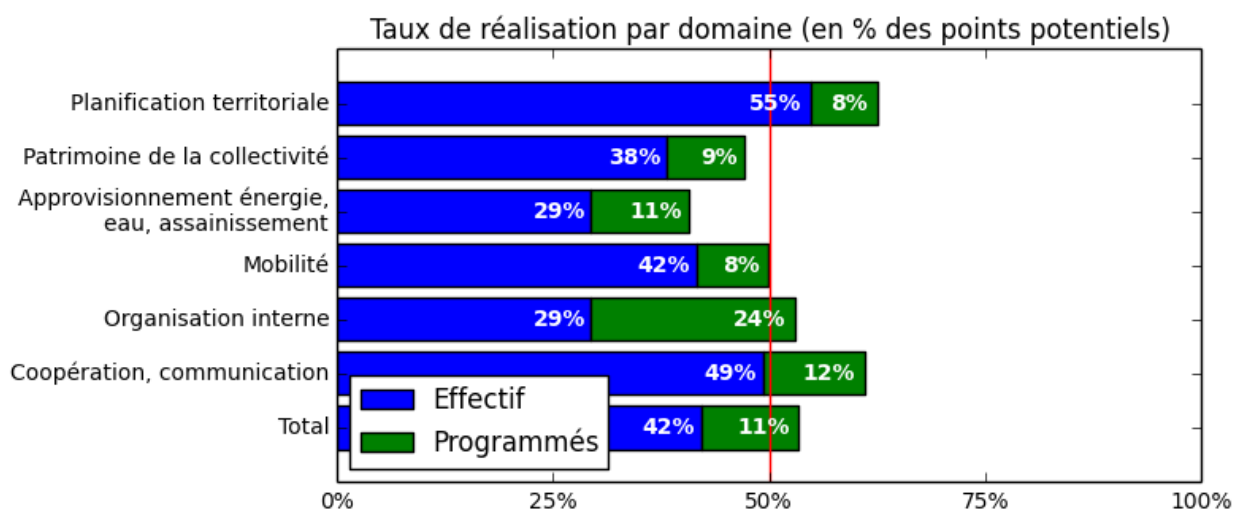
Par ailleurs, la démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique » permet de réunir une fois par an les vice-présidents et conseillers délégués avec les directeurs et chargés de mission transversales, afin de partager les avancées dans les 6 domaines du label Climat-Air-Energie et échanger sur les actions à développer dans une logique d'amélioration continue. Le COPIL organisé en décembre 2023 prévoit notamment la présentation des scénarii de l'ADEME Transition(s) 2050 afin d'alimenter les réflexions pour l'élaboration des documents de planification menés de nouveau de manière concomitante : SCoT-AEC, PLH, PDM.

A noter que la fusion en un seul document (SCoT-AEC) du SCoT et du PCAET démontre la volonté de la collectivité de s'inscrire toujours plus dans une démarche intégrée d'aménagement du territoire et d'engagement dans les transitions écologiques, devant aboutir notamment à la neutralité carbone en 2050 et à l'adaptation au changement climatique.

### I.2.d - L'évaluation partagée des actions et des politiques publiques et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue

La montée en puissance de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'effectue actuellement dans un élan mobilisateur sur des projets de développement très variés. Elus et services sont donc pleinement engagés à porter ces démarches novatrices. Depuis quelques années, les projets stratégiques majeurs (SCoT, PLH, PDU...) ont donné lieu à la définition d'indicateurs qui permettent d'évaluer leur impact. Evoquée précédemment, la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique permet de disposer d'un cadre de référence pour évaluer les politiques menées. GMVA a ainsi obtenu le niveau 2 du label Climat Air Energie.

Après un premier travail d'évaluation interne en 2023, il est prévu en 2024 de candidater au second label de cette démarche, portant sur l'Economie Circulaire afin de consolider l'évaluation de nos politiques.



## II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable

### II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

#### II.1.a - L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

##### Actions en faveur d'une évolution des comportements individuels et collectifs

Depuis quelques années déjà, le personnel de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est sensibilisé aux économies d'énergie et de la ressource :

**Le siège administratif** dont la collectivité a été maître d'ouvrage et dans lequel les services ont emménagé en 2008, est de **Haute Qualité Environnementale**.

**Le tri sélectif** est instauré dans l'ensemble des bureaux et incite les agents à isoler les déchets recyclables du reste de leurs déchets : emballages, papiers, cartons...

A la faveur des déménagements d'une partie des services, un dispositif de réemploi du matériel de bureau et des fournitures a été mis en place.

Sur l'hivers 2022-2023, le plan de sobriété énergétique a été l'occasion de mobiliser les différents services sur les économies d'énergies, avec la mise en œuvre d'actions de réduction et de sensibilisation. Comme indiqué au paragraphe I.1.b, ce plan a permis une économie de 5.8% en électricité et 17.5% de gaz entre l'hiver 2021-2022 et 2022-2023 (indépendamment de l'évolution des conditions météorologiques).



**Le Plan de mobilités** mis en œuvre depuis 2010 a permis de développer plusieurs alternatives à la voiture individuelle. Les mesures visent à encourager l'usage des transports en commun, du covoiturage et des modes actifs, mais aussi à éviter certains déplacements, grâce au télétravail ou la visioconférence. Les actions mises en œuvre concernent les trajets domicile travail : aide au covoiturage, prise en charge des abonnements, révision des vélos, ainsi que certains trajets professionnels : mise à disposition de vélos à assistance électrique et de tickets de bus. Un sondage a été adressé à l'ensemble des agents fin 2021 pour connaître leurs pratiques, parfois nouvelles depuis la crise sanitaire, afin de faire évoluer le plan. A ce jour les actions sont les suivantes :

- Transports en commun / Prime transports
  - Prise en charge de l'abonnement de train, de bus ou de vélo en libre service ou en location longue durée, à hauteur de 75%.
  - Mise à disposition de tickets du bus pour les déplacements professionnels.
- Vélo
  - Forfait Mobilité Durable : Rémunération annuelle de 100€ pour 30 à 59 jours de déplacements domicile / travail à vélo, 200€ pour 60 à 99 jours, et 300€ pour plus de 100 jours.
  - Entretien annuel du vélo offert aux cyclistes réguliers : venant à vélo au travail au moins une fois par semaine.
  - Kit vélo : housse de sac à dos, brassard à diode, écarteur, veste fluo fourni aux cyclistes réguliers.
  - Possibilité de prêts de vélos à assistance électrique pour les déplacements domicile / travail, sur une durée d'un mois, renouvelable une fois.
  - Mise à disposition de vélos classiques et à assistance électrique pour les déplacements professionnels pour les agents du siège.
- Covoiturage
  - Forfait Mobilité Durable : Rémunération annuelle de 100€ pour 30 à 59 jours de déplacements domicile / travail, 200€ pour 60 à 99 jours, et 300€ pour plus de 100 jours.
  - Garantie de retour en voiture de service, en cas de défaillance imprévue du conducteur.
  - Partenariat avec Blabladaïly : trajets subventionnés par l'agglo.
- Travail à distance
  - Possibilité de pratiquer le télétravail, pour les agents dont les fonctions le permettent, dans le respect des nécessités de service, jusqu'à 2 jours par semaine.

## Systèmes d'information

**Fibre optique :** Golfe du Morbihan - Vannes agglomération délègue la gestion du réseau fibre optique REV@ à Vannes Agglo Numérique depuis 2013. Ce réseau Très Haut Débit, déployé sur les 34 communes de l'agglomération, a comme première priorité le développement économique et l'e-administration. Cette année, on recense plus de 722 entreprises et commerces connectés en fibre, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2022. La connexion via la fibre optique leur permet d'utiliser en très haut débit les services innovants et de limiter les déplacements, le papier..., grâce notamment à la visioconférence, le cloud computing, les échanges dématérialisés, le télétravail, ...

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération elle-même, est lancée dans une démarche de dématérialisation qui lui a permis de réduire d'une part la consommation de papier liée à certaines procédures administratives en échange avec la trésorerie principale, la préfecture et les marchés publics avec les entreprises, d'une autre les déplacements avec la visioconférence et le télétravail. Avec REV@, près de 467 sites publics sont maintenant raccordés en fibre optique et peuvent mettre en place ces services.

Enfin, afin de dynamiser l'arrivée de la fibre pour les administrés, le délégataire a mis en place, entre 2015 et 2017, sur les communes d'Arradon, Baden, Elven, Ile-Aux-Moines, Ile-d-Arz, La Trinité-Surzur, Larmor-Baden, Le Hézo, Meucon, Ploeren, Saint-Avé, Saint-Nolff, Séné, Sulniac, Surzur, Theix-Noyal, Trédion et Tréfléan, 11 900 prises FTTH (Fiber To The Home). Ce réseau est complété au fur et à mesure pour intégrer les nouveaux logements et atteint le nombre de 13 354 prises. La moitié de ces logements sont déjà raccordés à la fibre. Il est en parfaite complémentarité avec les déploiements de l'opérateur Orange sur les communes pré-citées ainsi que Le Bono, Monterblanc, Plescop, Plougoumelen et Vannes. De nombreux opérateurs proposent leurs offres « Fibre pour le particulier » via le réseau REV@: Bouygues Telecom, Free, K-Net, NordNet, Orange, Ozone, SFR et Vidéofutur.

Pour les autres communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (Arzon, Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Le Tour-du-Parc, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau), l'agglomération participe aux déploiements réalisés par Mégalis Bretagne Très Haut Débit qui ont pour objectif d'apporter le FttH à tous les particuliers avant 2026. Les déploiements se poursuivent et la moitié des prises devraient être commercialisables à fin 2023.

Renseignements sur [www.reva-numerique.fr](http://www.reva-numerique.fr), <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>, <https://www.megalix.bretagne.bzh/bretagne-tres-haut-debit/presentation-du->

<projet/les-acteurs-du-projet-et-son-historique/> et [https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi\\_adresse.xml#](https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi_adresse.xml#)

- **Outils numériques** : l'agglomération met à disposition des élus et associations ses équipements de visioconférence. Depuis le début de la crise sanitaire, l'agglomération a également développé l'usage des visioconférences en interne et privilégie le télétravail.

Pour réduire les impressions papiers, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a mis en place un outil de gestion des imprimantes et photocopieurs et limite le nombre d'imprimantes individuelles.

### Actions dans la gestion des ressources humaines

Le développement durable est basé sur deux piliers : la protection de l'environnement d'une part, et la protection de l'homme d'autre part. Les ressources humaines, de par leurs fonctions premières, sont donc partie prenante à la politique de développement durable, et ce dans plusieurs domaines de son activité.

En matière de gestion, des efforts sont faits vers une dématérialisation de plus en plus systématique :

- depuis 2021 : paies (transmission dématérialisée des tableaux de paie, projet de dématérialisation des bulletins de salaires), actes administratifs (transmis en Préfecture par voie électronique), systématisation des réponses aux candidatures par mail, numérisation des courriers et mise en place de tableaux de bord, scans des courriers expédiés ;
- depuis cette année : dématérialisation des fiches de renseignement et de la procédure télétravail ;
- en projection pour 2024 : dématérialisation des arrêts maladie et des bulletins de paie.

En matière de déplacements, le Forfait Mobilités Durables (FMD) a été mis en œuvre au sein de GMVA le 1er janvier 2023, suite à la délibération prise le 15 décembre 2022.

Sont concernés les modes de déplacements suivants : Covoiturage, vélo, EDPM, cyclomoteur non thermique, auto partage.

La prise en charge s'élève à :

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours

Le FMD est par ailleurs cumulable avec la prime transport (excepté pour un même mode de déplacement). 55 agents ont bénéficié sur 2023 d'une participation de la collectivité aux frais de transports contre 25 en 2022. Par ailleurs, les déplacements domicile-travail se réduisent puisque 239 agents bénéficient du télétravail en 2023.

Au niveau de la formation, GMVA s'inscrit dans la démarche de dématérialisation opérée par le CNFPT (organisme de formation des agents territoriaux) via une plateforme pour les inscriptions et convocations en formation (dont préparation aux concours), ainsi que dans le relais de la politique de déplacements en formation (incitation au covoiturage, utilisation de transports en commun, mobistages...). Le CNFPT tend également à développer les formations à distance.

En outre, la direction RH s'efforce de maintenir du lien entre les agents par des entretiens systématiques d'accueil, une journée d'accueil des nouveaux arrivants par semestre, et par la mise en place d'un extranet régulièrement mis à jour. Cet extranet est un outil de collaboration entre le personnel permettant de fédérer les agents et d'avoir accès à des informations professionnelles sur le fonctionnement de la collectivité, sur les outils de la collectivité (projets de GMVA, documents structurants, délibérations, revue de presse...). Sur les informations RH, il permet d'avoir accès aux offres d'emplois, au règlement du temps de travail, au règlement d'attribution des frais de déplacement, aux notes sur la carrière, etc.

Dans le domaine de l'action sociale, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération cotise au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) dans le but d'offrir à ses agents une offre unique et complète de prestations principalement matérielles (aides financières, avantages loisirs, prêts...). La collectivité a également mis en place une participation employeur à la protection sociale complémentaire en santé et/ou en prévoyance pour ses agents par le biais d'un dispositif laissant une souplesse de choix pour les agents. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose aussi (sous certaines conditions), des titres restaurants dématérialisés financés à 50 % par l'employeur.

La collectivité œuvre également pour l'amélioration des conditions de travail de ses agents par la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la collectivité a été présenté aux instances en juin 2023 et un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) est en cours d'approbation.

Enfin, GMVa a accueilli sur 2023, 54 stagiaires (dont 12 élèves accueillis dans le cadre des stages de découvertes du milieu professionnel 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>) et 8 alternants en contrat d'apprentissage.

## II.1.b - L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique et dans la gestion des finances publiques

L'intégration de critères de développement durable dans la commande publique est en cours au sein de la communauté d'agglomération. Dans le cadre de l'action n°38.2 de l'Agenda 21, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagé à réaliser des achats durables. Pour se faire, la collectivité est devenue adhérente du Réseau Grand Ouest (RGO) qui a pour objectif d'aider les décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique.

Deux agents référents ont été formés aux achats durables. Ainsi le service acheteur de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est en mesure de trouver de l'information spécifique à son domaine d'achat afin d'effectuer des achats responsables et durable (soit via le réseau RGO, soit auprès des deux agents référents).

- **Critères de sélection des offres** : mise en œuvre d'un critère développement durable (performance en matière de protection de l'environnement) :

Exemples de critères

Marché « acquisition de véhicules » : consommation de carburant en milieu mixte pour 100 kms - taux d'émission de CO2 en gramme par km parcouru -taux d'émission de composées d'azote et d'oxygène - taux d'émission de composés hydrocarbonés non méthaniques

Marché de travaux : gestion des déchets et des nuisances

Acquisition de bus :

| Thème                      | Eléments attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Impact sur l'environnement | Emission des bruits :<br>Le candidat indiquera les mesures de bruit intérieur et extérieur de ces autobus avec les équipements retenus (normes UTAC) et fournira des PV d'essais                                                                                                                                                                   |
|                            | Emission de polluants :<br>Le candidat indiquera les valeurs obtenues, avec le fumimètre MKB agréé par l'UTAC et fournira un état des émissions de polluants au ralenti et à pleine charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oxyde de carbone CO - CO2</li> <li>• Hydrocarbures</li> <li>• Particules</li> <li>• Oxyde d'azote</li> </ul> |
|                            | Les candidats décriront les systèmes mis en œuvre pour atteindre les objectifs de niveaux de rejets. Ils préciseront la périodicité de remplacement des parties consommables ainsi que les opérations de maintenance qui seront nécessaires pour atteindre cette périodicité.                                                                      |
|                            | Autonomie :<br>Le candidat devra proposer un ensemble cinématique permettant de diminuer au maximum les consommations. Il présentera les                                                                                                                                                                                                           |

| Thème | Eléments attendus                                                                                                                                                      |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       | consommations moyennes du véhicule proposé, constatées sur des réseaux de configuration équivalent à celui de Vannes, et par des test homologués (essais SORT 1 et 2). |

➤ **Application des articles L.2113-12, L.2113-13, R.2113-7 et R.2113-8 à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, date de mise en application du Code de la commande publique**

*« Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.*

*Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés ».*

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération applique ces articles sur les marchés suivants :

- Abris voyageurs de type « scolaire » en bois, petit modèle : marché réservé
- Prestation de broyage des végétaux : marché réservé
- Fabrication de bacs de structurant et suivi/entretien des aires de compostage : marché réservé.
- Entretien des espaces verts et naturels : lot(s) réservé(s)

➤ **Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre la clause sociale.**

Suivant les principes du développement durable, le pouvoir adjudicateur s'est engagé dans une politique d'achats responsables comportant notamment une dimension sociale. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité associer à cette démarche les entreprises candidates à ses marchés publics.

L'entreprise attributaire du marché s'engage à mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

La clause sociale étant une condition exécution du marché, toute offre ne répondant pas à cette exigence est considérée comme irrégulière.

La collectivité est accompagnée par la Fédération des entreprises d'insertion Bretagne, représentée par M. COQUELLE, responsable clauses sociales.

Cet accompagnement consiste à :

- choisir le marché adéquat dans lequel la collectivité mettra en œuvre une clause sociale.
- déterminer le nombre d'heures d'insertion. L'action d'insertion sociale se traduit, par exemple, par la réservation d'heures de travail au bénéfice des personnes mentionnées ci-dessus.
- appuyer l'entreprise dans l'élaboration de l'offre et dans la mise en œuvre de la clause sociale. Elle peut notamment l'aider à identifier les structures pouvant proposer des personnes relevant des publics cibles (en cas d'emploi direct) ou à la mettre en relation avec les organismes susceptibles d'y répondre en cotraitance ou sous-traitance, ou pouvant leur proposer du personnel intérimaire.
- contrôler la mise en œuvre de la clause sociale.

Sur 2023, mise en œuvre des clauses sociales et de développement durable sur notamment les marchés relatifs au Pôle d'Echanges Multimodal et le marché de travaux des Restos du Cœur :

➤ **Marché « réalisation d'une passerelle de franchissement du réseau ferré en gare de Vannes » :**

- nombre minimum d'heures d'insertion fixé à 3 000 heures
- développement durable : gestion des déchets dangereux, approvisionnement responsable des matériaux, maîtrise des consommations d'énergies.

➤ **Aménagements des espaces publics du Pôle d'Echanges Multimodal gare de Vannes**

- nombre minimum d'heures d'insertion fixé à :

| Lot(s) | Désignation du lot                                            | Nombre minimum d'heures d'insertion |
|--------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 01     | Terrassement - Voirie - Assainissement                        | 1 200 heures                        |
| 02     | Réseaux secs - Signalisation lumineuse - Equipements systèmes | 800 heures                          |
| 03     | Revêtement béton - Pierre naturelle                           | 600 heures                          |
| 04     | Aménagements paysagers                                        | 600 heures                          |

- Conditions d'exécution des prestations à caractère environnemental décrites au CCTP et ses annexes

➤ **Construction d'un bâtiment pour l'association des Restos du Cœur**

- nombre minimum d'heures d'insertion fixé à (seuls certains lots sont concernés) :

| Lot(s) | Désignation du lot                                   | Nombre minimum d'heures d'insertion |
|--------|------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 01     | Gros oeuvre                                          | 150 heures                          |
| 04     | Etanchéité                                           | 70 heures                           |
| 07     | Menuiseries extérieures aluminium                    | 60 heures                           |
| 11     | Doublage - Cloisons - Cloisons modulaires - Plafonds | 70 heures                           |
| 15     | Equipements sanitaires - Chauffage - Ventilation     | 110 heures                          |
| 16     | Electricité - CFO/CFA                                | 70 heures                           |
| 17     | VRD - Aménagements extérieurs                        | 100 heures                          |

- Conditions d'exécution des prestations à caractère environnemental décrites au CCTP et ses annexes

### II.1.c - L'intégration des engagements de développement durable à travers la recherche de financements de la transition écologique

En 2023, GMVA poursuit son accompagnement et son rôle de conseil des projets les communes et de l'Agglomération pour le financement de leurs projets accélérateurs de la transition écologique.

Que cela se concrétise par le recensement des ces projets au sein du Contrat de relance et de transition écologique, et de son axe spécifique transition écologique, par l'accompagnement des projets éligibles au nouveau fonds vert 2023, par l'appui à la recherche de financements européens ou par le programme européen LEADER, l'Agglomération est engagée auprès des acteurs locaux afin de les aider à financer les ambitions écologiques de leurs projets.

## II.1.d - La gestion durable du patrimoine

Le patrimoine de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est composé, à ce jour, de 114 sites bâtis, 51 parcs d'activités économique, 14 aires de covoiturage, environ 60 km de voies cyclables.

Le service patrimoine gère également un parc de 185 véhicules : 130 VL, 40 BOM, 15 PL avec grue.

Sur les opérations de construction et de réhabilitation, la collectivité a soigné la qualité environnementale des bâtiments dont elle a été le maître d'ouvrage. Les opérations prennent en compte la partie globale d'une gestion durable en associant entre autres la Direction de l'Environnement de notre collectivité à la fois sur la phase réalisation mais aussi sur sa partie entretien. Analyse des contraintes lors de la phase étude, suivi lors de la phase travaux et surtout assistance lors du transfert du bien en gestion au service patrimoine.

### Pour la partie Conduite d'opération :

Lors de cette année 2023, la cellule conduite d'opération a travaillé à la fois sur des phases d'études avec des équipes de Maîtrise d'œuvre mais aussi sur des phases de travaux.

Certaines de ces études ont été confirmées et les appels d'offres travaux lancés. Le détail ci-après précise l'avancé de chaque dossier intégrant une gestion durable des ressources :

- Construction de OSTREAPOLIS sur la commune du Tour du Parc : réception des travaux Octobre 2023
  - ➔ Objectif de bâtiment Passif
  - ➔ Réemploi de matière première (coquilles d'huitre, éléments de déconstruction...)
  - ➔ Protocole de gestion des déchets de chantier
- Réhabilitation et Adaptation du centre de secours de l'île d'Arz : réception des travaux en Janvier 2023
  - ➔ Isolation biosourcée
  - ➔ Traitement de l'étanchéité à l'air
- Mise en Œuvre de Bornes de recharge électriques pour bus du réseau de transport KICEO sur le site de Vannes : travaux réceptionnés en Juillet 2023
- Construction d'un bâtiment Restos du Cœur : travaux décembre 2023/décembre 2024
  - ➔ Traitement étanchéité à l'air, RE 2020, panneaux photovoltaïques, , surfaces de stationnement perméables
- Réhabilitation lourde de l'ancien Bâtiment CCI en pôle numérique pour l'UBS étude : conception en 2023
  - ➔ Application du décret tertiaire, objectif - 50% d'économie d'énergie, isolation en paille, traitement de l'étanchéité à l'air, chaufferie bois, toiture PV ready, diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PEMD) pour recyclage et réemploi
- Réhabilitation énergétique du Centre de Secours de Vannes : phase conception en 2023
  - ➔ Matériaux biosourcés, traitement de l'étanchéité à l'air, chaufferie bois, panneaux photovoltaïques à étudier
- Réhabilitation énergétique de l'Aquagolfe Loch sur la commune de Grand Champ : phases diagnostics, étude faisabilité, conception en 2023
  - ➔ Pistes de réflexion : traitement de l'enveloppe thermique du bâtiment, chaufferie bois, Matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques
- Construction Centre de Secours sur la commune de Ploeren : phase programme et concours MOE en 2023
  - ➔ Pistes de réflexion : RE 2020, chaufferie bois, Matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques, traitement perméables des surfaces de stationnements
- Projets parcs de stationnements, pistes cyclables : travaux en 2023
  - ➔ Traitement des surfaces de stationnement et pistes cyclables en matériaux perméables pour favoriser l'infiltration sur site
  - ➔ Test sur certains tronçons : traitement couche de structure par matériaux recyclés

GMVA procède à une approche environnementale de tous les nouveaux projets: Charte de chantier propre, charte de chantier faibles nuisances, approche PCAET, approche HQE,...

#### Pour la partie Patrimoine :

- Gestion différenciée des espaces naturels :
  - Mise en œuvre d'un protocole de gestion différenciée des espaces verts.
  - Objectif 2024 : mise en œuvre d'une charte de l'arbre
  - Limitation des fauchages, fauches tardives, non utilisation des produits phytosanitaires, paillage des espaces aménagés, choix adapté des essences aux contraintes climatiques
  - Mobiliers urbain en matériaux recyclés privilégiés
  - Plantations de 2 000 arbres en 2023
- Gestion des bâtiments :
  - Mise en place de fiche d'intervention et de suivi
  - Diagnostic du patrimoine
  - Diagnostic des installations de chauffage et ventilation / Développement des régulations
  - A partir de 2024, plan pluriannuel de remplacement des éclairages, en leds
- Gestion de l'éclairage public :
  - Diagnostic précis du patrimoine suite adhésion à Morbihan Energies
  - A partir de 2024, programme pluriannuel de remplacement des éclairages en leds
  - Optimisation et limitation des durées d'éclairage : pose d'horloges connectées
- Gestion des consommables :
  - Diminution significative des consommables type fournitures de bureau et papier par la mise en place d'outils de suivi et de gestion.
  - Création d'un service logistique/achats pour rationaliser les achats et développer la commande publique responsable
- Gestion parc véhicules :
  - Augmentation du parc de véhicules « propres » : véhicules électriques.

## **II.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable**

### **II.2.a - Elaboration et mise en œuvre des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité.**

Comme pour l'ensemble des projets de la collectivité, les actions qui touchent à la gestion du patrimoine (*extension du siège administratif, renouvellement de la flotte de véhicules...*) font l'objet de discussions en Bureau des maires, en Conseil Communautaire ou encore en Commission d'Appel d'Offres lorsqu'il y a une commande publique. Elles font également l'objet de présentation et d'échanges dans les instances du personnel lorsqu'il y a une dimension organisationnelle ou de prévention des risques professionnels.

La gestion du patrimoine et le suivi des activités internes de la collectivité « au quotidien » sont, eux, assurés par les services fonctionnels de la collectivité qui composent le « Pôle Ressources ».

## II.2.b - Evaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité, et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue.

De nombreuses données sont quotidiennement récoltées par les services concernant la gestion du patrimoine (*consommations d'énergie, de carburant, de papier...*) et les activités internes de la collectivité (*heures de formation en lien avec le développement durable*). Ces données sont exploitées dans le cadre des différents bilans réalisés, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire Engagé en Transition Ecologique ».

Cette démarche, ayant abouti fin 2021 à la labellisation par l'ADEME du niveau 2 du volet Climat-Air-Energie s'inscrit pleinement dans une philosophie d'amélioration continue avec un bilan annuel partagé entre l'ensemble des directions, et une réévaluation des engagements tous les 4 ans par un auditeur externe.

Dans le cadre de la signature de la collectivité début 2024 d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME, les politiques Economie circulaire et Climat-Air-Energie seront de nouveaux auditées par un auditeur extérieur pour évaluer l'avancée du volet climat-air-énergie, et s'engager sur le volet économie circulaire.



GMVA exploite donc l'outil national proposé par l'ADEME pour évaluer objectivement ses politiques publiques concourant à la transition écologique.

## Conclusion

En 2023, les démarches de développement durable continuent d'être pleinement engagées au sein des services de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Elles permettent à la collectivité de poursuivre sa dynamique mais aussi d'investir pleinement le champ d'actions de l'évaluation et de l'amélioration continue de son action.

L'année 2024 verra une nouvelle étape dans la construction de politiques publiques irriguées par les principes du développement durable, à travers l'évaluation et l'élaboration de ses documents de programmation et de planification.

Mise en ligne 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le  
ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL09-DE



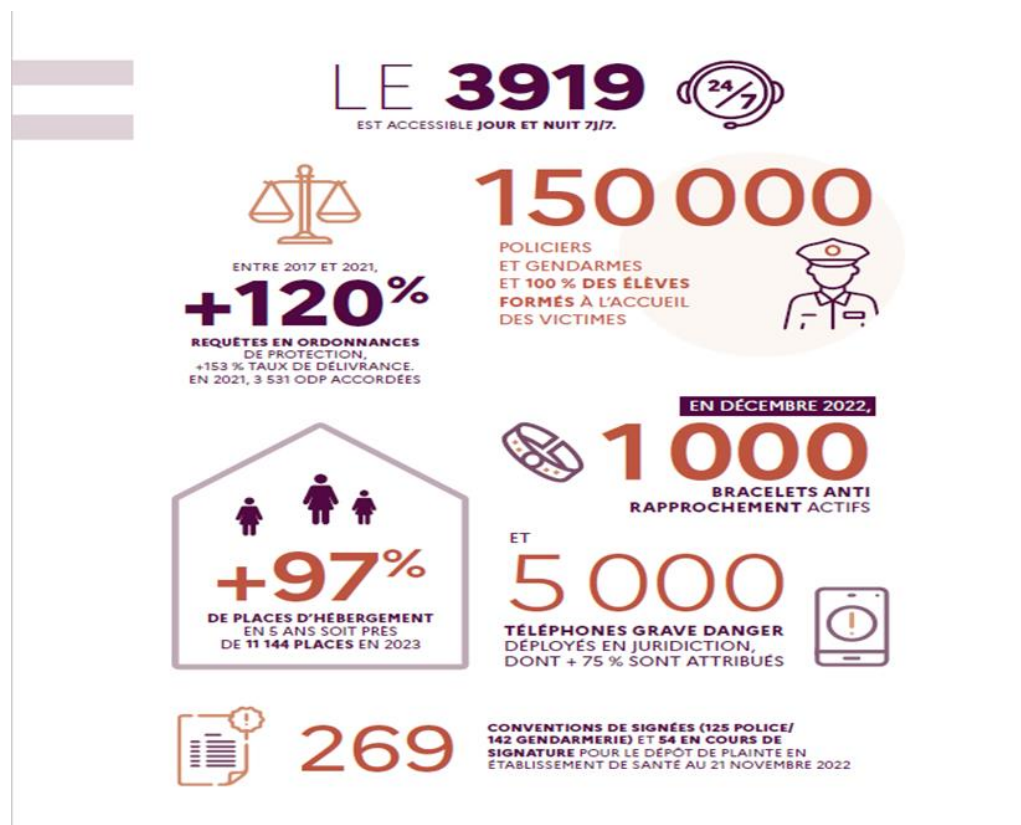
# **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES 2023**

## 1. CONTEXTE NATIONAL

Le gouvernement déploie depuis mars 2023 un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci s'articule autour des quatre grands axes suivants :

- La lutte contre les violences faites aux femmes
- La santé des femmes
- L'égalité professionnelle et économique
- La culture de l'égalité.

*Ci-contre les données nationales issues du bilan du premier plan gouvernemental 2017/2022 issu du nouveau plan interministériel présenté le 8 mars 2023*

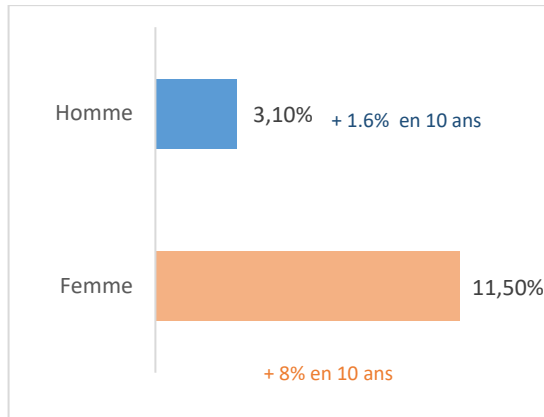


## 2. INDICATEURS REGIONAUX

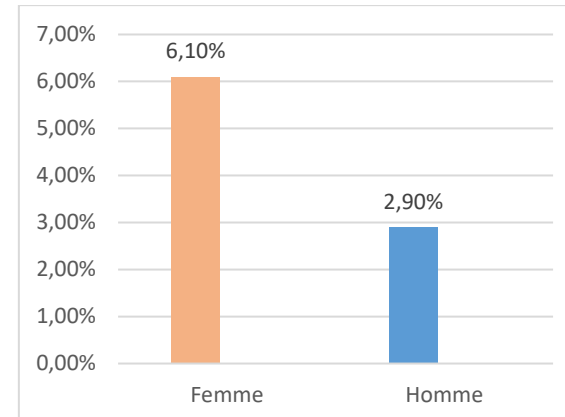
*Ci-après les données femme homme régionales 2019-2020 issues de l'INSEE et publiées le 3 mars 2023.*

### a. Population Santé

Part de chefs de famille monoparentale chez les 25 à 54 ans (%)



Part de 60 ans ou plus vivant en institution (%)



Age moyen à la parentalité (années)

Femme

30.7

Homme

33

Espérance de vie à la naissance (années)

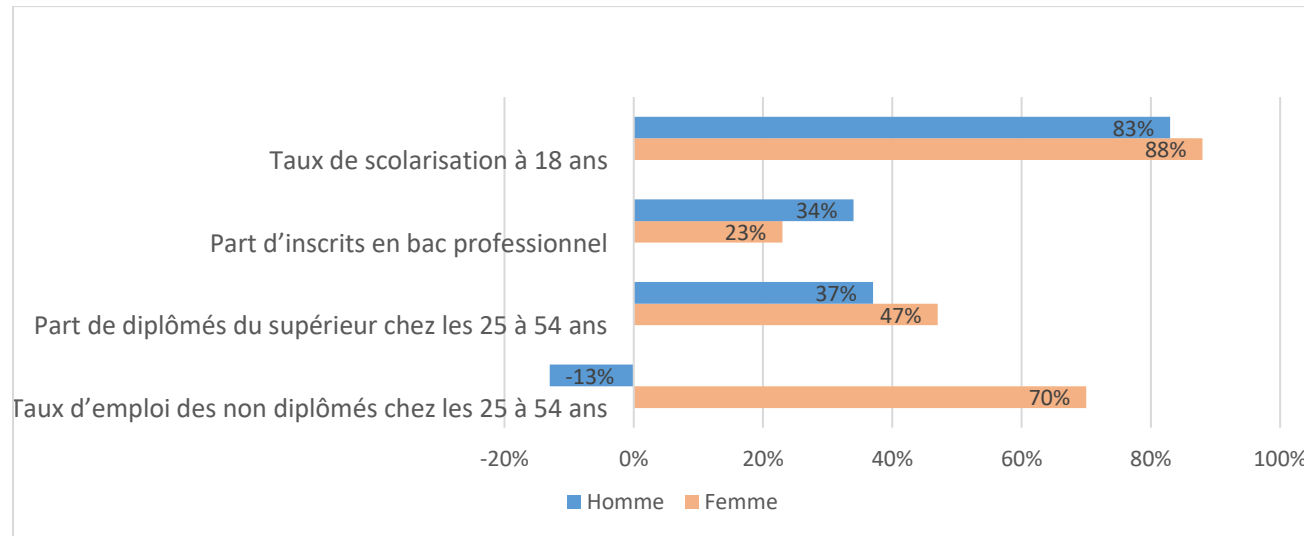
Femme

85

Homme

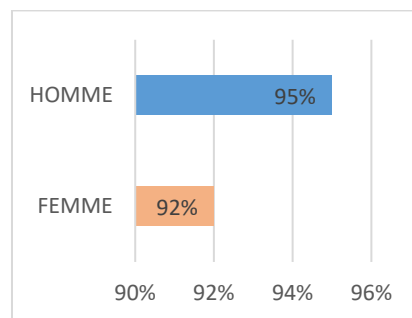
78.6

## b. Enseignement - Education

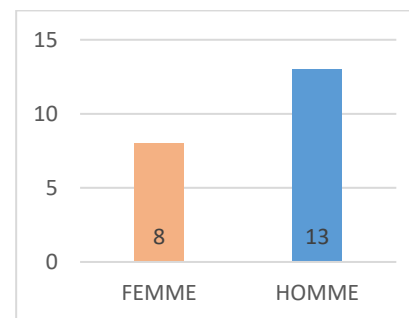


## c. Travail - Emploi

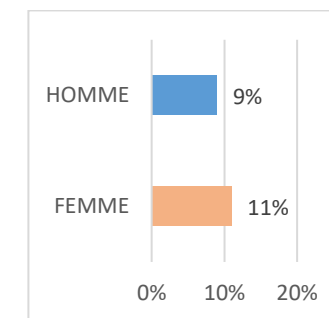
Taux d'activité chez les 25 à 54 ans



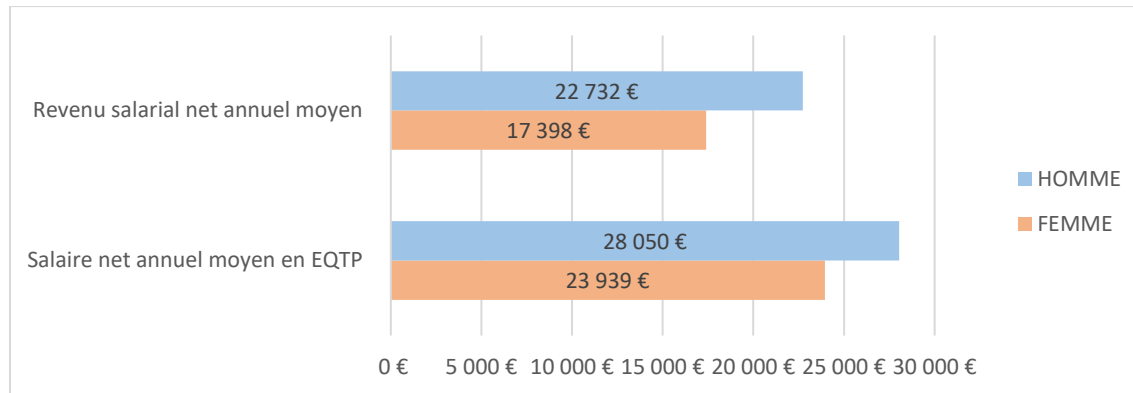
Nombre de familles professionnelles concentrant la moitié des emplois chez les 25 à 54 ans



Part des chômeurs au sens du recensement chez les 25 à 54 ans

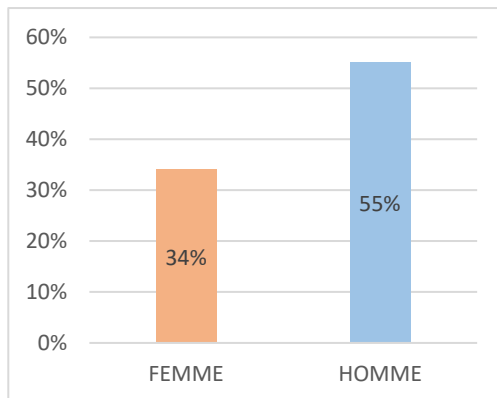


## d. Revenus - Salaires

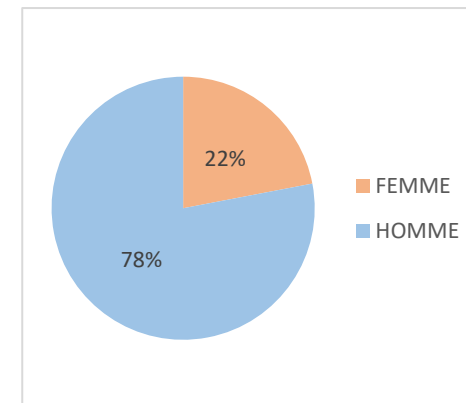


## e. Condition de vie en société

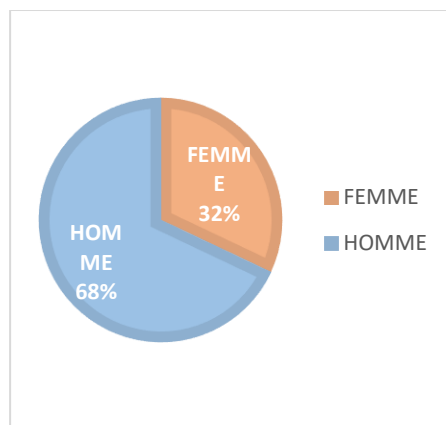
### Part de chefs de famille monoparentale propriétaires



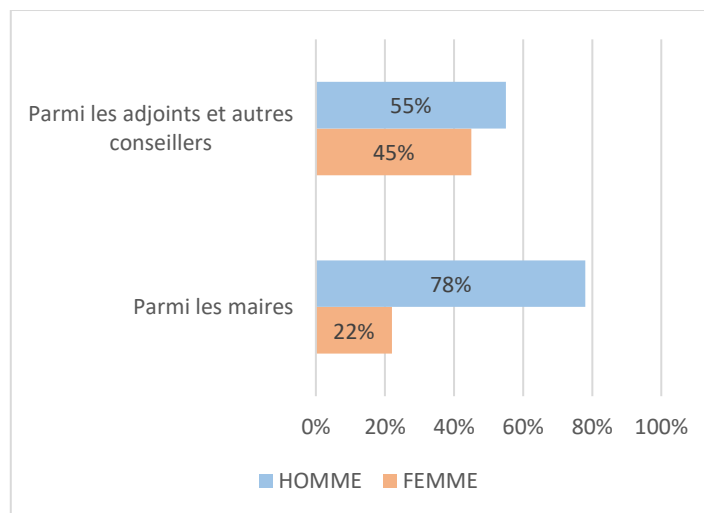
### Proportion parmi les cadres dirigeants



Proportion parmi les licenciés de sport



Proportion dans les conseils municipaux



### **3. ACTIONS TERRITORIALES**

Le service des Contrats territoriaux s'est saisi de la stratégie LEADER 23-27 de l'Entente du Pays de Vannes pour une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers les actions suivantes:

- Textes (présentation power point, fiches action, convention...) avec une écriture inclusive mettant en avant le féminin et le masculin
- Remplacement du terme général « Homme » (qui reprend les hommes et les femmes) par « humains » ex : le programme LEADER aidera les projets qui ont vocation à réduire l'impact des humains sur l'environnement
- Soutien aux projets inclusifs qui cherchent à embaucher des femmes éloignées du travail pour des raisons familiales

- Favoriser l'insertion des jeunes et notamment des femmes dans des métiers physiques qui sont encore occupés par une majorité d'hommes
- Parité dans le Comité de programmation qui sélectionne les projets. Sur les 60 membres qui le composent (titulaires et suppléants confondus), 50% sont des femmes.

#### **4. L'EGALITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION**

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 avait introduit la présentation en comité technique d'un rapport annuel de situation comparée de la situation des femmes et des hommes agents de la collectivité.

La création du Rapport Social Unique (RSU) par la loi 2019-828, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La vocation du RSU est de rassembler en un seul document et donc de se substituer aux divers rapports qu'élaborent les administrations publiques tels que :

- le rapport sur l'état de la collectivité (aussi appelé « bilan social »)
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition
- et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L. 323-2 du code du travail.

Celui-ci est présenté et voté lors du comité social territorial et fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire.

L'article 9 bis A de la loi du 13 juillet 1983 précise les domaines des indicateurs qu'il devra renseigner: « *des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend en outre des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes* ».

La liste des indicateurs a été définie par le décret n°2013-1313 du 27 décembre 2013 et complétée par l'arrêté du 12 août 2019.

**A. ELEMENTS STATISTIQUES PERMETTANT DE FAIRE UN POINT DE SITUATION ENTRE FEMMES ET HOMMES AU SEIN DE L'AGGLOMERATION**

**DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS**

| Effectif 2021 |                                                      | Hommes |    |     | Femmes |    |     |
|---------------|------------------------------------------------------|--------|----|-----|--------|----|-----|
|               |                                                      | A      | B  | C   | A      | B  | C   |
|               | Répartition des effectifs par statut : fonctionnaire | 25     | 48 | 170 | 35     | 57 | 110 |
|               | Répartition des effectifs par statut : contractuel   | 4      | 19 | 44  | 13     | 22 | 29  |
| TOTAL         |                                                      | 29     | 67 | 214 | 48     | 79 | 139 |

| Effectif 2022 |                                                                         | Hommes |    |     | Femmes |    |     |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------|--------|----|-----|--------|----|-----|
|               |                                                                         | A      | B  | C   | A      | B  | C   |
|               | Répartition des effectifs par statut : fonctionnaire                    | 23     | 46 | 153 | 35     | 61 | 102 |
|               | Répartition des effectifs par statut : Contractuel sur emploi permanent | 2      | 16 | 46  | 9      | 22 | 19  |
| TOTAL         |                                                                         | 25     | 62 | 199 | 44     | 83 | 121 |

La notion de contractuel permanent dans le RSU comprend tous les agents positionnés sur un emploi permanent même les agents en remplacement sur poste permanent.

On constate que la proportion de femme en catégorie A et B est supérieure à celle des hommes (64% des femmes en Cat A et 57% en Cat B), cependant la proportion d'homme en Cat C est supérieure à celle des femmes (62% d'hommes).

#### DONNEES RELATIVES AUX MOUVEMENTS, ABSENCES & CONDITIONS DE TRAVAIL

| Motifs de départ                |                                                                                            | Femmes | Hommes |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Départs 2022 des fonctionnaires | Mutation                                                                                   | 11     | 5      |
|                                 | Retraite                                                                                   | 3      | 6      |
|                                 | Inaptitude définitive                                                                      | 1      | 0      |
|                                 | Décès                                                                                      | 0      | 0      |
| Conditions de travail 2022      | Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année                                 | 0      | 2      |
|                                 | Accidents de service et de trajet                                                          | 15     | 36     |
| Absences 2022                   | Nombre d'agents absents pour maladie ordinaire (fonctionnaires et contractuels permanents) | 130    | 125    |

#### DONNEES RELATIVES A LA FORMATION

| Nombre de jours de Formations 2021                                      | Hommes    | Femmes    |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de jours de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs) | 454 jours | 363 jours |
| TOTAL                                                                   | 817       |           |

| Formations 2022                                                                                                               | Hommes | Femmes |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Nombre d'agent sur emploi permanent ayant participé à au moins 1 jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs) | 192    | 167    |
| Nombre de jours de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)                                                       | 797    |        |

## DONNEES RELATIVES AUX CONGES

|             |                                                                                                   | HOMME | FEMME |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Congés 2022 | Congé parental >= 6 mois                                                                          | 0     | 1     |
|             | Congés de solidarité familiale                                                                    | 0     | 2     |
|             | Mise en disponibilité >= 6 mois                                                                   | 8     | 0     |
|             | dont les disponibilités pour accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance | 0     | 0     |

## B. EVALUER, PREVENIR ET REDUIRE LES ECARTS DE REMUNERATION ENTRE FEMMES ET HOMMES

Rémunérations brutes mensuelles moyennes 2021

|               | TITULAIRES |            |            | CONTRACTUELS |             |              |
|---------------|------------|------------|------------|--------------|-------------|--------------|
|               | A          | B          | C          | A            | B           | C            |
| <b>HOMMES</b> | 4 506,00 € | 2 727,00 € | 2 334,00 € | 2 641,00 €   | 1 855,00 €  | 1 329,00 €   |
| <b>FEMMES</b> | 3 664,00 € | 2 370,00 € | 2 123,00 € | 2 509,00 €   | 1 774,00 €  | 1 502,00 €   |
| <b>Ecart</b>  | <b>23%</b> | <b>15%</b> | <b>10%</b> | <b>5%</b>    | <b>4.5%</b> | <b>- 13%</b> |

Rémunérations brutes mensuelles moyennes 2022 (source : Atelier salarial Adelyce)

|               | TITULAIRES  |             |            | CONTRACTUELS |              |             |
|---------------|-------------|-------------|------------|--------------|--------------|-------------|
|               | A           | B           | C          | A            | B            | C           |
| <b>HOMMES</b> | 4 563,00 €  | 2 745,00 €  | 2 356,00 € | 2 634,00 €   | 2 079,00 €   | 1 943,00 €  |
| <b>FEMMES</b> | 3 675,00 €  | 2 390,00 €  | 2 159,00 € | 2 523,00 €   | 1 964,00 €   | 1 918,00 €  |
| <b>Ecart</b>  | <b>24 %</b> | <b>15 %</b> | <b>9%</b>  | <b>4%</b>    | <b>5,8 %</b> | <b>1,3%</b> |

Les rémunérations mentionnées ci-dessous sont brutes, elles correspondent à l'ensemble des rémunérations versées à GMVa durant 2022.

**C. FAVORISER LA MIXITE DES EMPLOIS, AINSI QUE L'EGAL ACCES AUX PROMOTIONS ET AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

|                                                                                              | Hommes | Femmes |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Recrutements 2022 sur emplois permanents (hors remplaçants, réintégration et retours)</b> | 36     | 34     |

Le recrutement de contractuels remplaçants en 2022 est de 39 hommes et de 11 femmes. Les remplacements sont le plus souvent réalisés pour l'activité déchets et sports, métiers représentés majoritairement par des hommes.

| 2022                                           |             | Hommes | Femmes |
|------------------------------------------------|-------------|--------|--------|
| <b>Avancements de grades</b>                   | Catégorie A | 1      | 2      |
|                                                | Catégorie B | 2      | 0      |
|                                                | Catégorie C | 15     | 7      |
| <b>Promotions</b>                              |             | 4      | 0      |
| <b>Réussite à un concours et agents nommés</b> |             | 4      | 4      |
| <b>Avancements d'échelon</b>                   |             | 86     | 92     |

(Rappel : promotions 2021 : Catégorie A : 1 homme, Catégorie B : 1 homme et Catégorie C : 4 hommes)

## D. CREER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

|                                                                                                                             |                        | Hommes |       |       | Femmes |       |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|
|                                                                                                                             |                        | Cat A  | Cat B | Cat C | Cat A  | Cat B | Cat C |
| Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2022 | FILIERE ADMINISTRATIVE | 3      | 4     | 3     | 30     | 16    | 48    |
|                                                                                                                             | FILIERE TECHNIQUE      | 13     | 18    | 5     | 9      | 19    | 9     |
|                                                                                                                             | FILIERE CULTURELLE     | 0      | 0     | 0     | 1      | 2     | 1     |
|                                                                                                                             | FILIERE SPORTIVE       | 0      | 0     | 0     | 0      | 2     | 0     |
|                                                                                                                             | FILIERE MEDICO-SOCIALE | 0      | 0     | 0     | 1      | 0     | 0     |
|                                                                                                                             | FILIERE ANIMATION      | 0      | 0     | 0     | 0      | 0     | 1     |
|                                                                                                                             | <b>TOTAL</b>           | 16     | 22    | 8     | 41     | 39    | 59    |

Au sein de l'agglomération, seulement 46 hommes télétravaillent pour 139 femmes (soit 75% de télétravailleurs).

|                                                                   |                   | HOMME | FEMME |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------|-------|
| Répartition des effectifs selon la durée du temps de travail 2021 | Temps complet     | 302   | 211   |
|                                                                   | Temps partiel     | 7     | 40    |
|                                                                   | Temps non complet | 13    | 15    |

|                                                                    |                                              | HOMME | FEMME |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------|-------|
| Répartition des effectifs selon la durée du temps de travail 2022* | Temps complet                                | 276   | 185   |
|                                                                    | Temps partiel (de droit et sur autorisation) | 5     | 47    |
|                                                                    | Temps non complet                            | 22    |       |

\*Uniquement emplois permanents

25% des femmes sont à temps partiel, contre 2% des hommes sur emplois permanents.

| Congés de paternité 2021 | Catégorie hiérarchique | Nombre de jours pris par rapport au nombre de jours de congés théoriques | Nombre d'agents |
|--------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|
|                          | A                      | 25/25                                                                    | 1               |
|                          | B                      | 36/36                                                                    | 2               |
|                          | C                      | 83/83                                                                    | 5               |

| Congés de paternité 2022 | Catégorie hiérarchique | Nombre d'agents |
|--------------------------|------------------------|-----------------|
|                          | A                      | 2               |
|                          | B                      | 4               |
|                          | C                      | 2               |

#### **E. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AINSI QUE LES DIFFERENTES FORMES D'AGISSEMENTS ET VIOLENCES SEXUELS OU SEXISTES**

Le Centre de Gestion du Morbihan s'est associé à Accès au Droit Nord Morbihan et France Victimes 56 pour proposer aux collectivités un dispositif simple, sécurisé et confidentiel, de signalement des actes de violences et discriminations.

Mise en ligne 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le  
ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL09-DE

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité adhérer au Centre de Gestion, afin de garantir la confidentialité du recueil de signalements et l'impartialité de leur traitement tout en apportant l'expertise de professionnels compétents (Délibération du Conseil Communautaire du 30/06/2022).

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE10-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-10-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**AUTORISATION DE PROGRAMME  
REVISION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Pour suivre au mieux les crédits, une gestion par autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est proposée.

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES TTC                 |                  | RECETTES                   |                  |
|------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| SCoT-AEC-PLH-PPGD            | 785 000          |                            |                  |
| Plan de déplacement Mobilité | 140 000          | Autofinancement et emprunt | 865 219          |
| Evaluation environnementale  | 110 000          | Récupération du FCTVA      | 169 781          |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>1 035 000</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>1 035 000</b> |

La répartition des crédits en dépenses par année est la suivante :

|          | 2024    | 2025    | 2026   | TOTAL            |
|----------|---------|---------|--------|------------------|
| Dépenses | 700 000 | 300 000 | 35 000 | <b>1 035 000</b> |

Vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- de porter l'autorisation de programme relative à la révision des documents de planification à un montant de 1 035 000 €;
- de fixer, en dépenses, les crédits de paiement pour l'année 2024 à 785 000 €, pour l'année 2025 à 300 000 €, pour l'année 2026 à 35 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### **Etaient présents :**

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| LOCQUETAS          | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### **Ont donné pouvoir :**

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| MEUCON            | : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

**Mise en ligne le 20/12/2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE11-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

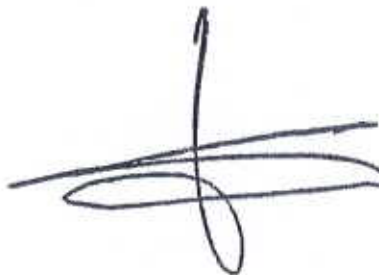
SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-11-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

### **FINANCES**

#### **MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE VANNES »**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 15 décembre 2022, une autorisation de programme (AP) a été votée pour les travaux du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de VANNES.

L'enveloppe financière pour cette AP prévue initialement à 27 160 000 € est aujourd'hui estimée à 32 330 000 €.

L'augmentation de 5,170 M€ TTC se justifie par le surcoût des travaux de la passerelle. Plusieurs éléments d'explication ont été identifiés :

- L'inflation des prix correspondant à + 1,1 M€ entre mai 2022 (estimation de la maîtrise d'œuvre) et mai 2023 (offre des entreprises). L'instabilité des prix a également pour effet pour les entreprises de prévoir des provisions, notamment pour le volet charpente métallique qui représente 50 % du prix de la passerelle ;
- Le calendrier contraint fixé selon des créneaux d'interruption de circulation des trains. Le marché prévoit des pénalités importantes en cas de retard ce qui génère forcément un surcoût des marges des entreprises ;
- La complexité de l'ouvrage : le projet architectural est complexe et implique des contraintes dans les méthodes d'exécution dans un environnement sensible et restreint. Certains matériaux sont peu courants et les prix généraux et d'équipements internes de l'ouvrage sont supérieurs aux estimations initiales ;
- Les missions connexes de sécurité ferroviaire ont été précisées et affinées avec SNCF.

La durée de l'AP est également repoussée à 2027 pour permettre de payer les dernières factures.

Lissage des crédits en dépense :

| Libellé AP                | Réalisation 2023 | CP 2024    | CP 2025    | CP 2026   | CP 2027 | Montant AP initial | Nouveau montant d'AP |
|---------------------------|------------------|------------|------------|-----------|---------|--------------------|----------------------|
| POLE D'ECHANGE MULTIMODAL | 1 550 000        | 15 460 000 | 12 070 000 | 2 430 000 | 820 000 | 27 160 000         | 32 330 000           |

Les recettes attendues évoluent également et sont estimées à 12,7 M € soit une hausse de 2,2 M €.

Ainsi, la charge nette de cette opération, dans le cadre de l'autorisation de programme est estimée à 20,5 M€.

Vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

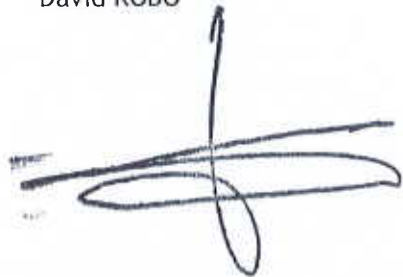
ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE11-DE

- d'approuver la modification du montant et de la durée de l'AP « Pôle d'Echange Multimodal de la gare de VANNES » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

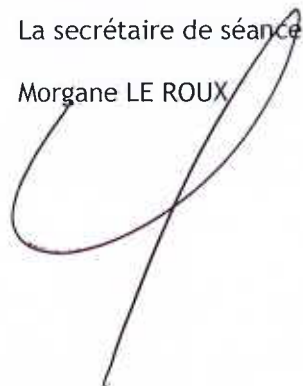
Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop and a vertical stroke.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PLOUGOUMELAN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| MEUCON            | : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL12A-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-12-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

### **FINANCES**

#### **MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENTS CYCLABLES PHASE 1 »**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021, une autorisation de programme (AP) a été votée pour une première phase de travaux d'aménagements cyclables.

L'enveloppe financière pour cette AP prévue initialement à 4 660 000 € est aujourd'hui estimée à 7 041 400 €. Globalement, les demandes d'usagers, les recommandations techniques et le coût des matériaux ont évolué depuis 2021, entraînant des dépenses plus importantes. En effet, ces changements impliquent la réalisation d'aménagements cyclables attractifs et efficaces, conçus pour une offre de mobilité.

L'évolution de ce coût se justifie, par opération :

- Pour l'aménagement VANNES-ARRADON, des surcoûts liés à des demandes du Conseil Départemental, l'aménagement d'une section complémentaire pour assurer une continuité et des révisions de prix : + 350 000 € ;
- Pour le secteur SURZUR-AMBON : + 250 000 € ;
- Pour la route de Sainte-Anne, des travaux complémentaires tels que le reprofilage des enrobés (demandes spécifiques du Conseil Départemental), l'éclairage de la piste cyclable près du giratoire, le réaménagement de trois giratoires : + 850 000 € ;
- Pour le secteur VANNES-PLOEREN : une modification de programme initial afin de sécuriser davantage la voie cyclable par des barrières, au regard du trafic : + 600 000 € ;
- La reprise complète des études avant-projet ce qui fait évoluer le coût des études diverses et de la maîtrise d'œuvre : + 250 000 €.

Il est à noter que des recettes sont attendues pour chaque projet (au moins 40% des coûts). La durée de l'AP est également repoussée à 2024 pour permettre de payer les dernières factures.

Lissage des crédits en dépense :

| Libellé AP                        | Mandaté<br>2018-2021 | Réalisation 2023 | CP 2024   | CP 2025 | Nouveau<br>montant d'AP | Pour mémoire<br>Année de fin<br>d'AP voté | Nouvelle<br>Année de<br>fin d'AP |
|-----------------------------------|----------------------|------------------|-----------|---------|-------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| AMENAGEMENTS CYCLABLES<br>Phase 1 | 1 933 384            | 1 395 000        | 3 713 016 |         | 7 041 400               | 2023                                      | 2024                             |

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'approuver la modification du montant et de la durée de l'AP « aménagements cyclables phase 1 » ;

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL12A-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in blue ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping stroke extending downwards.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCQUETAS          | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLOUGOMELEN        | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| MEUCON            | : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL13-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

SURZUR

VANNES

: Moran GUILLERMIC

: Yvan LE NEVE

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-13-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME  
« RESTOS DU COEUR »**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 3 février 2022, une autorisation de programme (AP) a été votée pour les travaux de construction d'un nouveau bâtiment pour les Restos du cœur.

L'enveloppe financière pour cette AP prévue initialement à 1 822 000 € est aujourd'hui estimée à 2 900 000 €.

Plusieurs éléments d'explication ont été identifiés pour justifier du surcoût de 1 M€ :

- une estimation initiale un peu faible au stade du programme (de l'ordre de 25 %) ;
- une hausse du coût de travaux liée à une conjoncture économique défavorable ;
- une modification du projet initial (gestion des eaux pluviales à la parcelle par exemple).

Par poste de dépense, la hausse des coûts représente :

- pour les études, frais divers et assurance : 30 000 € ;
- pour les travaux 770 000 € ;
- pour les révisions et actualisations : 200 000 €.

La durée de l'AP est également repoussée à 2025 pour permettre de payer les dernières factures.

Lissage des crédits en dépense :

| Libellé AP    | Mandaté<br>2018-2022 | Prévisions CA<br>2023 | CP 2024   | CP 2025 | Montant AP<br>initial | Nouveau<br>montant d'AP |
|---------------|----------------------|-----------------------|-----------|---------|-----------------------|-------------------------|
| RESTO DU CŒUR | 52 358               | 200 000               | 2 370 000 | 277 642 | 1 822 000             | 2 900 000               |

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'approuver la modification du montant et de la durée de l'AP « Restos du coeur » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| LOCQUETAS          | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| PLOUGOMELEN        | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO               |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL    |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM              |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                  |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                         |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS            |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                    |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT               |
|                   | : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE                   |
|                   | : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN               |
|                   | : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT                      |
|                   | : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN                |
|                   | : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 |
|                   | : Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC                      |
|                   | : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET                    |

**Mise en ligne le 20/12/2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE14-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke on the right, a horizontal stroke crossing it, and a large loop on the left.

-14-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME  
« TERRAIN GENS DU VOYAGE DE PLOUGOUMELLEN »**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 3 février 2022, une autorisation de programme (AP) a été votée pour les travaux d'aménagement d'une nouvelle aire des gens du voyage sur la commune de PLOUGOUMELLEN.

L'enveloppe financière pour cette AP prévue initialement à 880 000 € est aujourd'hui estimée à 1 550 000 €.

L'évolution de ce coût se justifie par :

- le coût des études, maîtrise d'œuvre, assurance et révision de prix : + 42 000 € ;
- des travaux supplémentaires de voirie et réseaux suite à des dégradations du site pendant la phase étude : + 69 000 € ;
- la mise aux normes réglementaire intérieure des locaux sous-dimensionnée lors de l'établissement du programme: + 455 000 € ;
- des travaux non prévus de création d'une cuve enterrée de réserve d'eau pour respecter la défense incendie du site : + 108 k€.

La durée de l'AP est également repoussée à 2025 pour permettre de payer les dernières factures.

Lissage des crédits en dépense :

| Libellé AP        | Mandaté<br>2018-2022 | Prévisions CA<br>2023 | CP 2024   | CP 2025 | Montant AP<br>initial | Nouveau<br>montant d'AP |
|-------------------|----------------------|-----------------------|-----------|---------|-----------------------|-------------------------|
| GDV PLOUGOUMELLEN | 0                    | 105 000               | 1 300 000 | 145 000 | 880 000               | 1 550 000               |

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'approuver la modification du montant et de la durée de l'AP « terrains gens du voyage de PLOUGOUMELLEN » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 82 VOIX

CONTRE : 2 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCQUETAS          | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLOUGOUMELEN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| MEUCON            | : Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrytel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

**mise en ligne le 20/12/2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE15-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS  
DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, avec modification du montant global de l'AP et de la durée :

- Pôle d'Echange Multimodal ;
- Aménagement cyclables Phase 1 (2021-2023) ;
- Restos du cœur ;
- Terrain Gens du Voyage PLOUGOUMELLEN.

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global et avec un réajustement du calendrier :

- Pôle numérique VANNES (Construction du Campus Data-science et Cybersécurité) ;
- Schéma Directeur des eaux pluviales ;
- Travaux Gestion des milieux aquatiques ;
- Ostréapolis.

Les programmes suivants se terminent et deviennent caduques :

- Réhabilitation et extension du Centre de secours ILE D'ARZ ;
- Centre aquatique d'ELVEN.

La ventilation des crédits de paiement de ces différentes opérations est jointe en annexe. Le bilan des crédits décalés de 2023 à 2024 représente un total de 4 M€.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programme telles qu'indiquées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
 Reçu en préfecture le 20/12/2023  
 Publié le  
 ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL15-DE

Annexe - LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

| Libellé AP                                               | Mandaté<br>2018-2022 | CP voté<br>BP 2023 | Prévisions CA<br>2023 | CP 2024    | CP 2025    | CP 2026   | CP 2027   | CP 2028   | Montant AP initial | Nouveau<br>montant d'AP | Pour mémoire<br>Année de fin<br>d'AP voté | Nouvelle<br>Année de fin<br>d'AP |
|----------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|-----------------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|--------------------|-------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| CENTRE AQUATIQUE D'ELVEN                                 | 10 051 979           | 150 000            | 100 072               | 0          |            |           |           |           | 10 423 000         | 10 152 051              | 2023                                      |                                  |
| REHABILITATION ET EXTENSION DU CS<br>ILE D'ARZ           | 430 329              | 401 544            | 386 671               | 0          |            |           |           |           | 817 000            | 817 000                 | 2023                                      |                                  |
| OSTREAPOLIS                                              | 1 722 467            | 2 700 533          | 2 040 000             | 810 533    |            |           |           |           | 4 573 000          | 4 573 000               | 2024                                      |                                  |
| AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 1                           | 1 933 384            | 2 726 616          | 1 395 000             | 3 712 616  |            |           |           |           | 4 660 000          | 7 041 000               | 2023                                      | 2024                             |
| RENOUVELLEMENT ZAE Phase 1 2021-<br>2022                 | 694 959              | 695 041            | 297 000               | 15 000     |            |           |           |           | 1 390 000          | 1 006 959               | 2023                                      | 2024                             |
| CAMPUS DATA-SCIENCE ET<br>CYBERSECURITE (POLE NUMERIQUE) | 4 195 220            | 550 000            | 615 000               | 3 000 000  | 9 000 000  | 1 238 780 |           |           | 18 049 000         | 18 049 000              | 2024                                      | 2026                             |
| SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX<br>PLUVIALES                   | 73 639               | 244 000            | 211 727               | 220 000    | 34 634     |           |           |           | 540 000            | 540 000                 | 2024                                      | 2025                             |
| RESTO DU CŒUR                                            | 52 358               | 450 000            | 200 000               | 2 370 000  | 277 642    |           |           |           | 1 822 000          | 2 900 000               | 2024                                      | 2025                             |
| GDV PLOUGOUMELLEN                                        | 0                    | 450 000            | 105 000               | 1 300 000  | 145 000    |           |           |           | 880 000            | 1 550 000               | 2023                                      | 2025                             |
| GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES                           | 288 984              | 2 735 000          | 1 337 270             | 1 900 000  | 2 300 000  | 2 800 000 | 2 800 000 | 2 373 747 | 13 800 000         | 13 800 000              | 2027                                      | 2028                             |
| POLE D'ECHANGE MULTIMODAL                                |                      | 1 245 000          | 1 550 000             | 15 460 000 | 12 070 000 | 2 430 000 | 820 000   |           | 27 160 000         | 32 330 000              | 2026                                      | 2027                             |
| TOTAL                                                    | 19 443 318           | 12 347 734         | 8 237 739             | 28 788 149 | 23 827 276 | 6 468 780 | 3 620 000 | 2 373 747 | 84 114 000         | 92 759 010              |                                           |                                  |

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| PLOUGOMELEN        | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO               |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL    |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM              |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                  |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                         |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS            |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                    |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT               |
|                   | : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE                   |
|                   | : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN               |
|                   | : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT                      |
|                   | : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN                |
|                   | : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 |
|                   | : Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC                      |
|                   | : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET                    |

**Mise en ligne le 20/12/2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL16-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a large loop at the bottom.

-16-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE 2023  
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2023 en investissement et notamment ceux qui feront l'objet d'une inscription au BP 2024.

Pour les Autorisations de programme (AP), en cohérence avec la délibération de lissage, il est proposé de diminuer les crédits de 4 M€ pour atteindre le niveau des crédits de paiement 2023.

Dans la même logique, pour les crédits gérés hors AP, il est proposé de diminuer les crédits de 3 M€ pour des projets en partie décalés en 2024.

Sont concernés : la révision des documents de planification (150 k€), les crédits liés à la mutualisation de la DSI (600 k€), des études environnementales (105 k€), les travaux du bureau d'office du tourisme de Sarzeau (380 k€), le vélodrome (190 k€), les titres participatifs Environnement (240 k€) et la Maison France Service Sarzeau (250 k€). Les crédits d'acquisition foncière non utilisés sont annulés pour 1,1 M€.

Au total en dépenses, il est proposé de diminuer les crédits de 6,6 M€.

En recettes, les subventions des projets correspondant sont à désinscrire (environ 3 M€) et l'emprunt d'équilibre est diminué de 3,6 M€.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2023 pour le budget Principal présentée en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

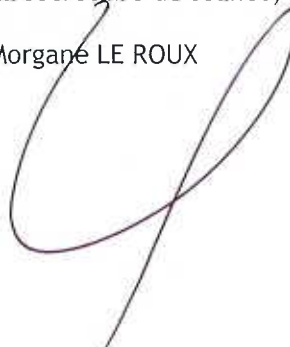
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



## Annexe Décision Modificative Budget Principal

## Les dépenses :

| Chapitre    | Libellé Chapitre              | Article    | Libellé Article                                                                           | Fonction | Libellé AP/AE                          | non        | oui        | Total général |
|-------------|-------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------|------------|------------|---------------|
|             |                               |            |                                                                                           |          |                                        |            | 0          | 0             |
| 20          | Immobilisations incorporelles | 202        | Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme | 501      | Hors APAE                              | -45 000    |            | -45 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 510      | Hors APAE                              | -100 000   |            | -100 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 70       | Hors APAE                              | -48 000    |            | -48 000       |
|             |                               | 2031       | Frais d'études                                                                            | 61       | Hors APAE                              | -50 000    |            | -50 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 633      | Hors APAE                              | -30 000    |            | -30 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 70       | Hors APAE                              | -57 000    |            | -57 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 734      | Schéma directeur des eaux pluviales    |            | -33 000    | -33 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 020      | Hors APAE                              | -74 000    |            | -74 000       |
|             |                               | 2051       | Concessions et droits similaires                                                          | 311      | Hors APAE                              | -156 000   |            | -156 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 313      | Hors APAE                              | -120 000   |            | -120 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 633      | Hors APAE                              | -13 000    |            | -13 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | Total 20 |                                        |            |            |               |
| 21          | Immobilisations corporelles   | 2111       | Terrains nus                                                                              | 510      | Hors APAE                              | -1 100 000 |            | -1 100 000    |
|             |                               | 21318      | Autres bâtiments publics                                                                  | 323      | Hors APAE                              | 0          |            | 0             |
|             |                               | 21351      | Bâtiments publics                                                                         | 633      | Hors APAE                              | -275 000   |            | -275 000      |
|             |                               | 21533      | Réseaux câblés                                                                            | 020      | Hors APAE                              | -250 000   |            | -250 000      |
|             |                               | 21848      | Autres matériels de bureau et mobiliers                                                   | 325      | Hors APAE                              | -25 000    |            | -25 000       |
|             |                               | Total 21   |                                                                                           |          |                                        |            | -1 650 000 |               |
| 23          | Immobilisations en cours      | 2313       | Constructions                                                                             | 23       | Création d'un pole numérique           |            | 80 000     | 80 000        |
|             |                               |            |                                                                                           | 323      | Centre aquatique ELVEN                 |            | -49 000    | -49 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 325      | Hors APAE                              | -190 000   |            | -190 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 424      | Restau du coeur                        |            | -250 000   | -250 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 554      | Aire gens du voyage Plougoumen         |            | -345 000   | -345 000      |
|             |                               | 2315       | Installations, matériel et outillage techniques                                           | 633      | Ostréapolis                            |            | -600 000   | -600 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 61       | Renouvellement ZAE Phase 1             |            | -400 000   | -400 000      |
|             |                               |            |                                                                                           | 86       | Pôle d'Echange Multimodal              |            | 305 000    | 305 000       |
|             |                               |            |                                                                                           | 87       | Aménagements cyclables phase 1         |            | -1 300 000 | -1 300 000    |
|             |                               |            |                                                                                           | Total 23 |                                        |            |            |               |
| 26          | Participations                | 261        | Titres de participation                                                                   | 70       | Hors APAE                              | -240 000   |            | -240 000      |
| Total 26    |                               |            |                                                                                           |          | -240 000                               |            | -240 000   |               |
| 45411       | Travaux effectués d'office    | 454111     | Travaux Travaux Gestion Milieux Aquatiques                                                | 76       | Travaux Gestion des Milieux Aquatiques |            | -1 068 000 | -1 068 000    |
| Total 45411 |                               |            |                                                                                           |          |                                        | -1 068 000 | -1 068 000 |               |
| 4581        | Opérations sous mandat        | 458115     | Travaux rénovation France Service Sarzeau                                                 | 66       | Hors APAE                              | -250 000   |            | -250 000      |
|             |                               | 458116     | Travaux aménagement de la cour desservant les serres                                      | 61       | Hors APAE                              | 65 000     |            | 65 000        |
|             |                               | Total 4581 |                                                                                           |          |                                        |            | -185 000   |               |
| Total D     |                               |            |                                                                                           |          | -2 958 000                             | -3 660 000 | -6 618 000 |               |

## Les recettes :

| Chapitre   | Libellé Chapitre             | Article | Libellé Article                                                            | Fonction  | Libellé AP/AE | non        |
|------------|------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|------------|
| 4582       | Opérations sous mandat       | 458216  | Travaux aménagement de la cour desservant les serres municipales de Vannes | 61        | Hors APAE     | 65 000     |
| Total 4582 |                              |         |                                                                            |           |               | 65 000     |
| 13         | Subventions d'investissement | 1311    | Etat et établissements nationaux                                           | 86        | Hors APAE     | -100 000   |
|            |                              | 1312    | Régions                                                                    |           | Hors APAE     | -800 000   |
|            |                              | 1313    | Départements                                                               | 554       | Hors APAE     | -57 000    |
|            |                              | 1321    | Etat et établissements nationaux                                           | 76        | Hors APAE     | -671 000   |
|            |                              | 1322    | Régions                                                                    | 87        | Hors APAE     | -215 000   |
|            |                              | 1322    | Régions                                                                    | 76        | Hors APAE     | -134 000   |
|            |                              | 1323    | Départements                                                               | 424       | Hors APAE     | -300 000   |
|            |                              | 1323    | Départements                                                               | 87        | Hors APAE     | -200 000   |
|            |                              | 1328    | Autres                                                                     | 76        | Hors APAE     | -268 000   |
|            |                              | 13362   | Dotation de soutien à l'investissement local                               | 87        | Hors APAE     | -133 000   |
|            | 13462                        |         | 554                                                                        | Hors APAE | -186 000      |            |
| Total 13   |                              |         |                                                                            |           |               | -3 064 000 |
| 16         | Emprunts et dettes           | 1641    | Emprunts en euros                                                          | 01        | Hors APAE     | -3 619 000 |
| Total 16   |                              |         |                                                                            |           |               | -3 619 000 |
| Total R    |                              |         |                                                                            |           |               | -6 618 000 |

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LOCQUELTAS         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| PLOUGOMELEN        | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| MEUCON            | : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrytel DELATTRE<br>: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE17-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-17-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE 2023  
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2023 liés aux intérêts de la dette (30 k€). Le chapitre 011 est diminué du même montant.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                |                            |         |                          |            |
|------------------------------------------|----------------------------|---------|--------------------------|------------|
| Chapitre                                 | Libellé Chapitre           | Article | Libellé Article          | Proposé    |
| 66                                       | Charges financières        | 66111   | Interet de la dette      | 30 000,00  |
| 011                                      | charge à caractère général | 611     | Sous -traitance générale | -30 000,00 |
| Total Dépenses réelles de fonctionnement |                            |         |                          | 0,00       |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement |                            |         |                          | 0,00       |
| Total des Dépenses de fonctionnement     |                            |         |                          | 0,00       |
| Total recettes réelles de fonctionnement |                            |         |                          | 0,00       |
| Total recettes ordre de fonctionnement   |                            |         |                          | 0,00       |
| Total des Recettes de fonctionnement     |                            |         |                          | 0,00       |
| TOTAL FONCTIONNEMENT                     |                            |         |                          | 0,00       |

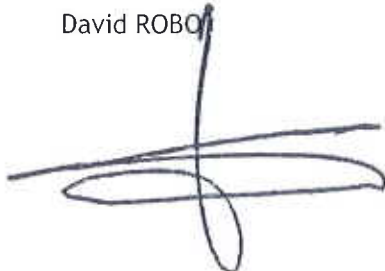
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2023 pour le budget Assainissement Régie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

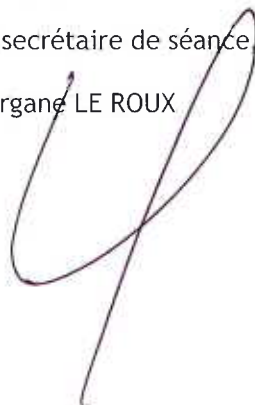
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance

Morgane LE ROUX



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELÉLIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELÉLIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE18-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

SURZUR

VANNES

: Moran GUILLERMIC

: Yvan LE NEVE

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-18-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE 2023  
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2023 pour les charges de personnels (65 k€). Cette dépense est financée par des ajustements sur d'autres chapitres (- 25 k€) et avec la baisse du virement à la section d'investissement (-40 k€).

Une dépense est également ajoutée en investissement pour annuler un trop perçu des années antérieures (5 k€).

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                |                                        |         |                                              |            |
|------------------------------------------|----------------------------------------|---------|----------------------------------------------|------------|
| Chapitre                                 | Libellé Chapitre                       | Article | Libellé Article                              | Proposé    |
| 011                                      | Charge à caractère général             | 611     | Sous-traitance générale                      | -21 694,59 |
| 012                                      | Charge de personnel                    | 6411    | Salaires, appointements, commissions de base | 65 000,00  |
| 66                                       | Charges financières                    | 6688    | Autres                                       | -10 946,62 |
| 67                                       | Charges spécifiques                    | 678     | Autres charges exceptionnelles               | 10 946,62  |
| 67                                       | Charges spécifiques                    | 673     | Titres annulés (sur exercices antérieurs)    | -3 000,00  |
| Total Dépenses réelles de fonctionnement |                                        |         |                                              | 40 305,41  |
| 023                                      | Virement à la section d'investissement | 023     | Virement à la section d'investissement       | -40 305,41 |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement |                                        |         |                                              | -40 305,41 |
| Total des Dépenses de fonctionnement     |                                        |         |                                              | 0,00       |
| Total recettes réelles de fonctionnement |                                        |         |                                              | 0,00       |
| Total recettes ordre de fonctionnement   |                                        |         |                                              | 0,00       |
| Total des Recettes de fonctionnement     |                                        |         |                                              | 0,00       |
| TOTAL FONCTIONNEMENT                     |                                        |         |                                              | 0,00       |

| SECTION D'INVESTISSEMENT                |                                          |         |                                             |            |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|---------|---------------------------------------------|------------|
| Chapitre                                | Libellé Chapitre                         | Article | Libellé Article                             | Proposé    |
| 10                                      | Dotations, fonds divers et réserves      | 1068    | Autres réserves                             | 5 000,00   |
| 21                                      | Immobilisations corporelles              | 21562   | Service d'assainissement                    | -10 000,00 |
| 21                                      | Immobilisations corporelles              | 2188    | Autres immobilisations corporelles          | -5 000,00  |
| 21                                      | Immobilisations corporelles              | 2183    | Matériel de bureau et matériel informatique | -15 000,00 |
| Total Dépenses réelles d'investissement |                                          |         |                                             | -25 000,00 |
| Total dépenses d'ordre d'investissement |                                          |         |                                             | 0,00       |
| Total des Dépenses d'investissement     |                                          |         |                                             | -25 000,00 |
| 16                                      | Emprunt et dette                         | 1641    | Emprunt                                     | 15 305,41  |
| Total recettes réelles d'investissement |                                          |         |                                             | 15 305,41  |
| 021                                     | Virement de la section de fonctionnement | 021     | Virement de la section de fonctionnement    | -40 305,41 |
| Total recettes d'ordre d'investissement |                                          |         |                                             | -40 305,41 |
| Total des Recettes d'investissement     |                                          |         |                                             | -25 000,00 |
| TOTAL INVESTISSEMENT                    |                                          |         |                                             | 0,00       |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL18-DE

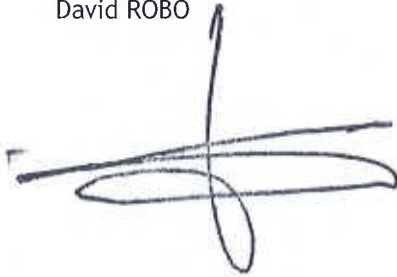
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative d'octobre de l'exercice 2023 pour le budget Assainissement Non Collectif ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

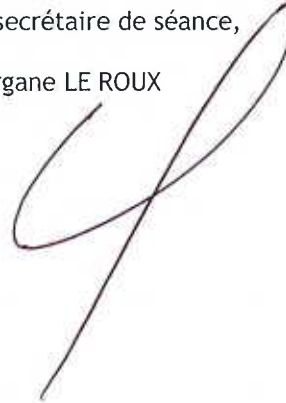
Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a large loop underneath and a vertical line crossing it.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping line extending downwards.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLOUGOUMELIN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DE19-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-19-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**BUDGET 2024 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT  
POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart** des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ci-dessous, par chapitre, la proposition des investissements, hors AP/CP, pour le budget principal :

| Chapitre | Libellé chapitre                      | Total crédits<br>ouverts en 2023<br>(BP + BS + DM) | Montant à<br>prévoir en<br>autorisation |
|----------|---------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 20       | Immobilisations incorporelles         | 879 000                                            | 219 750                                 |
| 204      | Subventions d'équipement versées      | 10 765 551                                         | 2 691 388                               |
| 21       | Immobilisations corporelles           | 4 264 050                                          | 1 066 013                               |
| 23       | Immobilisations en cours              | 1 200 136                                          | 300 034                                 |
| 26       | Participations et créances rattachées | 790 000                                            | 197 500                                 |
| 4581     | Opérations sous mandat                | 235 000                                            | 58 750                                  |
|          | <b>TOTAL</b>                          | <b>18 133 736</b>                                  | <b>4 533 434</b>                        |

Dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, la limite du montant de crédits de paiement par chapitre est égale **aux tiers** des autorisations de programme ouvertes au cours de l'exercice précédent :

| Chapitre | Libellé chapitre                | Total crédits<br>ouverts en 2023<br>(BP + BS + DM) | Montant à<br>prévoir en<br>autorisation |
|----------|---------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 20       | Immobilisations incorporelles   | 211 000                                            | 70 333                                  |
| 23       | Immobilisations en cours        | 6 821 814                                          | 2 273 938                               |
| 45411    | Opérations pour compte de tiers | 1 330 000                                          | 443 333                                 |
| 4581     | Opérations sous mandat          | 300 000                                            | 100 000                                 |
|          | <b>TOTAL</b>                    | <b>8 662 814</b>                                   | <b>2 887 605</b>                        |

Les montants sont les suivants pour les budgets annexes :

| Budget                          | Chapitre | crédits ouverts<br>en 2023 | Ouverture 25% |
|---------------------------------|----------|----------------------------|---------------|
| BA Déchets                      | 20       | 20 001                     | 5 000         |
|                                 | 21       | 3 614 500                  | 903 625       |
|                                 | 23       | 800 000                    | 200 000       |
| Total BA Déchets                |          | 4 434 501                  | 1 108 625     |
| BA Transports                   | 20       | 91 000                     | 22 750        |
|                                 | 21       | 3 142 000                  | 785 500       |
|                                 | 23       | 2 025 000                  | 506 250       |
| Total BA Transports             |          | 5 258 000                  | 1 314 500     |
| BA Très haut débit              | 21       | 66 000                     | 16 500        |
| Total BA Très haut débit        |          | 66 000                     | 16 500        |
| BA Aéroport                     | 20       | 1 000                      | 250           |
|                                 | 23       | 82 000                     | 20 500        |
| Total BA Aéroport               |          | 83 000                     | 20 750        |
| BA SPANC                        | 20       | 9 000                      | 2 250         |
|                                 | 21       | 49 000                     | 12 250        |
|                                 | 4581     | 2 000                      | 500           |
| Total BA SPANC                  |          | 60 000                     | 15 000        |
| BA Eau potable - Régie          | 20       | 1 276 000                  | 319 000       |
|                                 | 21       | 2 674 000                  | 668 500       |
|                                 | 23       | 8 010 000                  | 2 002 500     |
| Total BA Eau potable - Régie    |          | 11 960 000                 | 2 990 000     |
| BA Assainissement - Régie       | 20       | 633 000                    | 158 250       |
|                                 | 21       | 1 809 000                  | 452 250       |
|                                 | 23       | 8 718 000                  | 2 179 500     |
| Total BA Assainissement - Régie |          | 11 160 000                 | 2 790 000     |

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-ARMELE       | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL20-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

SURZUR

VANNES

: Moran GUILLERMIC

: Yvan LE NEVE

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-20-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**BUDGET 2024 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT  
POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES POUR 2  
PARTENAIRES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 1612-1, que le Président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, et de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Cependant, par souci de lisibilité et de sincérité budgétaire, et pour assurer le bon fonctionnement de l'Echonova et de 47° Nautik, il apparaît nécessaire de verser un acompte à ces deux partenaires, avant le vote du budget primitif 2024.

| Imputation  | Gestionnaire | Libellé                                                                 | Montant   |
|-------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 657364 314  | Culture      | Acompte contribution à l'Echonova avant détermination du montant global | 185 000 € |
| 657364 4141 | Sport        | Acompte contribution à 47° Nautik avant détermination du montant global | 220 000 € |

Aussi, le Conseil Communautaire autorise le Président à payer un premier acompte à ces deux partenaires avant le vote du budget primitif 2024, ainsi qu'à signer chacune des conventions avec l'Echonova et 47° Nautik.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PLOUGOUMELIN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

Mise en ligne le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL21-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-21-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023**

**FINANCES**

**ADMISSION EN NON VALEUR 2023**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Monsieur le Trésorier Principal de Vannes Municipale a présenté une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 82 222,68 € TTC.

Ces propositions en non-valeur concernent des créances à effacer pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire, surendettement ou poursuites infructueuses.

Cinq budgets sont concernés :

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Budget principal      | 42 963,60 € |
| BA Déchets            | 8 035,37 €  |
| BA SPANC              | 5 644,07 €  |
| BA Eau DSP            | 12 044,14 € |
| BA Assainissement DSP | 7 049,88 €  |
| BA Eau Régie          | 6 485,62 €  |

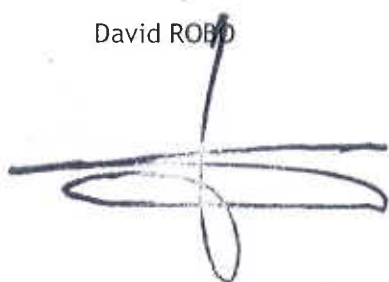
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances de 82 222,68 € TTC ;
- de prélever les crédits correspondants (créances admises en non-valeur) sur les six budgets concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLOUGOUMELLEN      | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELÉRIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrytel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

**Mise en ligne le 20/12/2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-2312114\_DEL22-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

SURZUR

VANNES

: Moran GUILLERMIC

: Yvan LE NEVE

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-22-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

### **FINANCES**

#### **SUPPRESSION DES BUDGETS ANNEXES EAU DSP ET ASSAINISSEMENT DSP**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 17 octobre 2019, l'agglomération a été contrainte de créer 4 budgets annexes au titre de la prise de compétence « EAU » et « ASSAINISSEMENT » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, distinguant les modes de gestion « REGIE » et « DSP ».

Cependant, au titre de la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Nantes, l'arrêt « *Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco* » du 8 janvier 2021, il a été confirmé qu'aucune disposition ne permettait de créer plusieurs budgets annexes correspondant à des modes de gestion différents pour un service unique.

La nouvelle doctrine concernant l'architecture budgétaire à retenir en présence de plusieurs modes de gestion pour les activités SPIC nécessite donc de ne conserver qu'un seul budget par service.

En conséquence, il est proposé de supprimer deux budgets annexes :

- Eau DSP ;
- Assainissement DSP.

Pour chaque budget annexe, seront repris l'actif, l'ensemble des biens inscrits à l'inventaire, le passif, l'ensemble des emprunts et les résultats cumulés des exercices précédents. Il s'agit d'un transfert intégral avant dissolution.

Le budget unique retracera avec précision dans un suivi analytique les opérations de chaque mode de gestion de ce service pour se conformer aux différentes obligations afférentes aux SPIC, notamment celle tirée de la jurisprudence du Conseil d'Etat, *Société stéphanoise des eaux* du 30 septembre 1996, selon laquelle la redevance de l'usager doit trouver sa contrepartie directe dans le service rendu.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023,

Il vous est proposé :

- de supprimer les deux budgets annexes et « Assainissement DSP » et « Eau DSP » au 31 décembre 2023 ;
- de décider que l'actif et le passif des budgets supprimés seront repris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au sein des budgets annexes « Assainissement Régie » et « Eau Régie » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,  
David ROBO

La secrétaire de séance  
Morgane LE ROUX

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARRADON            | : Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ARZON              | : Catherine LECLERC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| BADEN              | : Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| BRANDIVY           | : Guillaume GRANNEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ELVEN              | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| GRAND-CHAMP        | : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ILE D'ARZ          | : Jean LOISEAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LARMOR-BADEN       | : Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LE BONO            | : Yves DREVES (arrivé à 18h10)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| LE HEZO            | : Guy DERBOIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| LE TOUR-DU-PARC    | : François MOUSSET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LOCMARIA-GD CHAMP  | : Martine LOHEZIC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| LOCQUeltas         | : Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MONTERBLANC        | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| PLAUDREN           | : Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PLESCOP            | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PLOEREN            | : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PLOUGOUMELIN       | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| SAINT-ARMEL        | : Anne TESSIER-PETARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SAINT-AVE          | : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ST GILDAS DE RHUYS | : Alain LAYEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SAINT-NOLFF        | : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SARZEAU            | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| SENE               | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SULNIAC            | : Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| SURZUR             | : Noëlle CHENOT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| THEIX-NOYALO       | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TREDION            | : Jean-Pierre RIVOAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| TREFFLEAN          | : Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VANNES             | : David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN -<br>Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC -<br>Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN -<br>Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10) |

### Ont donné pouvoir :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BADEN             | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COLPO             | : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ELVEN             | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ILE-AUX-MOINES    | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| LA TRINITE-SURZUR | : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MEUCON            | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SAINT-AVE         | : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SARZEAU           | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SENE              | : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| VANNES            | : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT<br>: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE<br>: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Olivier LE BRUN<br>: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT<br>: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN<br>: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20<br>: Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC<br>: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET |

**Mise en ligne le 20/12/2023**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214\_DEL23-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal stroke, followed by a large, loopy flourish.

-23-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

### **FINANCES**

#### **ACHAT PUBLIC - ADHESION A L'ASSOCIATION RESECO**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable de ses achats, à travers notamment la multiplication des critères ou clauses environnementales et sociales dans les marchés publics.

L'évolution réglementaire de ces domaines, incite les collectivités à envisager l'achat public comme un acte économique aux services d'objectifs sociaux, environnementaux et d'innovation.

L'association RESECO (Réseau, RESponsable, Economique et éCOlogique) a pour vocation de faciliter la mise en relation de ses adhérents (communes, intercommunalités, départements) à l'échelle nationale, en vue d'organiser le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable.

A ce titre, l'adhésion de l'agglomération à ce réseau permettrait aux acteurs de l'achat public d'accéder à un centre de ressources législatives et documentaires sur le développement durable, de participer à des webinaires consacrés à des thématiques précises, ainsi qu'à des journées de réflexion et groupes de travail sur des pistes innovantes.

Elle conforterait ainsi la mise en œuvre de l'achat durable dans un maximum de marchés, qu'ils soient de fournitures, de travaux ou de services.

Le montant de l'adhésion s'élève à 2 800 euros par année civile.

L'adhésion implique que la communauté d'agglomération désigne un élu référent qui représentera l'intercommunalité au sein de RESECO.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 7 décembre 2023,

Il vous est proposé :

- de valider l'adhésion à l'association RESECO, dont les statuts et le règlement intérieur sont annexés à la présente délibération ;
- de désigner Monsieur Thierry EVENO en qualité d'élu référent, qui représentera la communauté d'agglomération au sein du réseau RESECO ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,  
David ROBO



La secrétaire de séance,  
Morgane LE ROUX



## STATUTS

Mise à Jour : Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2018

### Chapitre 1 - Périmètre et objectifs de l'association

#### Article 1 - Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le Décret du 9 août 1901, association à but non lucratif ayant pour nom **RESECO**. Elle succède au **Réseau Grand Ouest « Commande publique et développement durable »** par décision de son Assemblée Générale extraordinaire du 27 septembre 2018 ayant acté un changement de dénomination.

Ce réseau regroupe en priorité des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et des établissements publics de coopérations intercommunales (communautés de communes, d'agglomération ou urbaines) et peut concerner des entités juridiques de droit public ayant une personnalité morale autonome. Toutes ces personnes morales seront désignées par le terme « entités adhérentes ».

Ces différentes structures se situeront dans l'aire géographique des régions historiques du Réseau Grand Ouest – Commande publique et Développement durable, soit la Bretagne et les Pays de la Loire, ce périmètre pouvant être étendu aux régions limitrophes à ces 2 régions.

Elle est prévue pour une durée illimitée.

#### Article 2 - Objet

L'association a pour but de :

- créer une culture commune de la commande publique durable entre les entités adhérentes de l'association,
- aider les acteurs dans leurs politiques d'achat sur les plans technique et juridique,
- mutualiser et partager les expériences,
- créer une dynamique, motiver et susciter l'intérêt des acteurs,
- connaître et informer sur les filières, les labels et les fournisseurs,
- établir des partenariats avec les fournisseurs et les filières pour structurer l'offre,
- développer l'information et optimiser les compétences et
- être le relais des initiatives locales, nationales et internationales en tant que force de proposition et source d'information.

#### Article 3 - Siège social

Le siège social de l'association est situé au : 5, Allée du Haras à Angers.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

En cas de transfert du siège social hors du département, la ratification par l'Assemblée générale ordinaire sera nécessaire.

## **Article 4 - Composition, adhésion et perte de la qualité d'adhérent de l'association**

### Composition

L'association est constituée de personnes morales de droit public (définies à l'article 1).

### Adhésion

Pour faire partie de l'association, une collectivité, un E.P.C.I. ou un établissement public ayant une personnalité morale de droit public autonome doit :

- approuver les statuts et le règlement intérieur,
- délibérer en ce sens,
- s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale,
- désigner un élu(e) référent(e) et un technicien(ne) référent(e).

L'entité adhérente peut désigner un(e) suppléant(e) à l'élu(e) référent(e) afin d'assurer la continuité au sein de l'association.

### Perte de la qualité d'adhérent de RESECO

La qualité d'adhérent se perd :

- par radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation, non-respect des statuts ou pour motif grave,
- par volonté de l'entité adhérente exprimée par écrit par le représentant de son organe exécutif.

### Départ volontaire

Pour quitter l'association, une entité adhérente doit en aviser par courrier l'association avant le **30 septembre** de l'année civile en cours pour une prise en compte l'année suivante. Dans le cas contraire, la cotisation annuelle de l'année suivante est due.

### Radiation

En cas de procédure de radiation, l'entité adhérente concernée est préalablement invité par lettre recommandée adressée à son organe exécutif à se présenter devant le Conseil d'administration pour fournir des explications.

## **Article 5 - Responsabilité des adhérents**

La responsabilité de l'association et de ses adhérents est régie par le droit commun. Aucun des adhérents de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements. En matière de gestion, la responsabilité incombe, sous réserve d'appréciation souveraine des tribunaux, aux membres du Conseil d'administration.

## **Chapitre 2 - Moyens de l'association**

### **Article 6 - Moyens d'action**

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- les échanges entre les adhérents à travers l'organisation de rencontres, réunions de travail, mise en ligne de documents, ...,
- l'organisation et la participation à des manifestations, conférences et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association,
- les publications, la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

**Article 7 - Ressources de l'association**

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations des adhérents,
- les subventions et dons reçus,
- le produit des manifestations qu'elle organise,
- les rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'association, ainsi que toutes autres ressources autorisées par la Loi.

**Chapitre 3 - Organisation des instances de l'association****Article 8 - Calcul des quorums des instances**

Le quorum d'une Assemblée générale ou d'un Conseil d'administration se calcule en comptabilisant les entités adhérentes représentées par un élu(e) **référent(e)** (ou suppléant(e)) ou ayant donné pouvoir **à un élu(e) référent(e)** (ou son (sa) suppléant(e)) **d'une autre entité adhérente** pour se faire représenter.

**Article 9 - Assemblée générale**Composition de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale comprend tous les adhérents de l'association.

**Chaque entité adhérente ne dispose que d'une voix.**

Seuls les élu(e)s ont le droit de vote lors des réunions de l'Assemblée générale. Exception faite cependant, des technicien(ne)s référent(e)s qui ont le droit de vote sur les éléments concernant les groupes de travail et les journées thématiques organisées par RESECO.

Une entité adhérente absente pourra donner pouvoir à un **élu(e) référent(e)** ou son(sa) suppléant(e) **d'une autre entité adhérente**.

Aucun membre ne pourra disposer de plus de deux pouvoirs.

Les décisions prises par l'Assemblée générale obligent tous les adhérents, même les absents.

**► Assemblée générale ordinaire**Réunions et fonctionnement de l'Assemblée générale ordinaire

Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale ordinaire doit réunir au moins le tiers des adhérents de l'association présents ou représentés.

Les décisions de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Missions de l'Assemblée générale ordinaire

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale ordinaire :

- se prononce sur le rapport moral,
- se prononce sur le rapport d'activités,
- approuve les comptes de l'exercice clos (dans un délai de six mois après la clôture des comptes),
- affecte le résultat de l'exercice clos,
- délibère sur les orientations à venir,
- fixe le montant des cotisations de l'année à venir,
- se prononce sur le budget de l'exercice suivant,
- valide le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration,
- étudie les autres questions à l'ordre du jour.

## ► Assemblée générale extraordinaire

### Réunions et fonctionnement de l'Assemblée générale extraordinaire

Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale extraordinaire doit réunir au moins la moitié plus un des adhérents de l'association, présents ou représentés.

L'Assemblée générale extraordinaire ne pourra se prononcer qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

### Missions de l'Assemblée générale extraordinaire

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale extraordinaire peut :

- adopter des modifications apportées aux statuts de l'association,
- dissoudre l'association.

## **Article 10 - Conseil d'administration**

### Composition du Conseil d'administration

L'association est dirigée par un Conseil d'administration, de 20 membres maximum, élus pour deux ans parmi les entités adhérentes lors de l'Assemblée générale. En cas de perte de fonction élective de l' élu(e) référent (e), l'entité adhérente reste membre du Conseil d'administration et désigne alors un(e) autre élu(e) à moins que ladite entité n'exprime le souhait de se retirer.

### Réunions et fonctionnement du Conseil d'administration

Pour délibérer valablement, le Conseil d'administration doit réunir au moins la moitié plus un des administrateurs de l'association présents ou représentés.

Seuls les élu(e)s ont le droit de vote lors des réunions du Conseil d'administration. Exception faite cependant, des technicien(ne)s référent(e)s qui ont le droit de vote sur les éléments concernant les groupes de travail et les journées thématiques organisées par RESECO.

Un membre absent pourra se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration ou son(sa) suppléant(e).

Aucun membre ne pourra disposer de plus d'un pouvoir.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Il peut autoriser tous les actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Il est notamment chargé :

- de mettre en œuvre les orientations décidées par l'Assemblée générale (identification et hiérarchisation des actions et gestion des moyens humains de l'association),
- d'organiser et d'animer la vie de l'association, dans le cadre fixé par les statuts,
- de définir et d'adopter le règlement intérieur,
- de valider les bilans, les propositions de modifications des statuts,
- de décider de l'ouverture et de la fermeture d'un poste de salarié au sein de l'association,
- d'élire en son sein le(la) Président(e), le(la) Vice-Président(e), le(la) Trésorier(e), le(la) Trésorier(e) adjoint(e), le(la) Secrétaire(e), le(la) Secrétaire adjoint(e).
- de se prononcer sur l'adhésion des nouveaux membres tels que définis à l'article 1.

## **Chapitre 4 - Modalités d'évolution et de dissolution de l'association**

### **Article 11 - Modification des statuts**

Les Statuts pourront être modifiés par une Assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet.

## **Article 12 - Règlement intérieur**

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'administration. Ce règlement est destiné à préciser les présents Statuts.

Le règlement intérieur est applicable dès qu'il est adopté par le Conseil d'administration mais doit ensuite être validé par l'Assemblée générale.

## **Article 13 - Dissolution et dévolution de l'actif**

La dissolution pourra être décidée par une Assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet.

En cas de dissolution décidée par l'Assemblée générale extraordinaire, cette dernière nommera un ou plusieurs liquidateurs.

Les adhérents de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports financiers, mobiliers ou immobiliers, une part quelconque des biens de l'association.

En tout état de cause, l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à une ou plusieurs associations œuvrant dans le domaine du développement durable ; ces associations seront désignées par l'Assemblée générale extraordinaire de dissolution.

A Angers, le 25/10/2018

Didier QUERAUD  
Président de RESECO  
(anciennement R.G.O.)

Commande publique et développement durable)

Jean-Marc VERCHERE  
Vice-Président de RESECO  
(anciennement R.G.O.)

Commande publique et développement durable)



# Association RESECO (anciennement Réseau Grand Ouest - Commande publique et développement durable)

## REGLEMENT INTERIEUR DE RESECO (ANCIENNEMENT R.G.O.)

**Mise à Jour : Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2018**

### Préambule

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2018 a acté le changement de dénomination de l'association pour lui donner davantage de lisibilité et un nouveau souffle.

RESECO, anciennement nommé Réseau Grand Ouest - commande publique et développement durable depuis sa création, est un réseau de collectivités territoriales (communes, département, régions) et d'établissements publics de coopérations intercommunales (communautés de communes, d'agglomération ou urbaines) et, d'entités juridiques de droit public ayant une personnalité morale autonome qui ont choisi de prendre en compte les objectifs du développement durable dans la commande publique. Il s'agit d'intégrer des critères environnementaux, sociaux, éthiques (respects des droits sociaux et du travail), équitables (juste rémunération des producteurs) dans un maximum de marchés publics qu'ils soient de fournitures, de travaux ou de services.

Au-delà de l'évolution du code des marchés publics qui ouvre de nouvelles possibilités en la matière, la sensibilisation, le partage d'expériences, d'informations, de ressources, le travail en commun sur certaines thématiques et avec d'autres acteurs doit permettre aux acheteurs publics de partager les mêmes objectifs et de généraliser ces pratiques.

L'intégration de tels critères dans les marchés publics représente un réel effet de levier qui permet :

- de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et la santé des utilisateurs et usagers et d'augmenter les plus-values sociales des achats publics,
- de faire évoluer le marché (généralisation d'exigences environnementales et sociales, augmentation des volumes, baisse des coûts, ...),
- de structurer de nouvelles filières et donc de favoriser le développement économique de ces filières (produits éco-conçus ou plus respectueux de l'environnement, économie sociale et solidaire...),
- d'améliorer l'accessibilité des produits responsables pour le grand public,
- ...

La création en janvier 2006 du R.G.O. devenu RESECO en septembre 2018 permet des activités qui aident les entités publiques adhérentes à mettre en œuvre une commande publique durable (voir article 2 des statuts du R.G.O.) en :

- facilitant les démarches via l'échange d'expériences,
- faisant bénéficier les « petites » entités publiques des avancées effectuées par celles qui ont plus de moyens,
- coordonnant les réflexions pour réaliser de nouveaux outils,
- constituant un poids économique fort pour peser davantage face aux fournisseurs,
- donnant une visibilité aux actions et résultats,
- ...

**Ce règlement intérieur précise l'organisation du réseau et les règles de fonctionnement que chaque entité adhérente s'engage à respecter en adhérant à RESECO.**

### Chapitre 1 - Les adhérents de RESECO

#### **Article 1 - Paiement des cotisations**

L'appel à cotisation se fait annuellement en début d'année pour l'année civile en cours.

Lorsqu'une entité publique adhère pour la première fois :

- si elle délibère avant le 30 septembre de l'année civile en cours, elle doit s'acquitter de sa cotisation annuelle pour l'année en cours,

- si elle délibère après le 30 septembre de l'année civile en cours, elle devra s'acquiescer de sa décision annuelle à partir de l'année suivante.

## Article 2 - Représentation des entités adhérentes

Chaque entité adhérente de RESECO est représentée par un(e) élu(e) référent(e) et un technicien(ne) référent(e). Elles peuvent désigner un(e) élu(e) référent(e) suppléant(e) qui ne vote qu'en l'absence du titulaire.

Ces personnes :

- seront référentes pour RESECO au sein de leur structure,
- représenteront leur structure au sein des instances de l'association.

Un(e) élu(e) ne peut être désigné que par une seule et même collectivité ou entité juridique de droit public ayant une personnalité morale autonome.

Tous les élu(e)s et agents des entités adhérentes peuvent participer aux activités de RESECO.

Les élu(e)s et technicien(ne)s référent(e)s pourront avoir à se déplacer pour assister aux réunions de gestion de l'association. Les frais de déplacements occasionnés sont à la charge des entités adhérentes correspondantes.

A titre exceptionnel, le Conseil d'administration de RESECO peut décider de prendre en charge le déplacement d'un de ses membres pour assurer la représentation de l'association lors d'une manifestation.

Un(e) élu(e) perd sa qualité de référent(e) en cas de perte de sa fonction élective ou en cas de changement de délégation dans sa structure.

Un agent d'une entité adhérente perd sa qualité de référent lorsqu'il ne fait plus partie des effectifs de cette entité ou lorsque celle-ci a désigné un autre technicien(ne) pour le/la représenter au sein de RESECO.

## Chapitre 2 - Les instances de gouvernance de l'association

### Article 3 - L'Assemblée générale

#### Composition de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des entités adhérentes à jour de leur cotisation de l'année précédente et des nouvelles entités adhérentes de l'année en cours qui ont fait parvenir leur délibération au siège de l'association au moins un mois avant la date de l'Assemblée générale.

Les entités adhérentes se font représenter par des personnes physiques qu'elles ont dûment mandatées.

D'autres personnes dont la présence sera jugée utile par le (la) Président(e) de l'association ou le Conseil d'administration pourront participer aux débats sans prendre part aux votes.

#### Réunions et fonctionnement de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle est convoquée par le (la) Président(e), ou à la demande du Conseil d'administration ou à la demande du quart au moins des adhérents.

La convocation à l'Assemblée générale, l'ordre du jour de la réunion et les documents soumis à délibération doivent parvenir aux adhérents de l'association au moins quinze jours avant la date fixée (courrier postal ou électronique).

Chaque adhérent peut demander par écrit à ce qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour. A l'ouverture de l'Assemblée générale, le(la) Président(e) soumet à l'approbation des présents la recevabilité des questions à ajouter à l'ordre du jour.

Le(la) Président(e), assisté(e) des autres membres du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée générale.

Le rapport moral, le rapport d'activités et la synthèse des comptes sont accessibles à tous les adhérents de l'association. Les comptes sont consultables au siège de l'association.

#### Procédures de vote de l'Assemblée générale

Le fonctionnement de l'Assemblée générale est précisé dans l'article 9 des statuts de l'association.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale doit également réunir des élu(e)s référent(e)s (présents ou représentés) issus d'au moins deux régions différentes.

En cas de partage, la voix du (de la) Président(e) est prépondérante.

Les votes ont lieu à main levée.

Les votes de l'Assemblée générale portant sur des personnes peuvent avoir lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un des élu(e)s référent(e)s présents.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée générale devra être convoquée avec le même ordre du jour dans les meilleurs délais (en respectant un délai minimum de 15 jours entre la date de la convocation et la date de l'Assemblée générale) et délibérera valablement à la majorité des élu(e)s référent(e)s présents ou représentés sans condition de quorum.

#### **Article 4 - Le Conseil d'administration**

##### Composition du Conseil d'administration

Dans la mesure du possible, le Conseil d'administration doit être représentatif des différentes tailles des entités adhérentes et des régions administratives de RESECO.

D'autres personnes dont la présence sera jugée utile par le (la) Président(e) de l'association ou le Conseil d'administration pourront participer aux débats sans prendre part aux votes.

##### Réunions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est convoqué par le (la) Président(e) ou à la demande du quart au moins des administrateurs.

La convocation au Conseil d'administration, l'ordre du jour de la réunion et les documents soumis à délibération doivent parvenir aux administrateurs de l'association au moins huit jours avant la date fixée (courrier postal ou électronique).

Chaque administrateur peut demander par écrit à ce qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour. A l'ouverture du Conseil d'administration, le (la) Président(e) soumet à l'approbation des présents la recevabilité des questions à ajouter à l'ordre du jour.

Le (la) Président(e), assisté(e) d'autres membres, préside le Conseil d'administration.

Si une entité adhérente du Conseil d'administration démissionne en cours de mandat, les membres du Conseil d'administration cooptent, provisoirement un remplaçant parmi les autres entités adhérentes dans l'attente de l'élection d'un nouveau membre désigné par l'Assemblée générale.

Pour la bonne mise en œuvre de la politique de l'association, le Conseil d'administration se réunira au moins 2 fois par an. En cas d'absences répétées, non justifiées et ce durant une année, d'une entité adhérente aux réunions du Conseil d'administration, les membres de cette instance se réservent le droit de demander la sortie de cette entité adhérente.

La participation des membres du Conseil d'administration est obligatoire. Cependant et compte-tenu des distances géographiques séparant les différents membres du Conseil d'administration du siège de l'association, ces derniers pourront, lorsque cela sera possible, assister aux réunions via des systèmes d'audioconférence ou de visioconférences. Au cas où le Conseil d'administration serait amené à se prononcer par un vote à bulletin secret, le membre du Conseil en visio-conférence devra envoyer son vote au Président par mail. Si le quorum (la moitié plus un des administrateurs présents physiquement ou en visio-conférence) n'est pas atteint, un nouveau Conseil d'administration devra se réunir dans un délai de quinze jours. Il délibérera alors sans condition de quorum sur le même ordre du jour.

##### Procédures de vote du Conseil d'administration

Pour délibérer valablement, le Conseil d'administration doit également réunir des élu(e)s référent(e)s représentant des administrateurs (présents ou représentés) issus d'au moins deux régions différentes.

En cas de partage, la voix du (de la) Président(e) est prépondérante.

Les votes ont lieu à main levée.

Les votes du Conseil d'administration portant sur des personnes peuvent avoir lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un des membres présents.